

Table des matières

Acronymes et abréviations	8
Avant-propos	9
RÉSUMÉ	10
Développements économiques récents et perspectives	11
S'adapter au changement climatique pour une croissance économique durable et résiliente	14
1. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS	18
1.1 La montée des incertitudes régionales et le ralentissement de la production mondiale en 2023 ont marqué le contexte macroéconomique du Bénin.	19
1.2 La croissance économique est restée solide malgré les incertitudes régionales et la fragilité du nord du Bénin.	21
1.3 La politique monétaire est restée restrictive alors que l'assainissement budgétaire axé sur l'augmentation des recettes a commencé.	25
1.4 Après les récentes réponses budgétaires aux crises, le Bénin s'est engagé dans une consolidation budgétaire basée sur l'augmentation recettes en 2023.	30
1.5 Les perspectives économiques du Bénin restent stables et prometteuses, mais les risques liés à la sécurité régionale sont élevés.	35
2. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE ET RÉSILIENTE	45
2.1 Le coût macroéconomique de l'inaction reste élevé	46
2.2 Préserver la formation du capital humain, tout en investissant dans une agriculture durable, ainsi que dans l'adaptation urbaine et les infrastructures résistantes, sera essentiel pour une transformation structurelle résiliente.	51
2.2.1 Le secteur agricole représentant 27,1 % du PIB, il est essentiel d'investir dans l'adaptation et la gestion durable de l'eau pour maintenir la croissance.	52
2.2.2 Les villes durables et la gestion des côtes sont essentielles pour l'adaptation urbaine.	57
2.2.3 Des infrastructures numériques et de transport résilientes permettront aux personnes et aux marchés de rester connectés.	62
2.2.4 Le capital humain doit être mis à l'épreuve du climat sur le site.	66
2.3 Principales options politiques et financières pour une croissance plus résiliente et la réduction de la pauvreté	71
RÉFÉRENCES	74

Liste des Figures

Figure 1. Indice de risque géopolitique et conflits	20
Figure 2. Impact du changement climatique sur le nombre supplémentaire de personnes en situation d'extrême pauvreté dans le monde d'ici à 2030	20
Figure 3. Croissance de la reprise après 2020 plus élevée que dans les pays pairs	22
Figure 4. Les prix des denrées alimentaires ont contribué à modérer les pressions inflationnistes	26
Figure 5. Le Bénin a une inflation plus faible que les pays de l'UEMOA	27
Figure 6. Un recul de la pauvreté plus important dans les zones rurales, reflétant l'impact limité des récents chocs externes...	28
Figure 7. Baisse des inégalités de consommation dans les zones rurales et les autres zones urbaines (hors Cotonou)	28
Figure 8. Plus de la moitié de la population est pauvre dans les départements du Couffo et de l'Atacora	29
Figure 9. Alors que le département du Borgou a la part la plus élevée de pauvres ...	29
Figure 10. Après avoir stagné en 2018-20, le ratio des impôts au PIB est en hausse depuis 2021	31
Figure 11. Rôle croissant des taxes intérieures dans la collecte des recettes fiscales sur la période 2021-2023	31
Figure 12. Le déficit budgétaire diminue...	32
Figure 13. alors que la dépendance à l'égard de la dette extérieure augmente	32
Figure 14. La contribution du secteur secondaire devrait rester supérieure aux niveaux antérieurs à la pandémie.	37
Figure 15. La croissance sera tirée par l'investissement et la consommation, les exportations jouant un rôle plus important	37
Figure 16. Répartition des gains et pertes de bien-être entre les groupes de consommation (déciles) après une augmentation de 25 % du prix du riz, du blé et du maïs, par décile de consommation	38
Figure 17. Augmentation des pertes et dommages liés au climat	41
Figure 18. Un investissement précoce dans des mesures de résilience et d'adaptation pourrait réduire de moitié les pertes de PIB dues au changement climatique d'ici à 2050.	46
Figure 19. L'extrême pauvreté pourrait être réduite de manière significative d'ici 2050 si les mesures d'adaptation sont prises en compte	47
Figure 20. Le stress thermique aura l'impact le plus important sur le PIB.	49
Figure 21. - Le coût de l'inaction augmente avec le temps et pourrait réduire le PIB de 19 % d'ici 2050.	49
Figure 22. L'impact des inondations extrêmes sur les coûts d'investissement pourrait à lui seul réduire le PIB de 6 % d'ici 2050. (Simulation de Monte Carlo)	49
Figure 23. La part de la population vivant dans l'extrême pauvreté pourrait augmenter de 4,5 points de pourcentage, soit jusqu'à 1 million de personnes, par rapport à la situation de référence en l'absence d'action contre le changement climatique.	50
Figure 24. L'agriculture est dominée par les cultures pluviales, toutes vulnérables au changement climatique dans une certaine mesure	53
Figure 25. Les forêts par habitant ont diminué de manière significative depuis 1995	53
Figure 26. Les agglomérations côtières du Bénin sont très vulnérables aux inondations et à l'élévation du niveau de la mer.	58
Figure 27. Le changement climatique est susceptible d'accroître l'impact humain du stress thermique, du paludisme et des maladies transmises par l'eau.	66

Liste des Tableaux

Tableau 1. Résumé des principales options politiques pour une croissance économique résiliente	16
Tableau 2. Indicateurs macroéconomiques sélectionnés	42
Tableau 3. Principaux indicateurs budgétaires	43

Liste des Encadrés

Encadré 1. Malgré des investissements importants, des défis subsistent dans le secteur de l'agriculture.	23
Encadré 2. Des disparités régionales persistantes, bien que l'inégalité ait diminué.	29
Encadré 3. Impact distributif de la hausse des prix des denrées alimentaires	38
Encadré 4. Tirer parti de l'expérience du pays dans l'utilisation de financements innovants pour renforcer la résistance aux chocs climatiques.	73

Acronymes et abréviations

APIEX	Agence de Promotion des Investissements et des Exportations
ASS	Afrique subsaharienne
AVD	Analyse de la Viabilité de la Dette
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque Européenne d'Investissement
CCDR	Rapport National sur le Climat et le Développement
CIPE	Centres des Impôts des Petites Entreprises
DCC	Déficit du compte courant
DPF	Financement de la Politique de Développement
ECC	Modèle d'Equilibre Général Calculable
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
FEC	Facilité Elargie de crédit
GCM	Modèle de circulation générale
GDIZ	Zone Industrielle de Cotonou-Djigbé
GHSI	Indice de Sécurité Sanitaire Mondiale
GRC	Gestion des Risques de Catastrophes
GWh	Gigawattheures
IDE	Investissement Direct étranger
IEc	Économie industrielle
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
NDC	Contribution déterminée au niveau national
ODD	Objectifs de développement durable
PAASR	Programme de soutien aux activités de santé génésique
PAC	Port Autonome de Cotonou
PAG	Plan d'Action du Gouvernement
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, 2011-25

PAPAPE	Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants
PDNA	Évaluation des besoins après la catastrophe
PER	Revue des Dépenses Publiques
PFM	Gestion des Finances Publiques
PHOC	Centre des Opérations d'Urgence de la Santé Publique
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNA	Plan National d'Adaptation
PND	Plan National Développement
PNRCCH	Programme National de Réhabilitation et de Construction d'Hôpitaux
PPP	Partenariats Public-Privé
PR	Période de retour
PTF	Productivité totale des facteurs
RNIE	Routes Nationales Interétatiques
RSU	Registre Social Unique
SAP	Systèmes d'Alerte Précoce
SBEE	Société Béninoise de l'Énergie Électrique
SDFP	Politique de financement du développement durable
SLR	Élévation du Niveau de la Mer
SONEB	Société nationale des eaux du Bénin
SRMT	Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UEMOA	Union Économique Et Monétaire Ouest-Africaine
WASH	Eau, assainissement et hygiène

Avant-propos

L'objectif de ce rapport est d'informer les autorités de la République du Bénin, les groupes de réflexion, les chercheurs et les universitaires, ainsi que le public en général, de l'état de l'économie béninoise, de ses perspectives, ainsi que des défis immédiats auxquels elle est confrontée en matière de développement. Le premier chapitre du rapport se concentre sur les développements économiques récents et les perspectives à moyen terme. Ce chapitre comprend des sections sur la croissance, la politique budgétaire du gouvernement, la dette publique, le secteur extérieur, les développements monétaires et l'inflation. Il présente la situation économique du pays en 2023, les perspectives économiques pour 2024-2026, ainsi qu'une évaluation des risques et des défis. Il a été principalement préparé par Mamadou Tanou Balde et Felix Oppong, avec Eduardo Alonso Malasquez Carbonel, Gabriela Inchauste et Felicien Donat Edgar Townan Accrombessy.

Le deuxième chapitre examine le coût macroéconomique du changement climatique sur le développement si un ensemble délibéré de mesures d'adaptation n'est pas pris par le gouvernement et si la Contribution déterminée au niveau national du Bénin dans le cadre de l'Accord de Paris n'est pas mise en œuvre. Il examine la trajectoire de la croissance économique si des mesures décisives sont prises dans les principaux secteurs économiques, en les soulignant secteur par secteur. Ce chapitre a été préparé par Manuela Ravina da Silva, avec le soutien de Felix Oppong et Mamadou Tanou Balde. Theresa Adobea Bampoe, Etsehiwot Berhanu Albert, Benita Mahinou et Micky Ananth ont apporté leur soutien administratif.

Ce rapport a été préparé par le pôle d'expertise mondiale en Macroéconomie, Commerce et Investissement de la Banque mondiale, Afrique de l'Ouest et du Centre sous la supervision de Marie-Chantal Uwanyiligira, Nestor Coffi et Hans Anand Beck, et revu par Markus Kitzmuller, Jeff Chelsky, Amina Coulibaly et Ellysar Baroudy. Il a également bénéficié des commentaires de Vincent Arthur Floreani et de Djaoudath Alidou Dramane.



R
C

Résumé

Développements économiques récents et perspectives

La croissance économique est restée forte et résiliente à 6,4 % en 2023, contre 6,3 % en 2022, malgré les différents chocs auxquels le pays a été confronté, y compris des conditions climatiques défavorables, de changements de politique au Nigéria et de la fermeture des frontières avec le Niger. Du côté de l'offre, la croissance du secteur agricole s'est légèrement améliorée, avec une croissance de 5,1 %, tandis que la croissance du secteur des services est estimée à 6,6 %. Le secteur primaire n'a pas retrouvé les niveaux de croissance d'avant la pandémie en 2023, avec une production de coton toujours inférieure au niveau de 2021, partiellement compensée par une production plus élevée d'autres cultures industrielles et de denrées alimentaires. Le secteur secondaire, en particulier l'industrie manufacturière et la construction, quoiqu'enregistrant une modération de son dynamisme continue de soutenir la croissance. Du côté de la demande, l'investissement demeure le principal moteur de la croissance. La croissance de la consommation privée a chuté en raison de l'augmentation des prix, notamment de l'essence (kpayo), tandis que la consommation publique a augmenté pour maintenir le bien-être de la population et soutenir la croissance économique. La croissance moyenne du PIB du Bénin en 2021-23 est supérieure à celle de la période 2010-19 et se compare favorablement à celle des autres pays de la région. La croissance devrait se stabiliser à 6,2 % entre 2024 et 2026 (3,5 % en moyenne par habitant), grâce à l'investissement et à l'expansion de la zone industrielle de Clo-Djigbé (GDIZ).

L'inflation globale a été en moyenne de 2,8 %, mais est restée dans la fourchette cible de 1 à 3 % de l'UEMOA et en dessous de la moyenne régionale de 3,7 % en 2023. L'impact de la hausse des prix internationaux de l'énergie sur le Bénin en 2022 a été atténué par la répercussion incomplète des prix de l'énergie au Nigéria (principal fournisseur d'essence du Bénin). Avec la fin de la subvention de l'essence au Nigéria en mai 2023, les prix du Kpayo (essence de contrebande) ont augmenté dans un premier temps, mais l'effet a été réduit de moitié en termes de Franc CFA, en partie à cause de l'effet de la dépréciation du Naira. Les goulots d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement à la suite de la fermeture de la frontière avec le Niger et les pressions croissantes sur la demande ont maintenu l'inflation à un niveau relativement élevé, même si elle aurait été encore plus élevée sans le resserrement de la politique monétaire de la BCEAO et l'amélioration de l'approvisionnement alimentaire pendant la saison des récoltes. Avec la modération de l'inflation en 2024-26, pour atteindre une moyenne de 2 %, les contributions de la consommation à la croissance devraient augmenter.

Le taux de pauvreté national en 2021-22 était de 36,2 %, ce qui représente environ 4,6 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté national (estimé à 287 715 FCFA par personne et par an). En revanche, l'incidence de la pauvreté en 2018-19 (en utilisant l'ancien seuil de pauvreté de 246 542 FCFA) était de 38,5 pour cent. La baisse de la pauvreté est principalement due à l'augmentation soutenue de la consommation rurale qui n'a pas été significativement impactée par les récents chocs économiques mondiaux. Cependant, les disparités régionales en matière de pauvreté demeurent. En 2021, le taux de pauvreté dans les quatre régions du nord, où résident 34 % de la population, était de 48 %, soit environ trois fois plus que les deux régions les moins pauvres situées dans le sud. En outre, les inégalités de consommation ont diminué entre 2018-19 et 2021-22, le coefficient de Cini passant de 34,7 à 32,6, en raison de réductions notables dans les zones urbaines en dehors de Cotonou et dans les zones rurales.

Les efforts d'assainissement budgétaire ont été couronnés de succès en 2023, grâce à l'adoption de mesures fiscales innovantes et à la maîtrise des dépenses. En conséquence, le déficit budgétaire a été ramené à 4,1 % du PIB, soit le niveau le plus bas depuis 2019, et en baisse par rapport aux 5,5 % de 2022. Cette amélioration est due à une augmentation des recettes totales, qui ont augmenté de 0,7 point de pourcentage (pp) pour atteindre 15 % du PIB, tandis que les dépenses publiques ont diminué de 0,6 pp pour atteindre 19,2 % du PIB. Parmi les mesures fiscales soutenues par la Banque mondiale et le FMI figurent la rationalisation des dépenses fiscales dans la zone économique spéciale, le renforcement du système de gestion des risques douaniers et le contrôle du paiement des droits de douane, la mise en place d'un contrôle ex post des déclarations douanières fondé sur des données, la mise en œuvre de solutions numériques pour le paiement des impôts, le recouvrement des arriérés d'impôts et la réduction des dépenses ponctuelles dans le budget 2022. La mise en œuvre de la stratégie de recettes à moyen terme officiellement adoptée en avril 2024, permettra d'ancrer le programme gouvernemental de mobilisation des recettes intérieures. L'assainissement budgétaire devrait se poursuivre à moyen terme, le déficit budgétaire diminuant encore pour atteindre 2,7 % du PIB d'ici à 2026.

La dette publique a légèrement augmenté pour atteindre 54,5 % du PIB en 2023, bien que l'accumulation de la dette se soit ralentie en raison de la réussite de l'assainissement budgétaire. La dette publique a augmenté de manière constante à partir de 2014, avec des niveaux de dette augmentant de 8,5 % en moyenne entre 2015 et 2022 et de 9,6 % entre 2020 et 2022, en partie pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement (PAC1 et PAC2),¹ et pour rester résilient face aux récents chocs mondiaux et nationaux. Entre-temps, le gouvernement continue de renforcer ses structures de gestion de la dette et de s'engager dans des opérations de gestion du passif pour assurer la viabilité de la dette. Certains résultats ont été obtenus grâce à des mesures proactives telles que l'analyse quantitative des risques budgétaires dans tous les domaines clés, y compris les risques macroéconomiques, les entreprises publiques, la gestion de la dette, les passifs éventuels, les catastrophes naturelles, les pensions et les garanties sociales. Grâce à ces efforts, la croissance de la dette publique a considérablement diminué pour atteindre 1,4 % en 2023 et 54,5 % du PIB. Avec le resserrement des conditions financières sur le marché régional de l'UEMOA, le gouvernement s'est orienté vers un financement extérieur plus important. Malgré ce changement de politique, le Bénin reste exposé à un risque modéré de surendettement, avec une marge de manœuvre limitée pour absorber les chocs.

Le déficit du compte courant est tombé à 6,0 % du PIB en 2023. Malgré la baisse des exportations de coton, le secteur des exportations, avec des produits de base comme la noix de cajou et l'huile de palme, ainsi que les exportations de services, ont permis de limiter la détérioration de la balance commerciale. L'assainissement budgétaire ajoutée à la baisse de la consommation privée, ont contribué au ralentissement de la croissance des dépenses intérieures, ce qui a eu pour effet de freiner les importations. Le déficit du compte courant a été financé par des prêts-projets extérieurs, l'aide budgétaire, le prêt contracté en 2022 pour la réalisation des objectifs de développement durable et les investissements directs étrangers.

Malgré la résilience économique passée, des risques de détérioration subsistent. Les perspectives économiques pourraient être assombries par des risques tels que les perturbations commerciales, les problèmes de sécurité et les chocs climatiques, en particulier les inondations et les sécheresses, qui pourraient entraver la croissance agricole et exacerber la pauvreté. L'assainissement budgétaire et la viabilité de la dette sont soumis à la rigidité des dépenses et aux chocs de taux de change, étant donné que la dépendance à l'égard du financement

¹ Le PAC1 fait référence au Plan d'action gouvernemental 1 avec un investissement total de 9 030 milliards de FCFA, exécuté sur la période 2016-2021, tandis que le PAC2 est le second Plan d'action gouvernemental mis en œuvre sur la période 2021-2026 avec un investissement total de 12 011 milliards de FCFA.

extérieur s'est accrue. Les menaces climatiques, en particulier les inondations et les sécheresses, pourraient compromettre les réalisations du Bénin en matière de développement, les catastrophes naturelles ayant déjà touché des millions de personnes et endommagé le secteur agricole. La vulnérabilité du pays au changement climatique, associée à des taux élevés d'érosion côtière, pourraient annihiler les efforts de réduction de la pauvreté. Les infrastructures et le capital humain sont également menacés, les inondations fréquentes mettant en péril les investissements publics et la continuité de l'enseignement, ce qui pourrait entraîner une augmentation des taux d'abandon scolaire et une baisse des performances des élèves.

Objectifs politiques	Réformes politiques suggérées	Cadre temporel
Poursuivre l'assainissement budgétaire axé sur la croissance avec des objectifs clairs et réalisables	<ul style="list-style-type: none"> (i) Augmenter certains taux d'imposition à des niveaux comparables à ceux des pays pairs de l'UEMOA, notamment l'impôt sur les revenus des capitaux mobiles et les plus-values. (ii) Mettre l'accent sur l'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures en élargissant l'assiette fiscale conformément à la stratégie de recettes à moyen terme visant à augmenter les recettes de 0,5 % du PIB par an en vue d'atteindre l'objectif de l'UEMOA de 20 % de recettes fiscales par rapport au PIB à moyen terme. (iii) Poursuivre les réformes sur la rationalisation des dépenses fiscales afin de supprimer les exonérations non essentielles, tout en procédant à des évaluations annuelles du coût et des avantages des exonérations existantes et nouvelles afin de soutenir les efforts d'assainissement budgétaire. (iv) Continuer à reconstituer l'espace budgétaire pour soutenir la croissance avant 2026 en gérant activement la dette et en remédiant aux faiblesses liées à la mobilisation des recettes. 	Moyen terme
Améliorer l'efficacité des dépenses publiques	<ul style="list-style-type: none"> (i) Améliorer l'efficacité des investissements publics en se concentrant sur l'efficacité des dépenses dans les secteurs où les dépenses récurrentes sont élevées, tout en protégeant les populations vulnérables en délimitant les dépenses sociales. (ii) Rendre les projets d'investissement public résistants au climat en prenant en compte les mesures d'adaptation dans la sélection, la préparation et l'évaluation de tous les projets. 	Moyen terme
Bénéficiaire de la participation du secteur privé au développement	<ul style="list-style-type: none"> (i) Tirer profit de l'approbation de la nouvelle loi sur les PPP et des décrets d'application lorsqu'ils seront approuvés pour impliquer le secteur privé à des conditions de marché raisonnables et concurrentielles pour la mise en œuvre du "Plan d'action". (ii) Renforcer les capacités de FONACA et son indépendance pour améliorer son efficacité dans l'octroi de garantie et d'assistance aux Petites et Moyennes Entreprises." (iii) Impliquer davantage le secteur privé dans la mise en œuvre du PAC2. 	Moyen terme

S'adapter au changement climatique pour une croissance économique durable et résiliente

Sans efforts d'adaptation supplémentaires, le changement climatique devrait entraîner des pertes économiques croissantes, les pertes annuelles moyennes de PIB pouvant atteindre jusqu'à 19 % d'ici à 2050. Les pertes réelles de PIB dues aux chocs climatiques pourraient atteindre 11 % d'ici 2050 dans un scénario humide/chaud, et 19 % dans un scénario sec/chaud. Le principal facteur de ces pertes est l'impact du stress thermique sur la productivité du travail, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, dont le PIB par habitant devrait chuter de plus de 18 % par rapport au scénario de référence d'ici à 2050 si aucune mesure n'est prise. Le changement climatique devrait affecter de manière disproportionnée les populations vulnérables, ce qui pourrait entraver les efforts de transformation économique et de réduction de la pauvreté. Alors que le gouvernement vise à réduire la pauvreté de manière significative d'ici 2030, jusqu'à 1 million de personnes supplémentaires pourraient rester dans la pauvreté d'ici 2050 si aucune adaptation n'est mise en place. Les femmes, les travailleurs non qualifiés et les populations rurales font partie des personnes à risque les plus touchées, et les disparités régionales dans les taux d'incidence de la pauvreté devraient persister ou s'aggraver, en particulier dans des régions comme les Collines.

La mise en place d'une trajectoire de croissance résiliente dépend d'une action décisive dans les secteurs économiques clés.

La mise en œuvre de mesures d'adaptation au climat, telles que décrites dans le Plan national d'adaptation du Bénin, est essentielle pour atténuer les pertes économiques et favoriser une croissance durable. La réduction du PIB pourrait être limitée à 5,4 % d'ici les années 2030 et à 11 % d'ici 2050, ce qui est nettement inférieur aux pertes prévues dans les cas les plus extrêmes (sec/chaud) sans adaptation (9,2 % et 19 %, respectivement). Le gouvernement doit se concentrer sur des mesures qui non seulement préviennent les pertes mais génèrent également des gains nets, comme le développement de l'irrigation pour augmenter les rendements des cultures pluviales. Donner la priorité à l'adaptation et à la résilience pourrait réduire considérablement la pauvreté et permettre à près d'un demi-million de personnes de passer au-dessus du seuil de pauvreté par rapport à un scénario où aucune mesure politique ne serait prise.

Le secteur agricole représentant une part importante de l'économie, il est essentiel d'adapter les pratiques agricoles, de restaurer et de protéger les forêts et d'investir dans les ressources en eau.

Si aucune mesure n'est prise pour améliorer la résilience de la production agricole, les rendements des cultures pourraient diminuer d'un tiers d'ici à 2050. La diversification de l'agriculture béninoise, qui s'éloigne du coton, va dans le sens de l'adaptation au climat. Les cultures à fort potentiel comme l'ananas et le soja pourraient être améliorées, ce qui les rendrait plus résistantes au changement climatique. Le ministère de l'agriculture doit être soutenu pour mettre en œuvre sa stratégie d'agriculture intelligente face au climat. En outre, le gouvernement doit soutenir les pratiques durables, la sécurité foncière et les technologies résistantes au climat afin de réduire l'empreinte carbone de l'agriculture et d'améliorer la résistance au climat. De même, la restauration et la protection des forêts, y compris la conservation des mangroves, ainsi que la gestion efficace des ressources en eau, sont essentielles pour l'adaptation au climat et pour épargner au pays les pertes économiques potentielles.

Il est essentiel de remédier aux vulnérabilités du système de santé, en particulier celles qui sont exacerbées par le changement climatique, afin de renforcer la résilience des services de santé et d'éducation et de protéger le capital humain. Ces mesures comprennent : l'augmentation de la capacité du personnel de santé à gérer les maladies sensibles au climat, l'amélioration de la préparation des communautés, le renforcement des systèmes de surveillance et d'alerte précoce, la mise en place d'un mécanisme de financement des interventions sanitaires liées au changement climatique et l'adaptation de l'infrastructure sanitaire. Le gouvernement doit rendre les soins de santé plus abordables, étant donné que les dépenses de santé à la charge du patient pèsent lourdement sur le budget des ménages alors que les dépenses publiques en matière de santé sont faibles. Il est également essentiel de renforcer la préparation aux situations d'urgence, comme en témoignent le mauvais classement du Bénin dans l'indice de sécurité sanitaire mondiale et la perturbation modérée des services de santé pendant la pandémie de COVID-19. Dans le domaine de l'éducation, des mesures urgentes sont nécessaires pour renforcer la résilience du système, en particulier au niveau des infrastructures. Le gouvernement doit intégrer le changement climatique dans les programmes scolaires, promouvoir le reboisement et la sensibilisation à l'environnement et construire des écoles résistantes au climat.

Le renforcement de la résilience aux inondations urbaines et l'investissement dans des infrastructures de transport et numériques résilientes permettront aux personnes et aux marchés de rester connectés. Les villes doivent de toute urgence mettre à jour les réglementations en matière d'urbanisme et de zonage afin de tenir compte des risques climatiques, compte tenu de l'urbanisation et de la croissance démographique rapides. Le développement urbain compact permet non seulement de réduire les émissions et les coûts d'infrastructure, mais aussi de préserver les espaces verts et les terres agricoles. Une planification urbaine intelligente sur le plan climatique peut empêcher les implantations dans les zones inondables, ce qui permet de créer des villes plus efficaces et moins émettrices de gaz à effet de serre. Le réseau routier rural du Bénin est vulnérable aux chocs climatiques, 23 % seulement de la population rurale ayant accès à des routes praticables par tous les temps. Le réseau est confronté à des risques de précipitations extrêmes, de chaleur de feux de forêt, avec un risque d'inondation des routes urbaines dans un scénario d'inondation de 1 an sur 100. Les menaces climatiques qui pèsent sur l'infrastructure numérique, telles que les dommages causés aux câbles et aux tours de télécommunication par l'élévation du niveau de la mer et les fortes pluies, soulignent l'importance d'intégrer la résilience climatique dans les plans de développement. Les technologies numériques sont essentielles pour l'adaptation au changement climatique, mais des lacunes persistent dans la couverture et la qualité des données. L'exploitation de l'imagerie satellitaire et de la télédétection peut améliorer la précision des données climatiques. Les efforts du gouvernement pour stimuler l'infrastructure numérique et son adoption devraient inclure une collaboration avec des entités privées locales pour transformer les données climatiques en informations exploitables. En outre, il est essentiel de garantir la résilience des technologies numériques, de prendre en compte les risques climatiques dans la conception et le déploiement des infrastructures et de renforcer les cadres réglementaires.

Le Bénin devrait donner la priorité aux partenariats avec le secteur privé et au financement des investissements climatiques, car les avantages à long terme l'emportent sur les coûts. Pour maintenir le cap de la croissance face au changement climatique, le pays doit investir en moyenne 0,3 % du PIB par an dans l'adaptation au climat et l'atténuation de ses effets, soit un total d'environ 2,7 milliards de dollars d'ici à 2032. Pour financer ces investissements, le Bénin pourrait mettre en place des taxes liées au climat, comme une taxe sur le carbone, afin d'améliorer la mobilisation des ressources nationales et de rendre les dépenses publiques plus efficaces. En outre, le recours à des financements concessionnels et mixtes, y compris des instruments financiers innovants tels que les obligations thématiques, et le financement des risques de catastrophe peuvent apporter

un soutien significatif. Enfin, il est essentiel de tirer parti des investissements du secteur privé par le biais de partenariats public-privé (PPP), ce qui nécessite un approfondissement du secteur financier, un cadre juridique favorable et l'engagement du gouvernement. Le renforcement du cadre des PPP et l'établissement d'une liste de projets potentiels favoriseront le financement privé et les transferts de technologie en faveur de l'action climatique.

Tableau 1

Résumé des principales options politiques pour une croissance économique résiliente

S'adapter au changement climatique pour une croissance économique durable et résiliente		
Adapter les pratiques agricoles, restaurer et protéger les forêts et investir dans la gestion des ressources en eau	(i) Renforcer l'efficacité opérationnelle du Fonds national de développement agricole (FNDA) afin de mieux cibler les agriculteurs et de canaliser efficacement les financements vers un plus grand nombre d'acteurs agricoles et de petites et moyennes entreprises, en mettant l'accent sur les mesures d'adaptation et d'atténuation : grâce à (1) des dispositions adéquates en matière de souscription ; (2) une plus grande flexibilité des conditions de refinancement ; (3) une meilleure éducation financière des acteurs ; (4) le développement d'un système de financement décentralisé ; (5) le développement d'un régime d'assurance.	Moyen terme
	(ii) Investir dans des modèles de production alimentaire durables en (1) en mettant en œuvre des techniques agricoles intelligentes face au climat, conformément à la stratégie du MAEP sur l'agriculture durable. (2) Investir dans des systèmes d'irrigation efficaces et des infrastructures de collecte de l'eau conformément à la stratégie en cours de préparation ; (3) investir dans la mécanisation de l'agriculture.	Moyen terme
	(iii) Promouvoir la valeur ajoutée par une structuration équitable des chaînes de valeur, en renforçant la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que les aspects qualitatifs et sanitaires des systèmes alimentaires.	Court et moyen terme
Renforcer la résilience aux inondations urbaines, améliorer l'aménagement du territoire et l'urbanisme, investir dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène et protéger les zones côtières.	(i) Promulguer le nouveau code de la construction, adopter la législation secondaire et renforcer la capacité d'application des codes de la construction et de l'utilisation des terres en tenant compte des principes d'égalité entre les hommes et les femmes.	Court terme
	(ii) Élaborer des plans directeurs urbains alignés sur les normes de résilience climatique dans toutes les municipalités (seules 35/77 en ont un et certains de ces 35 plans doivent être mis à jour) ; (2) revoir le processus d'approbation des plans directeurs urbains ; (3) revoir le processus de maintenance des actifs urbains, la législation et les responsabilités ; (4) assurer la représentation des femmes dans tous les organes décisionnels pertinents et la participation aux processus de consultation pour l'élaboration des plans directeurs urbains.	Moyen terme
	(iii) Développer la cartographie multirisque, les systèmes d'alerte précoce et l'utilisation accrue d'informations et d'outils numériques dans le but d'atteindre tous les groupes sociaux, y compris les femmes, les résidents ruraux et les populations vulnérables.	Court et moyen terme

S'adapter au changement climatique pour une croissance économique durable et résiliente		
Investir dans les réseaux de transport multimodaux, la gestion et la planification des actifs, les infrastructures numériques résistantes au climat et les solutions numériques	(i) Intégrer systématiquement des paramètres de conception résistants au climat dans la conception des infrastructures de transport. Piloter la mise en œuvre de solutions basées sur la nature pour accroître la résilience et réduire l'érosion.	Court terme
	(ii) Développer un système de gestion du patrimoine routier pour une affectation plus stratégique des ressources aux interventions d'entretien et de modernisation.	Moyen terme
	(iii) Renforcer la résilience des communautés locales et des systèmes de production agricole locaux grâce à la fourniture/communication/accroissement de l'accès aux services météorologiques au niveau local.	Court terme
Renforcer la résilience des prestations de services dans les domaines de la santé et de l'éducation afin de protéger la formation du capital humain	(i) Renforcer les notions de changement climatique dans les programmes d'éducation et de formation ; mener des campagnes de sensibilisation à l'environnement, y compris des plans d'aménagement des écoles primaires et tertiaires ; et mettre en œuvre des politiques de construction d'écoles résistantes aux inondations, aux tempêtes et à la chaleur excessive.	Court et moyen terme
	(ii) Accélérer le développement de bâtiments résilients pour les écoles, y compris pour l'enseignement supérieur.	Moyen terme
	(iii) Améliorer la résilience du système de santé face au changement climatique en renforçant la capacité du personnel de santé à diagnostiquer, traiter et gérer les maladies sensibles au climat.	Moyen terme
	(iv) Assurer l'adaptation des infrastructures, des équipements, des produits et des services de santé : (1) renforcer la surveillance et le système d'alerte précoce, l'information et la recherche sur les maladies sensibles au climat et une réponse appropriée ; (2) mettre en place un meilleur mécanisme de financement pour les interventions sanitaires liées au changement climatique ; et (3) améliorer les plans de préparation et de réponse au niveau communautaire pour commander des médicaments et d'autres produits importants et pour sensibiliser la communauté.	Court et moyen terme



1 Développements économiques récents

Malgré la polycrise de 2023, comprenant la fermeture de la frontière avec le Niger, les changements de politique au Nigeria et les chocs climatiques, la croissance est restée forte et résiliente à 6.4%. Le taux de pauvreté national était de 36,2 % en 2021-22, ce qui représente 4,6 millions de personnes vivant encore en dessous du seuil de pauvreté national. L'inflation globale a doublé avec l'augmentation des prix du Kpayo (essence de contrebande), bien que l'inflation soit restée dans la fourchette cible de 1 à 3 % de l'UEMOA. Avec le début d'une consolidation budgétaire basée sur les recettes, le déficit budgétaire a diminué pour atteindre 4,1 % et la dette a légèrement augmenté pour atteindre 54,5 % du PIB. À moyen terme, la croissance devrait se stabiliser autour de 6,2 % et l'inflation baisser à 2 %. Le déficit budgétaire convergera vers 2,7 % grâce à un assainissement budgétaire axé sur l'augmentation des recettes.

1.1.

La montée des incertitudes régionales et le ralentissement de la production mondiale en 2023 ont marqué le contexte macroéconomique du Bénin.

1. La croissance économique mondiale a ralenti en 2023, bien que des divergences subsistent, les pays d'Asie et du Pacifique ayant enregistré une croissance plus élevée alors que les économies avancées sont moins performantes.

La croissance mondiale est estimée à 2,6 % en 2023, contre 3 % en 2022 et 3,2 % en 2010-19. L'économie mondiale continue de faire face aux effets persistants des chocs qui se sont chevauchés au cours des quatre dernières années — la pandémie de COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la hausse de l'inflation—avec le durcissement brutal des conditions monétaires et des restrictions commerciales au niveau mondial qui s'en est suivi², entraînant une hausse des coûts de financement et une fragmentation économique encore plus importante. Les tensions géopolitiques régionales et les chocs climatiques ralentissent également la reprise et la réduction de la pauvreté en raison de leur impact sur la volatilité des prix des produits de base et sur le commerce (Figure 1 et Figure 2). À l'exception de la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, où la croissance a atteint 5,1 % (soit une augmentation de 1,7 point de pourcentage par rapport à 2022), la dynamique de croissance s'est essouffée. Dans la région de l'Asie du Sud, qui représente plus de la moitié des exportations de marchandises du Bénin, la croissance a légèrement diminué, passant de 5,9 % à 5,7 %. La croissance du PIB réel des économies avancées a diminué de 1,0 point de pourcentage du PIB pour atteindre 1,5 % en 2023, celle de l'Amérique latine et des Caraïbes ayant été divisée par deux pour atteindre 2,2 % en 2023 et la croissance ayant chuté de deux tiers pour atteindre 1,9 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

2. Les incertitudes régionales croissantes et les chocs climatiques se sont intensifiés, s'ajoutant aux contraintes structurelles et de fragilités persistantes qui entravent la reprise de l'Afrique subsaharienne (ASS).

Selon les estimations, la croissance régionale de l'Afrique subsaharienne devrait tomber à 2,9 % en 2023, contre 4,4 % et 3,7 % en 2021 et 2022. L'affaiblissement de la demande chinoise et la baisse des prix des matières premières minérales ont compromis la reprise dans les pays riches en ressources minières. Alors que les pays de l'UEMOA et de l'Afrique de l'Est ont enregistré des taux de croissance de 5,2 % et 6,0 % et stimulent la croissance de la région, la lenteur de la croissance économique dans les plus grandes économies d'Afrique (notamment l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Angola) a pesé sur la croissance moyenne du continent. Les défis structurels - notamment le manque de fiabilité et de compétitivité du secteur de l'énergie et des infrastructures de transport en Afrique du Sud, ajouté à la sous-performance du secteur pétrolier dans les économies riches en ressources (Angola), et la forte pression inflationniste associée à l'affaiblissement du taux de change (Nigeria), ont contribué à ces contre-performances. Le taux d'inflation en Afrique subsaharienne s'est modéré pour atteindre 15,8 %, mais il reste élevé, avec des taux à deux chiffres dans 14 pays.

Figure 1

Indice de risque géopolitique et conflits

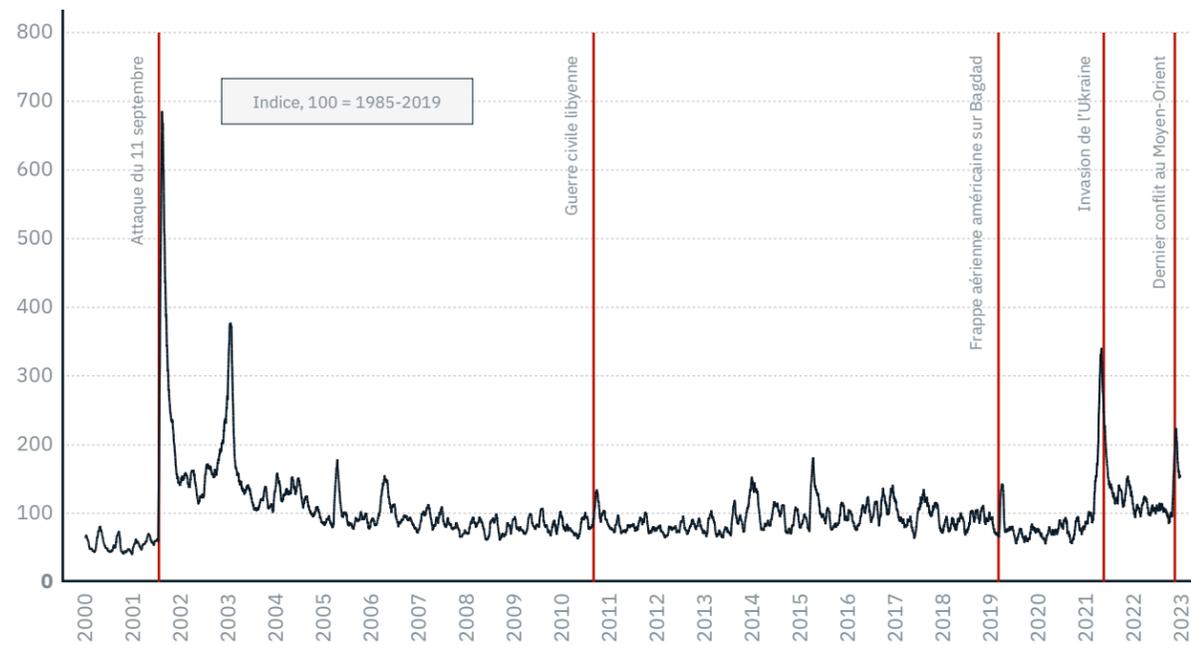
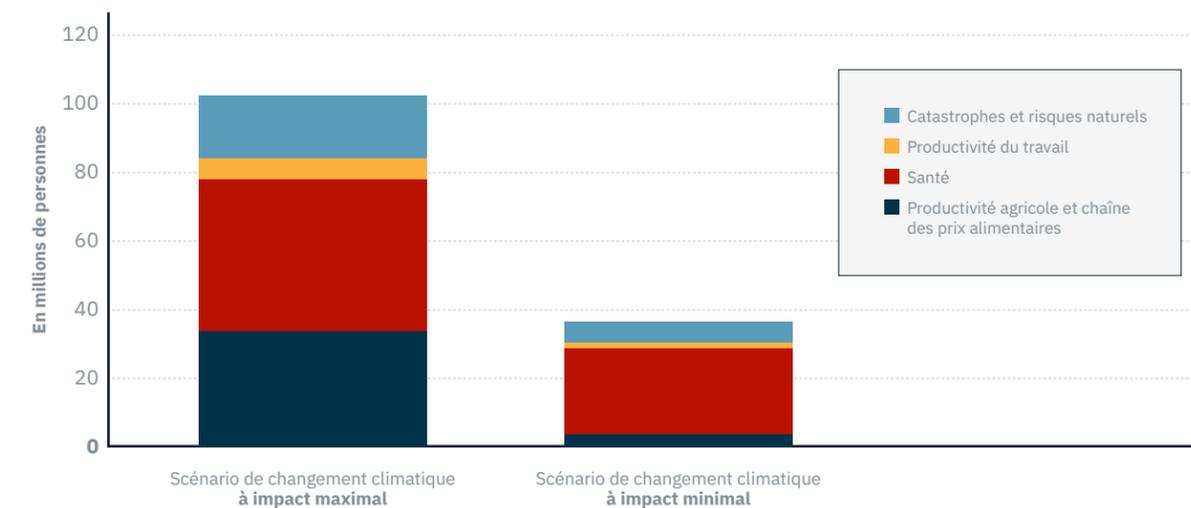


Figure 2

Impact du changement climatique sur le nombre supplémentaire de personnes en situation d'extrême pauvreté dans le monde d'ici 2030



Source : Caldara et Iacoviello (2022), Jafino et al. (2020) et Banque mondiale.

Note : Figure 1. L'indice de risque géopolitique reflète une recherche textuelle automatisée d'articles électroniques provenant de 10 journaux, liés à des événements géopolitiques défavorables.

Figure 2. Nombre de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté dans le monde en 2030 en raison du changement climatique, d'après Jafino et al. (2020). Les scénarios de référence ne tiennent pas compte du changement climatique mais des changements structurels à long terme. Le changement climatique est introduit dans ces scénarios, les impacts minimum et maximum représentant l'incertitude entourant les impacts physiques et les politiques d'adaptation locales. La dernière observation est le 11 décembre 2023.

1.2.

La croissance économique est restée solide malgré les incertitudes régionales et la fragilité du nord du Bénin.

3. En 2023, la croissance du Bénin demeura forte et résiliente à 6,4 %, contre 6,3 % en 2022, en dépit des conditions climatiques défavorables, de changements politiques importants au Nigéria et de la fermeture de la frontière avec le Niger qui a perturbé le commerce de transit.

L'activité économique, qui se remettait de la pandémie de COVID-19 tout en étant confrontée aux conséquences de la guerre en Ukraine (pressions inflationnistes, baisse de la demande mondiale et hausse des taux d'intérêt), est restée dynamique. Le secteur agricole, qui contribue largement à la croissance et à la réduction de la pauvreté, a enregistré une légère augmentation à 5,1% en 2023 (par rapport à un taux de 4,8% en 2022) mais reste nettement inférieur aux 7,3 % enregistrés en 2016-19. En dépit des perturbations du commerce, le secteur des services (le principal moteur de la croissance) continua son expansion avec un taux de 6,6 % en 2023, contre 6,0 % en 2022. La construction et le développement de la zone industrielle spéciale (avec de nombreuses agro-industries) ont continué à soutenir l'expansion du secteur secondaire. Cependant, avec l'achèvement de la construction de l'oléoduc Niger-Bénin et la modération de la croissance des investissements dans les infrastructures³, la croissance du secteur secondaire a légèrement diminué pour atteindre 7,3 %, contre 7,9 % en 2022.

4. La croissance économique du Bénin après 2020 a été plus élevée que celle de ses pairs.

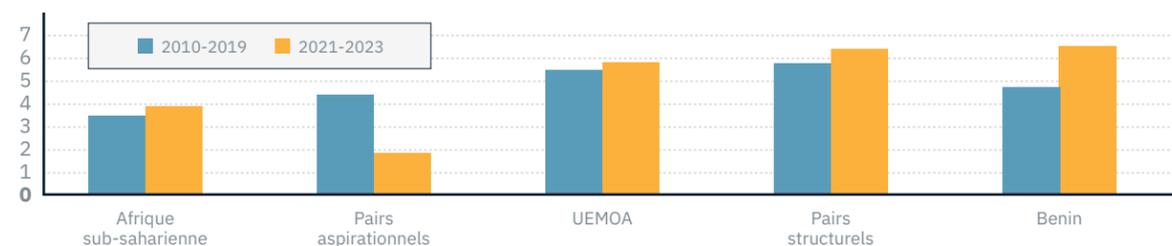
Bien que le pays ait été confronté à d'importants vents contraires amplifiés par des vulnérabilités climatiques croissantes (inondations, pluies tardives et attaques de ravageurs migrateurs), la croissance moyenne du PIB en 2021-23 a été supérieure de 1,8 point de pourcentage aux niveaux enregistrés entre 2010 et 19 (Figure 3). Dans le même temps, la reprise après 2020 a été retardée chez les pairs aspirationnels dont les économies se sont contractées au cours des mêmes périodes (baisse de la croissance de 2,6 pp) ou en Afrique subsaharienne (augmentation de la croissance de 0,4 pp) et chez les pairs structurels (augmentation de la croissance de 0,7 pp). L'assainissement budgétaire de 2017-19 a ouvert la voie à une politique budgétaire anticyclique pour répondre à la pandémie et a particulièrement soutenu l'investissement du gouvernement dans les infrastructures. En conséquence, la croissance du secteur secondaire est passée de 5,3 % avant la pandémie à 8,1 % en 2021-23. Alors que le secteur des services a retrouvé ses performances antérieures en matière de croissance, le secteur agricole continue en moyenne de croître à un rythme plus faible, 5,1 % en 2021-23, en dessous des 5,5 % de l'ère pré-Covid-19.

3

L'oléoduc, avec un investissement total de 2,1 milliards de dollars - dont 1,3 milliard de dollars pour les 675 km sur le territoire béninois et les terminaux associés - est le plus grand investissement jamais réalisé au Bénin depuis l'indépendance. L'oléoduc a contribué à stimuler la croissance du secteur de la construction pendant la phase de préparation (2021-23) et devrait fournir 500 millions de dollars de ressources budgétaires supplémentaires grâce aux droits de transit et aux recettes fiscales, ainsi que créer 300 nouveaux emplois.

Figure 3

Croissance économique plus forte après 2020 au Bénin que dans les pays pairs



Source : Autorités béninoises, estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

Note : Les pairs structurels comprennent le Rwanda, le Togo et le Sénégal. Le Ghana, le Maroc, le Sri Lanka et la Tunisie sont les pairs aspirationnels⁵.

5. Du côté de l'offre, le secteur des services reste le principal moteur de la croissance, avec une contribution de 3,1 points de pourcentage en 2023.

Le secteur, qui dépendait auparavant des activités portuaires, a fait preuve de résilience et reste le principal contributeur à la croissance, malgré la fermeture de la frontière avec le Niger et la baisse de la demande du Nigeria - en raison de la dépréciation du taux de change du naira, de l'augmentation des pressions inflationnistes et de l'ouverture d'un nouveau port à Lagos. Néanmoins, les importants goulets d'étranglement qui subsistent dans les ports nigériens et les réformes en cours visant à accélérer le dédouanement des marchandises au port de Cotonou devraient maintenir la compétitivité de ce dernier. La baisse des activités de transport et de commerce durant le quatrième trimestre 2023, 63,9% et 25,5% en glissement annuel, respectivement, a été compensée par le fort dynamisme des activités durant le deuxième et troisième trimestre. Les activités de transport et entreposage qui augmentaient en moyenne de 29,0% durant ces deux trimestres ont bénéficié de l'amélioration de la qualité des infrastructures. L'impact des différents chocs a été aussi atténué par l'expansion du secteur du tourisme et des secteurs associés (hôtels, restaurants et télécommunications). En 2023, le nombre d'arrivées à l'aéroport de Cotonou a augmenté de 20,8 pour cent en moyenne d'une année sur l'autre, avec un pic de 41,4 pour cent en janvier pendant les «Vodun days».

6. Le secteur primaire n'a pas encore retrouvé ses niveaux de croissance d'avant la pandémie, bien qu'il soit le deuxième contributeur majeur à la croissance.

Malgré l'appui du gouvernement au secteur, y compris une subvention aux intrants agricoles de 30 milliards de FCFA et une assistance technique en 2023⁶, et certaines améliorations des rendements, le secteur agricole est entravé par une faible productivité (Encadré 1). Le taux de croissance sectoriel, quoiqu'étant passé de 4,8% en 2022 à 5,1% en 2023 devrait rester nettement inférieur aux niveaux de croissance entre 2016 et 2019 (7,3 pour cent en moyenne). Le retard dans le retour aux niveaux prépandémiques est dû à la sous-performance du secteur du coton. La production de coton en 2023 a atteint 599 305 tonnes,

⁵ La sélection des pairs est un processus fondé sur des données (voir Banque mondiale (2022b et 2023b) pour plus de détails). Les pairs structurels (caractéristiques économiques et structurelles similaires à celles du Bénin) comprennent le Rwanda, le Togo et le Sénégal. Le Ghana, le Maroc, le Sri Lanka et la Tunisie sont les pairs aspirationnels (Pays à revenu faible ou intermédiaire qui constituent un bon précédent en termes de développement, puisqu'ils sont partis d'une position similaire à celle du Bénin).

⁶ L'initiative PAC2 renforce les investissements par le biais d'une vingtaine de projets, dont le Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (PAPAPE) et des initiatives soutenant le secteur du cajou et l'agriprenariat. Le gouvernement fournit également une aide technique renforcée aux agriculteurs, des services de conseil sur mesure et une formation améliorée pour le personnel d'encadrement.

en légère amélioration par rapport à 2022 (588 105 tonnes) mais demeure significativement en deçà des 766 000 tonnes enregistrées en 2021. Les défis liés à l'utilisation de nouveaux engrais (Super Phosphate Simple, SSP) ajoutés aux risques liés au changement climatique (i.e., le retard des pluies et la récurrence des infestations de jassides) ont miné la productivité du sous-secteur, provoquant également des effets de second tour sur la production. Pour éviter les défis associés à la production de coton, certains producteurs se tournent vers d'autres cultures d'exportation, notamment le soja, qui sont plus résistantes au changement climatique. Les exportations de soja ont été multipliées par 8, mais la production de cultures vivrières a également augmenté.

Encadré 1

Malgré des investissements importants, des défis subsistent dans le secteur de l'agriculture.

Le secteur agricole du Bénin se caractérise par une structure duale, avec des agriculteurs commerciaux qui se concentrent sur des exploitations à produit unique pour l'exportation, comme le coton et les noix de cajou, et un plus grand nombre de petits exploitants de cultures mixtes qui produisent pour le marché intérieur. La taille moyenne des exploitations est faible, 34 % d'entre elles n'ayant qu'un seul hectare. Malgré l'existence d'une agriculture commerciale, le secteur est principalement constitué de petites exploitations à faible productivité. Le secteur est essentiellement informel - 9 entreprises sur 10 - et il y a une absence notable de comptabilité financière dans les exploitations.

La productivité de l'agriculture béninoise est entravée par plusieurs facteurs, tels que la faiblesse des investissements, l'agriculture non mécanisée et les pratiques agricoles pluviales. De nombreux agriculteurs n'utilisent pas d'intrants ou de pratiques améliorées, ce qui contribue à la dégradation des ressources naturelles. La mécanisation est faible, avec un taux de mécanisation de 12,4 pour cent, et l'utilisation d'engrais minéraux, d'engrais organiques, de semences améliorées et de produits phytosanitaires est limitée chez la plupart des agriculteurs. Plus de la moitié des exploitations agricoles du Bénin utilisent des engrais minéraux. En revanche, moins d'un tiers des agriculteurs appliquent des engrais organiques (28,4 %, tandis que 28,6 % utilisent des semences et des plants améliorés).

La production agricole du Bénin est fortement concentrée sur les cultures de faible valeur comme les racines et les tubercules, les produits de base comme le maïs, l'huile de palme et le riz ne représentant qu'une plus petite partie de la production (20 %). Cette concentration est source de vulnérabilité, comme le montre la dépendance excessive à l'égard du coton et des noix de cajou pour les exportations, qui expose le pays à la volatilité des marchés mondiaux. Malgré des conditions favorables à la diversification, les exportations agricoles restent peu diversifiées. Certaines améliorations des rendements ont été constatées grâce aux programmes et aux investissements du gouvernement, mais les rendements des principaux produits restent inférieurs aux moyennes mondiales en raison de problèmes tels que l'accès limité aux semences certifiées, à l'eau et à des pratiques agricoles inadéquates.

Source : IFC. 2023. Diagnostic pays du secteur privé au Bénin - Créer des marchés au Bénin : Mobiliser l'investissement privé pour stimuler une croissance inclusive. Washington, DC : Banque mondiale.

7. La contribution du secteur secondaire à la croissance a augmenté de 70 % par rapport aux niveaux d'avant la pandémie, grâce au dynamisme des secteurs de l'industrie manufacturière et de la construction.

Bien que la croissance du secteur ait légèrement diminué en 2023, en partie en raison de la fin de la construction du pipeline du Niger, la contribution du secteur à la croissance est restée forte - 1,2 point de pourcentage en 2023 par rapport à 0,8 en 2011-19. Le dynamisme du secteur de la construction est resté soutenu par l'exécution des projets d'investissement du PAC2 et l'achèvement des projets d'investissement du PAC1 (notamment le CHUR d'Abomey-Calavi et les logements sociaux). La croissance du sous-secteur industriel a été soutenue par l'entrée en production de nouvelles unités de transformation de produits agricoles dans la zone industrielle de Clo-Djigbé (CDIZ) et l'augmentation du taux de production des unités installées l'année dernière.

8. Du côté de la demande, l'investissement a été le principal moteur, avec une contribution de 4,9 points de pourcentage.

Les investissements privés et publics qui avaient enregistré une modération de leurs rythmes de croissance en 2022, ont rebondi en 2023, passant de 11,5% à 14,6% et de 19% à 21,1%. A ce titre, le dynamisme des investissements privés, en particulier dans la zone économique spéciale s'est traduit par une amélioration substantielle de la contribution du secteur privé à la croissance, 3,4 pp en 2023, soit le niveau le plus élevé depuis 2018. Alors que la finalisation des projets du PAC1 et la mise en œuvre du PAC1 se sont traduits par une contribution de 1,3 pp pour le secteur public.

9. La contribution de la consommation à la croissance a ralenti alors que l'apport du secteur extérieur est resté constant

En 2023, la consommation a contribué à hauteur de 2,7 points de pourcentage à la croissance, soit une baisse de 1,0 pp par rapport à 2022. Les transferts sociaux aux ménages vulnérables et l'augmentation de la masse salariale du secteur public pour préserver le pouvoir d'achat se sont traduits par une augmentation de la consommation publique, entraînant une hausse de sa contribution de plus de 50% (de 0,4 pp en 2022 à 0,6 pp en 2023). Toutefois cette dernière n'a pas permis de compenser la baisse de 1,3 pp de la consommation privée. Pour renforcer la protection sociale, le gouvernement a mis en place un régime d'assurance maladie avec des soins de santé de base subventionnés pour les ménages pauvres et très pauvres identifiés dans le registre social - avec plus de 900 000 cartes remises aux bénéficiaires. La contribution du commerce extérieur à la croissance est restée identique à celle de 2022 en raison des faibles performances des exportations, notamment de coton. Nonobstant, l'expansion des exportations de produits agricoles transformés et d'autres cultures d'exportation (i.e., huile de palme, noix de cajou) ajoutée aux fortes performances des exportations de services et la baisse des importations ont prévenu une dégradation de la contribution du secteur extérieur à la croissance.

1.3.

La politique monétaire est restée restrictive alors que l'assainissement budgétaire axé sur l'augmentation des recettes a commencé.

La politique monétaire reste restrictive, maîtrisant l'inflation, soutenant la consommation et la réduction de la pauvreté.

10. L'inflation globale a doublé pour atteindre une moyenne de 2,8 % en 2023, mais reste dans la fourchette cible de 1 à 3 % de l'UEMOA

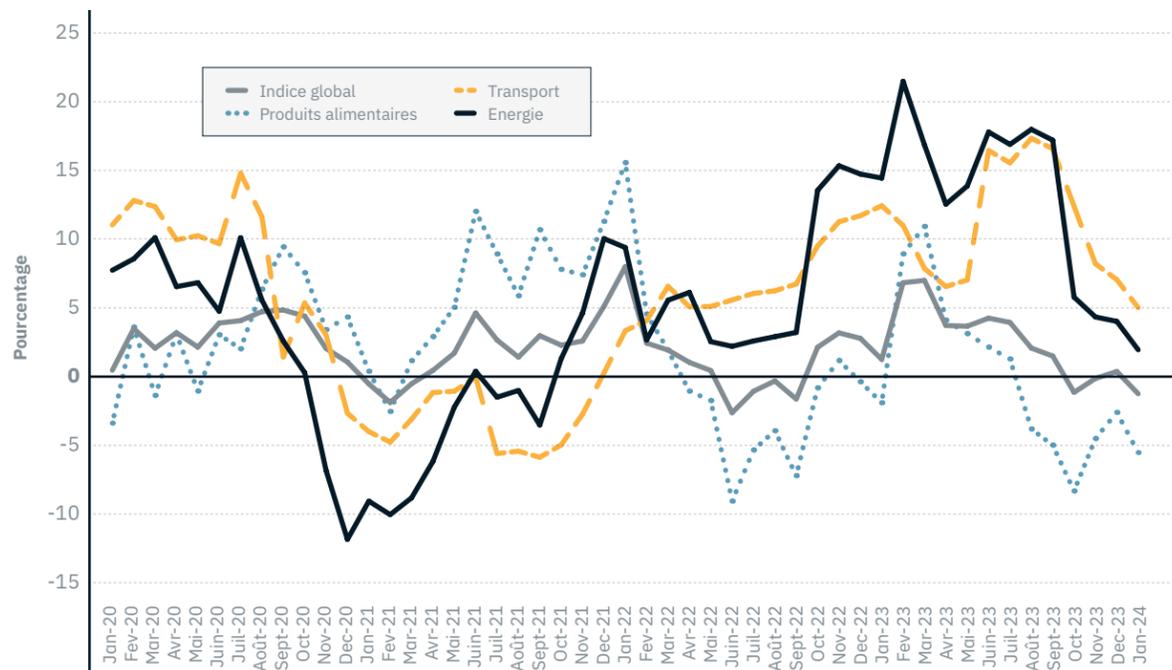
Malgré les chocs, l'inflation est restée faible, 1,5 % en 2021-22 contre 5,5 % dans l'UEMOA (Figure 5). Cette singularité s'explique par deux facteurs principaux : (i) les mesures prises par le gouvernement pour protéger les ménages contre la hausse des prix grâce à un contrôle rigoureux des frontières pour limiter la contrebande des denrées de base, couplées à la disponibilité des engrais et à de bonnes saisons de récolte (Melo Fernandes 2023), et (ii) l'impact marginal des prix internationaux de l'énergie sur le Bénin puisque 92,3 % du marché de l'essence du Bénin est approvisionné par le Nigeria où les subventions ont limité la répercussion des prix de l'énergie. Alors que l'inflation était en baisse dans la plupart des pays de l'UEMOA⁷, en 2023, l'augmentation des pressions inflationnistes au Bénin est principalement due à la suppression des subventions au Nigeria, qui se répercutent immédiatement et intégralement sur le marché informel. En conséquence, les prix du *Kpayo* ont augmenté de 60 % en mai 2023, entraînant une hausse des prix des transports (15,6 % en glissement annuel entre juin et octobre 2023) avant de diminuer de moitié en novembre-décembre 2023 (7,6 % en glissement annuel) en termes de francs CFA, en raison de la dépréciation du taux de change du naira (Figure 4). Bien que les prix des denrées alimentaires aient contribué à modérer les pressions inflationnistes avec une moyenne de -0,1 pour cent en glissement annuel, leur contribution a diminué (-0,5 pour cent en 2022) en raison des perturbations climatiques et des goulots d'étranglement des chaînes d'approvisionnement à la suite de la fermeture de la frontière avec le Niger - y compris des augmentations significatives des prix de l'oignon - et de la hausse de la demande. Pour atténuer l'impact des pressions supplémentaires de la demande extérieure sur les disponibilités alimentaires nationales, les interdictions régulières d'exportation ont été remplacées par des redevances à l'exportation. En outre, les redevances provenant de certains produits alimentaires de base et d'exportation sont utilisées par le gouvernement pour financer des subventions dans le secteur agricole.

11. Le resserrement de la politique monétaire a également contribué à empêcher une augmentation significative des prix, en particulier des biens non échangeables.

Bien que les pressions inflationnistes soient principalement d'origine externe, le relèvement du taux d'intérêt directeur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de 150 points de base cumulés depuis la mi-2022, à 3,5 % pour les appels de fonds et à 5,5 % pour la facilité de prêt marginal, a permis d'ancrer les anticipations et d'éviter des pressions supplémentaires sur la demande intérieure, dans un contexte d'augmentation des salaires au Bénin. Le crédit au secteur privé non financier, qui augmentait de 30,3 % à la fin décembre 2022 en glissement annuel, a diminué pour atteindre 20,4 % à la fin décembre 2023. Cependant, le crédit au secteur public (notamment les entreprises publiques non financières) a augmenté de manière significative, passant de 0 % à 32,4 % en glissement annuel (10,2 % en glissement annuel à 49,8 %) au cours de la même période⁸. Les biens non échangeables tels que le logement et les services publics ainsi que les biens et services, pour lesquels les prix étaient sur une tendance à la hausse à la fin de 2022, se sont modérés à la fin de 2023. L'inflation au Bénin est inférieure à la moyenne régionale de 3,7 % et se situe dans la fourchette cible de 1 à 3 % de la BCEAO.

Figure 4

Les prix des denrées alimentaires ont contribué à modérer les pressions inflationnistes



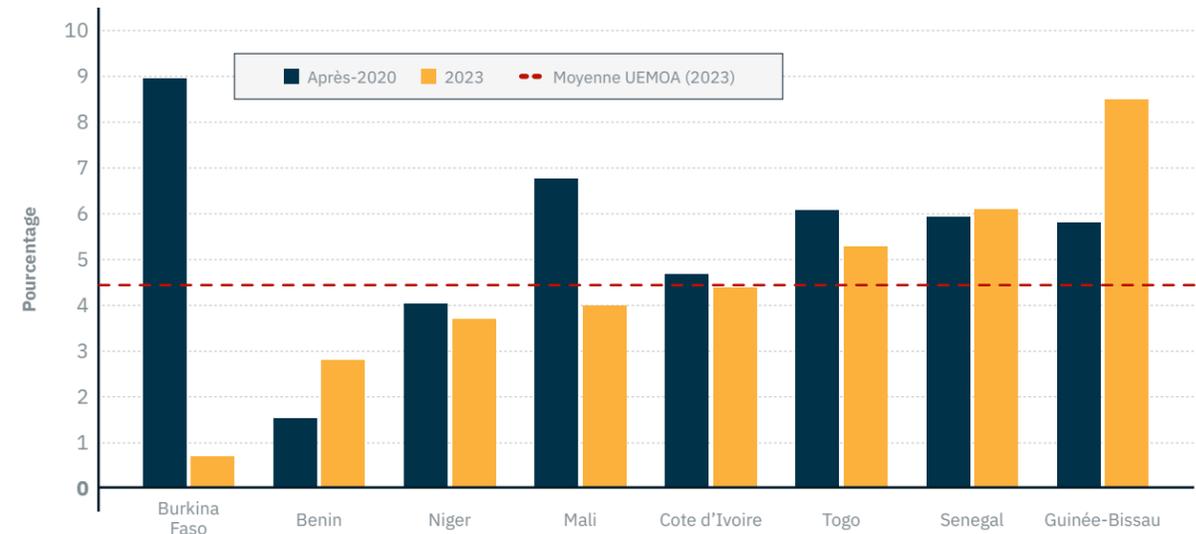
Source : INSTAD, WDI et estimations du personnel de la Banque mondiale.

8

Le crédit au secteur public en pourcentage du crédit total a augmenté d'un point de pourcentage pour atteindre 11,8 % en 2023. Bien qu'elle ait légèrement augmenté, la part du secteur public dans le crédit total est nettement inférieure aux niveaux enregistrés en 2020-21, soit 14 %.

Figure 5

Le Bénin a une inflation plus faible que les pays de l'UEMOA



Source : INSTAD, WDI et estimations du personnel de la Banque mondiale.

12. Le taux de pauvreté national en 2021-22 était de 36,2 %, ce qui représente environ 4,6 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté national (estimé à 287 715 FCFA par personne et par an).

En revanche, l'incidence de la pauvreté en 2018-19 (en utilisant l'ancien seuil de pauvreté de 246 542 FCFA) était de 38,5 % (Figure 6). Malgré un taux de pauvreté plus faible en 2021-22, le Bénin reste à la traîne des pays pairs structurels⁹, tels que le Sénégal, et le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté national en 2021-22 a augmenté de 13 % entre 2018-19 et 2021-22, en raison d'une forte croissance démographique. La baisse de l'incidence de la pauvreté s'explique en grande partie par la croissance de la consommation dans les zones rurales, ce qui laisse supposer que ces zones ont été moins touchées par les récents chocs. Malgré cette baisse, l'analyse comparative du taux de pauvreté du Bénin (basé sur le seuil international d'extrême pauvreté de 2,15 dollars par personne et par jour en PPA 2017) de 11,7 % en 2023 montre qu'il est encore supérieur de deux points de pourcentage à celui du Sénégal et à celui de pays pairs aspirationnels comme le Maroc et le Sri Lanka. En outre, d'importantes disparités régionales persistent au Bénin (encadré 2), les taux de pauvreté dans les quatre régions du nord étant environ trois fois plus élevés que dans les deux régions du sud où les taux de pauvreté sont les plus faibles. Entre 2018-19 et 2021-22, la réduction de la pauvreté diffère également de manière substantielle selon les régions, la région de la Donga au nord-ouest connaissant la plus forte augmentation de la pauvreté (+5,1 pp) et le Plateau au sud-est connaissant la plus forte baisse (-8,6 pp) tandis que le Littoral (ville de Cotonou) a stagné (-0,6 pp).

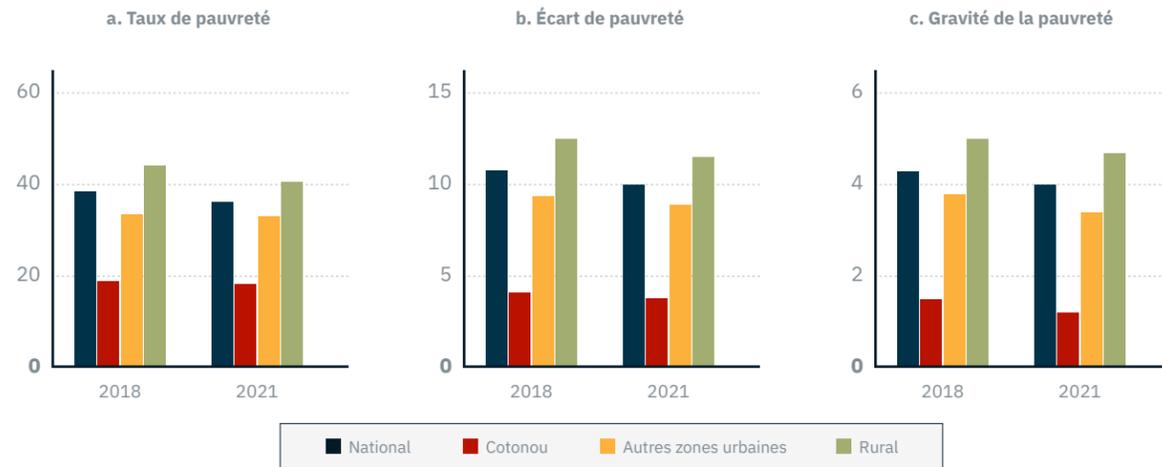
9

Bien que le Bénin ait un taux de pauvreté internationale plus faible (1,9 \$ en PPA 2011) par rapport à d'autres pays structurellement comparables, notamment le Togo et le Rwanda.

Figure 6

Un recul de la pauvreté plus important dans les zones rurales, reflétant l'impact limité des récents chocs externes...

Indicateurs de pauvreté monétaire 2018 - 2021 par zone de résidence



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur les EHCVM 2018/19 et EHCVM 2021/22.

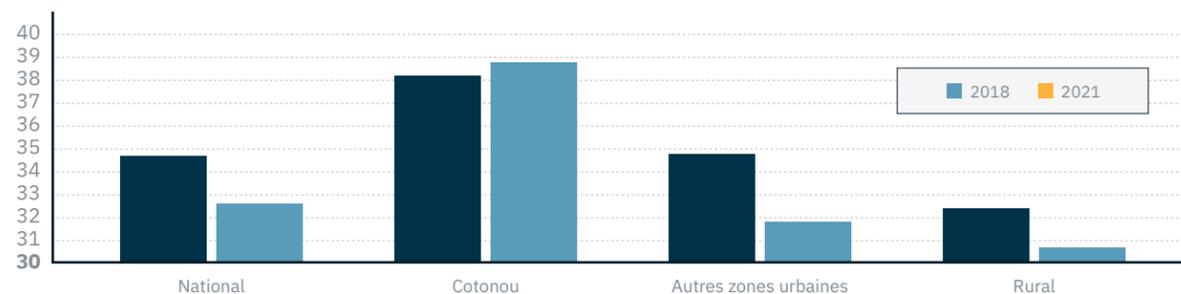
13. Le Bénin a également connu une réduction des inégalités entre 2018 et 2021, grâce à la croissance de la consommation des ménages les plus pauvres, notamment dans les zones urbaines (à l'exclusion de Cotonou).

Le Bénin a enregistré une baisse des inégalités de consommation entre 2018-19 et 2021-22, mesurée par le coefficient de Gini, qui est passé de 34,7 à 32,6, soit une réduction de 2,1 pp (Figure 7). La baisse des inégalités de consommation a été plus prononcée dans les zones urbaines autres que Cotonou (-3,0 pp) et les zones rurales (-1,7 pp), tandis qu'elle a stagné à Cotonou (Littoral), la principale ville, avec un coefficient de Gini de 38,8 en 2021-22 contre 38,2 en 2018/19. Cela peut s'expliquer par le fait que les pauvres des zones rurales ont bénéficié de l'augmentation des prix des denrées alimentaires, d'autant plus que beaucoup d'entre eux sont des producteurs nets des principaux aliments de base, tels que les céréales. En revanche, les ménages à revenus plus élevés vivant dans les zones urbaines ont vu leur consommation diminuer globalement au cours de la période.

Figure 7

Baisse des inégalités de consommation dans les zones rurales et les autres zones urbaines (hors Cotonou)

Indice d'inégalité de Gini (consommation), 2018-2021



Source : Calculs des services de la Banque mondiale basés sur les EHCVM 2018/19 et 2021/22.

Encadré 2

Des disparités régionales persistantes, bien que les inégalités aient diminué.

Malgré une réduction globale de la pauvreté monétaire depuis 2018, des disparités régionales persistent.

En 2021, les quatre régions du Nord, où résident 34 % de la population, le taux d'incidence de la pauvreté est beaucoup plus élevé, à 48,3 %. Néanmoins, l'incidence de la pauvreté dans trois des régions du sud (Mono, Couffo et Zou), où résident 21 % de la population, est également relativement élevée, à 46,8 %. En 2021/22, les taux de pauvreté étaient les plus bas dans l'Ouémé (16,0 %), le Littoral (18,3 %) et l'Atlantique (23,9 %), tandis que les taux les plus élevés se trouvaient dans le Couffo et l'Atacora, où plus de la moitié de la population était pauvre. Les régions ayant les taux de pauvreté les plus bas sont celles qui offrent de meilleures opportunités en termes d'accès aux services et aux marchés. Entre 2018-19 et 2021, les progrès diffèrent selon les régions. La région de l'Alibori a connu la plus forte augmentation du nombre de pauvres, passant de 427 531 à 493 686, ce qui correspond à une augmentation de plus de 66 000 personnes, suivie de la Donga (+59 543), du Couffo (+57 992), du Zou (+51 385) et du Mono (+535 936). En revanche, les régions de l'Atlantique (-61 416), du Plateau (-40 937) au sud et de l'Atacora (-24 203) et du Borgou (-18 524) au nord ont connu la plus forte diminution du nombre de pauvres.

Figure 8

Plus de la moitié de la population des départements du Couffo et de l'Atacora est pauvre en 2021

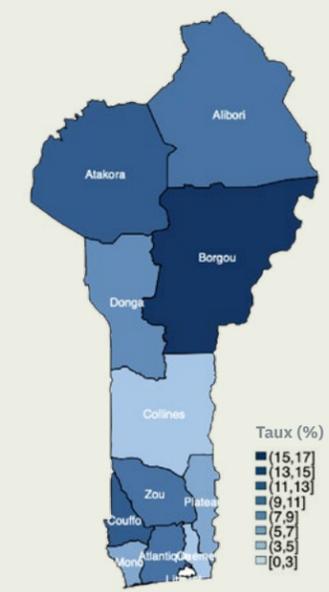
Taux de pauvreté (%), par région



Figure 9

C'est dans le département du Borgou que la proportion de ménages pauvres est la plus élevée (EHCVM 2021)

Proportion de pauvres (%), par région



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'EHCVM 2021/22 (seuil de pauvreté de 369 516 FCFA par personne et par an). Un nouveau seuil de pauvreté national a été construit en 2021 au lieu d'utiliser l'inflation pour mettre à jour le seuil de 2018 parce que le panier fixe de l'IPC ne permet pas d'effets de substitution, qui auraient pu autrement surestimer les taux de pauvreté compte tenu des chocs de prix subis entre 2018 et 2021.

1.4.

Après les récentes réponses budgétaires aux crises, le Bénin s'est engagé dans une consolidation budgétaire basée sur l'augmentation recettes en 2023.

La marge de manœuvre budgétaire a été considérablement réduite. Bien que l'effort d'assainissement budgétaire de 2017-19 ait ouvert la voie à une politique budgétaire contracyclique et soutenu l'augmentation des investissements dans les infrastructures, l'augmentation des niveaux d'endettement, associée à une mobilisation relativement faible des recettes intérieures et à des besoins de dépenses urgents, a accru les vulnérabilités aux chocs.

14. L'assainissement budgétaire axé sur une mobilisation accrue des recettes a permis de réduire le déficit budgétaire de 5,5 % du PIB en 2022 à 4,1 % en 2023, soit le niveau le plus bas depuis 2019.

Les recettes totales (y compris les dons) ont augmenté pour atteindre 15 % du PIB, tandis que les dépenses publiques ont diminué pour atteindre 19,2 % du PIB (Figure 12). Malgré l'augmentation de la masse salariale publique (0,3 pp du PIB) et des autres dépenses de sécurité (0,2 pp du PIB), l'assainissement budgétaire du Bénin axé sur les recettes a permis de réduire le déficit budgétaire de 5,5 % du PIB en 2022 à 4,1 % en 2023. La mobilisation accrue des recettes fiscales de 0,7 point de pourcentage du PIB (de 12,2 % du PIB à 12,9 %) ainsi que la redéfinition des priorités et la réduction des dépenses équivalant à 0,6 % du PIB ont contribué à cette baisse¹⁰. Parmi les mesures fiscales soutenues par la Banque mondiale et le FMI figurent la rationalisation des dépenses fiscales dans la zone économique spéciale, le renforcement du système de gestion des risques douaniers et le contrôle du paiement des droits de douane, la mise en œuvre de solutions numériques pour le paiement des impôts, la préparation de la stratégie de recettes à moyen terme pour ancrer le programme gouvernemental, le recouvrement des arriérés d'impôts et la réduction des dépenses ponctuelles dans le budget 2022. En outre, le gouvernement a augmenté la mobilisation des dons pour les projets en 2023 aux niveaux de 2019 (0,7 % du PIB) par rapport à environ 0,5 % en 2020-22.

10

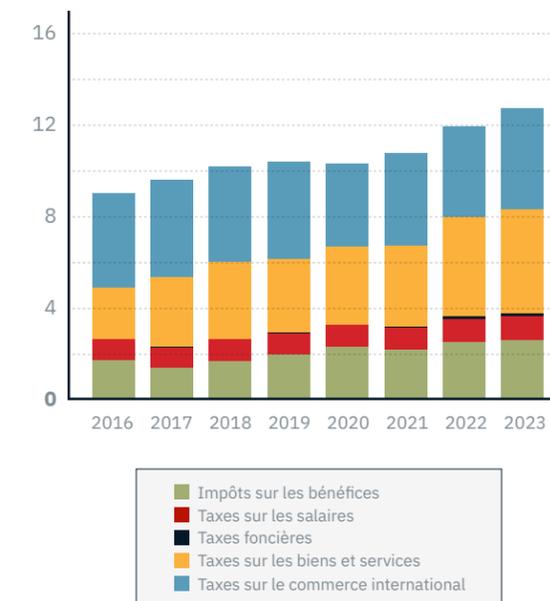
La réduction de 0,2 point de pourcentage des dépenses du PIB provient de la diminution des dépenses ponctuelles, y compris les dépenses temporaires liées aux élections de 2022 et la réduction des transferts pour l'achat de véhicules par les autorités locales.

15. Bien que les recettes fiscales soient encore relativement faibles par rapport aux pays pairs, elles ont augmenté de manière significative depuis 2021 grâce à la mobilisation des recettes intérieures.

Les recettes fiscales ont augmenté de 1,9 point de pourcentage du PIB entre 2021 et 2023 pour atteindre 12,9 % du PIB, grâce à l'augmentation des taxes sur les biens et services (1 pp du PIB), des impôts directs (0,6 pp du PIB, dont 0,3 pp du PIB provenant des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital) et des taxes sur le commerce international (0,4 pp du PIB) (Figure 10 et Figure 11). En conséquence, la part des taxes sur le commerce international et la dépendance qui y est associée ont considérablement diminué. Alors que 55,6 % des recettes fiscales provenaient des taxes sur le commerce international en 2013 et environ 37 % en 2021, elles contribuent à moins d'un tiers des recettes fiscales en 2023. Diverses réformes adoptées depuis 2016, notamment la modernisation des processus de l'administration fiscale et les nouvelles mesures fiscales adoptées en 2023, telles que l'application de droits de douane sur les valeurs transactionnelles des marchandises et l'imposition des prestataires de services étrangers, ont contribué à cette dynamique. Toutefois, les recettes fiscales restent faibles par rapport aux pays pairs structurels (15,8 % du PIB) et aux pays pairs aspirationnels (17,1 % du PIB), et les exonérations fiscales représentent environ 1,6 % du PIB¹¹. Les recettes non fiscales, qui ont oscillé autour de 2,1 % du PIB entre 2013 et 21, sont tombées à 1,6 % et 1,4 % du PIB, respectivement en 2022 et 2023¹².

Figure 10

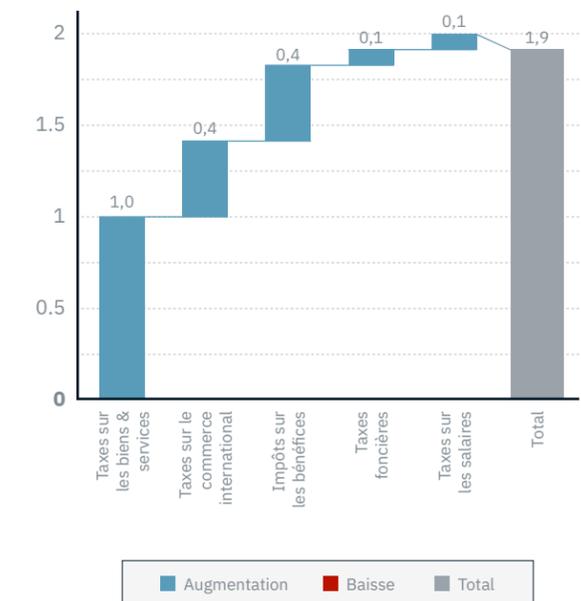
Après avoir stagné en 2018-20, le ratio recettes fiscales sur PIB est en hausse depuis 2021



Source : Autorités béninoises et calculs des services de la Banque mondiale.

Figure 11

Rôle croissant de la fiscalité intérieure dans la collecte des recettes fiscales sur la période 2021-2023



11

Les dépenses fiscales ont néanmoins diminué, s'établissant en moyenne à 2,0 % du PIB sur la période 2017-21. Le pays produit également dans l'annexe budgétaire un rapport détaillé sur les dépenses fiscales pour chaque dépense fiscale depuis 2021.

12

Cette baisse s'explique en partie par la reclassification des taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou de mener des activités en tant que recettes fiscales afin de s'aligner sur les pratiques de l'UEMOA/SFP - ce qui équivaut à 0,6 % du PIB.

Figure 12

Le déficit budgétaire diminue...

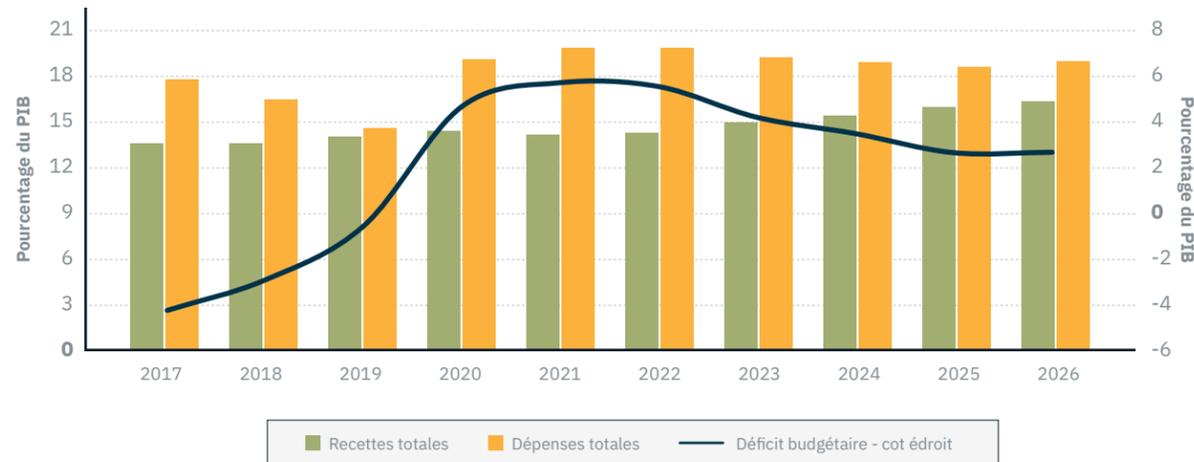
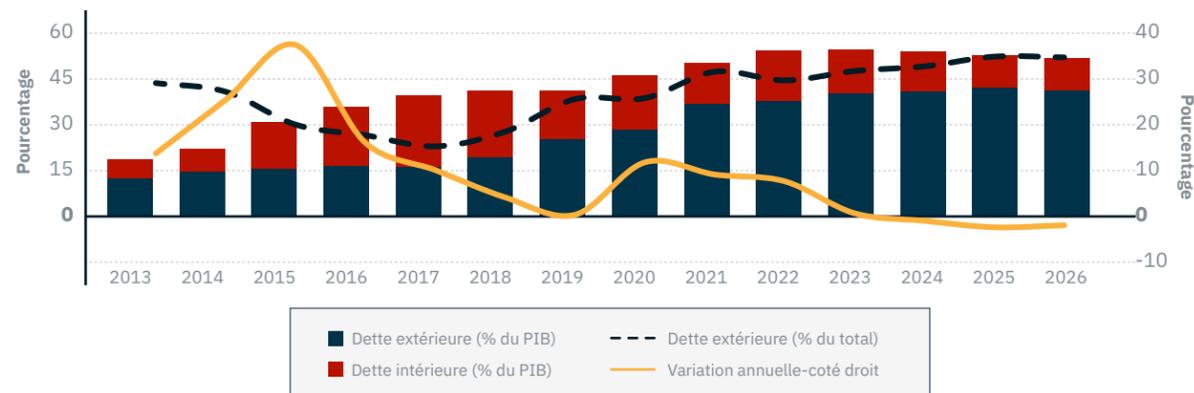


Figure 13

... Alors que la dépendance à l'égard de la dette extérieure augmente



Source : Autorités béninoises, estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

16. La politique budgétaire reflète l'engagement continu d'accroître la mobilisation des recettes domestiques et d'assurer la viabilité de la dette.

La forte performance de la mobilisation des recettes fiscales, avec la réalisation de la plupart des objectifs quantitatifs dans le cadre du programme FEC, reflète cet engagement. Les programmes de la Banque mondiale relatifs au financement de la politique de développement (DPF) et à la politique de financement du développement durable (SDFP) ancrés au Bénin pour l'année fiscale 2024 soutiennent également l'amélioration de la viabilité de la dette grâce à une plus grande transparence de la gestion de la dette et à une plus grande mobilisation des recettes fiscales. L'adoption et la publication de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme s'inscrivent dans ce cadre, tandis que d'autres réformes visant à renforcer la collecte des recettes intérieures par la mise en œuvre de procédures électroniques (déclaration et paiement) pour les petites entreprises dans l'un des quatre Centres des Impôts des Petites Entreprises (CIPE) de Cotonou sont attendues en avril 2024.

17. De même, les dépenses publiques totales, et leur composition globalement améliorée, ont soutenu les efforts d'assainissement budgétaire en 2023.

Les dépenses en capital en pourcentage du PIB ont diminué, passant de 8,8 % en 2022 à 8,5 % en 2023, tandis que les dépenses courantes ont baissé pour atteindre 10,7 % du PIB (contre 11,0 % en 2022), sous l'effet de la baisse des transferts courants et des dépenses en biens et services, 0,3 pp pour chacune des sous composantes. Ces baisses s'expliquent principalement par la réduction des transferts aux autorités locales pour l'achat de véhicules et la fin des dépenses exceptionnelles, notamment les dépenses liées aux élections. La consolidation était également conforme à la stratégie du gouvernement visant à préserver les dépenses sociales, y compris les investissements dans les secteurs clés (e.g., l'énergie, la santé et les infrastructures). Alors qu'en 2016-21, l'augmentation des niveaux d'endettement a permis au gouvernement d'augmenter les dépenses et de répondre aux besoins de développement (y compris les infrastructures et l'énergie)¹³, atteignant 19,9 % du PIB en 2021, ils ont diminué depuis lors à 19,8 % et 19,3 %, respectivement en 2022 et 2023.

18. En 2023, la dette publique a augmenté légèrement pour atteindre 54,5 % du PIB, bien que l'accumulation de la dette ait ralenti grâce à l'assainissement budgétaire et à une gestion prudente de la dette.

Le Bénin a mobilisé un financement important pour soutenir la mise en œuvre du PAC1 et pour s'assurer que l'économie reste résiliente face aux récents chocs mondiaux. Les niveaux d'endettement ont augmenté de 32,2 points de pourcentage du PIB entre 2014 et 2023, dont 18,8 pp du PIB avant la pandémie et 13,4 pp depuis 2020 (Figure 13). En 2023, bien que les niveaux d'endettement aient poursuivi leur tendance à la hausse, le taux de croissance de la dette a considérablement diminué, passant de 8,5 % entre 2015 et 2022 (9,6 % entre 2020 et 2022) à 1,4 % entre 2022 et 2023. Ce ralentissement de l'accumulation de la dette cache des changements significatifs dans les stratégies d'endettement, caractérisées par une part croissante de financement extérieur. L'assainissement budgétaire en cours et les besoins de financement limités en 2023, le pays ayant déjà préempté des émissions en 2022 dans un contexte de resserrement des conditions financières sur le marché de l'UEMOA, ont conduit à une réduction de la dette intérieure à 14,4 % du PIB (contre 16,6 % en 2022 et 18,0 % en 2015-22) et à une augmentation de la dette extérieure de 37,6 % du PIB (soit 69,3 % de la dette totale) à 40,4 % (soit 73,5 % de la dette totale).

19. L'augmentation de la dette due à l'accumulation des déficits a été en partie réduite par les bonnes performances de la croissance, surtout après la pandémie de COVID-19.

L'augmentation des déficits primaires a été le principal moteur de l'augmentation du ratio de la dette publique au PIB, avec une contribution moyenne de 2,5 points de pourcentage du PIB entre 2014 et 2023, et une contribution encore plus élevée depuis le début de la pandémie de COVID-19, à savoir 3,2 points de pourcentage. Si la forte croissance du PIB a contribué à modérer le ratio dette/PIB, en particulier depuis 2021 (- 3 pp du PIB), la dépréciation du taux de change réel a contribué à une augmentation du ratio en 2021-22 (+ 2,6 pp), avant de diminuer en 2023 à 0,2 pp.

20. La dernière AVD conjointe BM/FMI (décembre 2023) suggère que le Bénin reste exposé à un risque modéré de surendettement extérieur et global, mais que la marge de manœuvre pour absorber les chocs reste limitée.

L'évaluation est restée inchangée par rapport à l'AVD précédente (mai 2023), le ratio du service de la dette par rapport aux recettes étant la seule faille - alors que d'importants paiements d'euro-obligations arrivent à échéance en 2030. Cependant, l'augmentation du financement extérieur dans un contexte de financement intérieur coûteux (conditions de financement plus restrictives sur le marché de l'UEMOA) a conduit à la détérioration des indicateurs de la dette extérieure. En outre, avec un espace budgétaire limité, la capacité à absorber les chocs reste limitée et le faible niveau de mobilisation des recettes est un défi particulier pour la viabilité de la dette (ratio service de la dette/recettes élevé). Le FMI a imposé une limite de dette de 620 milliards de FCFA dans le cadre du programme de la FEC.

21. Le déficit du compte courant a légèrement baissé, passant de 6,2% en 2022 à 6,0% en 2023

Malgré la baisse significative de la principale source de recettes d'exportations, le coton, le fort dynamisme des exportations de produits de base (noix de cajou, huile de palme) et l'augmentation des exportations de services ont permis de limiter la dégradation de la balance commerciale. L'assainissement budgétaire et la baisse de la consommation privée, se traduisant par une réduction du rythme de croissance des importations de 18,5% en 2022 à 8,8 en 2023 a également contribué à prévenir une détérioration du compte courant. En outre, les prix du coton toujours élevés et la modération des prix importés y ont contribué. Le financement du déficit du compte courant 2023 a été soutenu par des prêts-projets extérieurs et un appui budgétaire des donateurs toujours élevés (2,7 et 1,0 % du PIB, respectivement), le prêt SDG 2022 (1,9 % du PIB) et les IDEs (1,7 % du PIB). Les réserves régionales de change sont en baisse, estimées à 3,5 mois d'importations à la fin de 2023, contre 4,3 mois à la fin de 2022.

22. Le secteur financier est resté solide, avec une amélioration de la qualité de la dette intérieure, bien que sa contribution au financement du secteur privé reste limitée, en particulier pour le secteur agricole.

Malgré l'exposition aux activités de transit avec la fermeture de la frontière nigérienne, les prêts non productifs par rapport au total des prêts bruts continuent leur tendance à la baisse en 2023, passant de 7,2 % à la fin de décembre 2022 à 4,8 % à la fin de décembre 2023, soit environ la moitié de la moyenne de l'UEMOA qui est de 8,7 %. Le secteur bancaire béninois est bien capitalisé, et il n'y a qu'une seule banque qui reste sous-capitalisée en 2023, contre deux en 2022. Le crédit au secteur privé était faible, à 18,7 % du PIB en 2023, bien qu'en hausse par rapport à 17,1 % en 2022. Par ailleurs, des secteurs essentiels à la croissance, tels que l'agriculture, n'ont qu'un accès limité aux prêts formels - 3,9 % du total des prêts à la fin d'octobre 2023. Toutefois, des progrès notables ont été réalisés dans le domaine de la finance numérique, comme en témoigne l'augmentation significative de la valeur des transactions d'argent mobile, passant de 3,1 % du PIB en 2015 à 74,5 % en 2022, ce qui est plus élevé que les pays structurellement comparables tels que le Togo (57 %), mais moins élevé que le Sénégal (155,2 %).

1.5.

Les perspectives économiques du Bénin restent stables et prometteuses, mais les risques liés à la sécurité régionale sont élevés.

La croissance devrait se stabiliser autour de son potentiel à moyen terme.

23. La croissance du PIB réel devrait atteindre 6,3 % en 2024 et se stabiliser autour de 6,2 % en 2025-26.

L'investissement public dans les infrastructures, ainsi que l'augmentation de l'investissement privé (y compris l'IDE)¹⁵ et le développement de la GDIZ devraient être les principaux moteurs de la croissance. Du côté de l'offre, les réformes visant à stimuler la productivité agricole devraient soutenir la production agricole¹⁶, tandis que le secteur secondaire bénéficierait du développement de nouvelles infrastructures socio-économiques (y compris 202 km de routes et un projet d'assainissement des eaux de pluie) et de l'augmentation de la production industrielle dans la GDIZ. Les marges extensives et intensives des entreprises situées dans la GDIZ devraient s'améliorer. Cela se produira lorsque les entreprises industrielles existantes orientées vers l'exportation augmenteront leur production et leurs exportations. En outre, l'établissement de nouvelles entreprises devrait accélérer l'industrialisation du pays, stimuler la productivité et promouvoir les exportations. Le sous-secteur de l'agro-industrie profitera de l'expansion du secteur agricole. Le secteur des services bénéficiera du dynamisme du secteur touristique et de la reprise du commerce de transit, facilitée par la normalisation en cours des relations avec le Nigeria (i.e., la capacité des importateurs nigériens à dédouaner leurs marchandises au port de Cotonou) et l'amélioration de la qualité des infrastructures. Les investissements en cours dans le port, la modernisation et l'extension de l'infrastructure routière devraient soutenir le secteur¹⁷.

15

Grâce à l'amélioration de l'environnement des affaires. La Cour d'appel de commerce de Cotonou a commencé ses activités en octobre 2023, après la nomination de son président et de ses juges spécialisés. L'opérationnalisation complète de la cour devrait améliorer l'efficacité des procédures judiciaires commerciales et contribuer positivement à l'environnement des affaires. L'Agence de promotion des investissements et des exportations (APIEX), un guichet unique pour la promotion des nouveaux investissements, des créations d'entreprises et du commerce extérieur, a été créée pour faciliter les investissements et promouvoir le tourisme. L'APIEX travaille à l'ouverture de quatre nouveaux bureaux commerciaux à l'étranger, dont un est déjà en cours à Shenzhen, en Chine. Les discussions en cours pour améliorer les relations commerciales avec le Nigeria, notamment la possibilité pour les importateurs nigériens de dédouaner leurs marchandises au port de Cotonou et les investissements dans les infrastructures (port et routes), devraient également contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires.

16

Les réformes comprennent, entre autres, un accès rapide aux engrais et une amélioration de la qualité des semences, un soutien technique pour améliorer l'utilisation des engrais, la mise en place d'un certain nombre d'agences sectorielles pour soutenir les producteurs - y compris l'accès au crédit et aux marchés.

17

Les investissements au port de Cotonou comprennent, entre autres, (i) la reconstruction et l'approfondissement de la darse Nord sur une longueur de 1 391 mètres, (ii) l'extension de la darse Nord de 214 mètres et la construction d'une rampe de transroulage, (iii) l'extension de la darse Sud de 154 mètres, (iv) l'élargissement du bassin portuaire, (v) l'approfondissement des postes d'amarrage à 16 mètres.

24. L'accélération des investissements est essentielle pour améliorer la productivité et soutenir la croissance, et le secteur privé pourrait être mis à contribution pour soutenir l'effort d'investissement en supprimant les obstacles.

Le développement du secteur privé est entravé par cinq contraintes majeures, notamment : (i) un accès limité au financement, (ii) un approvisionnement en électricité peu fiable et peu compétitif, (iii) une faible connectivité, (iv) un environnement des affaires difficile, et (v) un faible niveau de qualification de la main-d'œuvre. Ces contraintes entravent la croissance de la productivité et limitent la création d'emplois stables et bien rémunérés (IFC 2023). Le dynamisme de l'investissement a été un élément essentiel de l'histoire de la croissance éthiopienne, car le pays a réussi à atteindre des périodes d'accélération de la croissance, avec une augmentation du PIB par habitant de 8,3 % par an entre 2004 et 2014 (Moller et Wacker 2017). Par définition, le Bénin n'a pas connu de période d'accélération de la croissance¹⁸, et malgré les deux plans d'action du gouvernement, il n'a pas enregistré de périodes d'accélération soutenues de l'investissement¹⁹. Cela s'explique notamment par le faible niveau de mobilisation des recettes intérieures qui a limité l'investissement public (Banque mondiale 2023b). Par ailleurs, un cadre réglementaire amélioré pour les PPP pourrait aider le pays à réduire le déficit d'infrastructures qui freine la création d'emplois et à accroître les gains d'efficacité.²⁰

25. Les performances soutenues du secteur manufacturier pourraient contribuer à la transformation structurelle, à la création d'emplois et à la réduction de la vulnérabilité de l'emploi.

Malgré la croissance significative enregistrée au cours de la dernière décennie, elle s'est accompagnée d'un nombre limité d'emplois officiels dans le secteur privé. Les emplois vulnérables, qui représentaient 88,4 % de l'emploi total en 2021, n'ont diminué que de 0,4 point de pourcentage entre 2012 et 2021, alors qu'ils ont diminué de 8,1 points de pourcentage et de 3,8 points de pourcentage dans les pays pairs structurels et aspirationnels, atteignant 69,1 % et 51,1 % en 2021. Cette forte proportion d'emplois vulnérables reflète l'importance du secteur informel et la part importante de l'agriculture dans l'économie (27,1 % du PIB contre 19,7 % et 11,9 % du PIB dans les pays pairs structurels et aspirationnels)²¹. L'augmentation de la valeur ajoutée agricole locale aidera le pays à s'intégrer dans la chaîne de valeur régionale et à stimuler la création d'emplois formels bien rémunérés.

¹⁸ Une accélération de la croissance est définie comme une augmentation de la croissance par habitant de 2 points de pourcentage ou plus sur au moins huit ans (Hausman et al, 2005). Johnson et al (2007) suggèrent qu'une période de croissance est soutenue lorsqu'elle dure entre 10 et 15 ans. Compte tenu des spécificités de l'Afrique de l'Ouest, de la forte volatilité de la production et de la nécessité d'adopter une approche plus discriminante, Iman et Salinas (2008) suggèrent que le Bénin a enregistré trois accélérations de la croissance.

¹⁹ Les accélérations de l'investissement sont des périodes au cours desquelles la croissance de l'investissement par habitant a atteint une moyenne d'au moins 4 % et s'est maintenue pendant au moins six ans (Banque mondiale 2024). Au Maroc, pays pair ambitieux en 1996 et 2009, la croissance annuelle de l'investissement est passée de 2,3 % pendant les années sans accélération à 7,5 % pendant les années d'accélération.

²⁰ Une liste de PPP a été constituée pour le financement des plans d'action du gouvernement, mais aucun projet n'a atteint le bouclage financier - entre 2016 et 2021. Le gouvernement a principalement eu recours au budget et à l'émission d'obligations (44 % de l'investissement total sur la période 2016-2020), aux prêts (37 %) et aux subventions (19 %) pour financer le PAC1. Six PPP ont atteint la clôture financière en 2022, dont un contrat de gestion et d'affermage (*affermage*) dans le secteur de l'eau et cinq contrats de construction, de propriété et d'exploitation dans le secteur de l'énergie. Toutefois, ces projets n'ont pas encore été mis en œuvre.

²¹ L'emploi vulnérable fait référence aux travailleurs familiaux aidants et aux travailleurs indépendants en pourcentage de l'emploi total.

²² La sélection des pairs est un processus fondé sur des données (voir Banque mondiale (2022b et 2023b) pour plus de détails). Les pairs structurels (caractéristiques économiques et structurelles similaires à celles du Bénin) comprennent le Rwanda, le Togo et le Sénégal. Le Ghana, le Maroc, le Sri Lanka et la Tunisie sont les pairs aspirationnels (Pays à revenu faible ou intermédiaire qui constituent un bon précédent en termes de développement, puisqu'ils sont partis d'une position similaire à celle du Bénin).

Figure 14

La contribution du secteur secondaire devrait rester supérieure aux niveaux antérieurs à la pandémie.

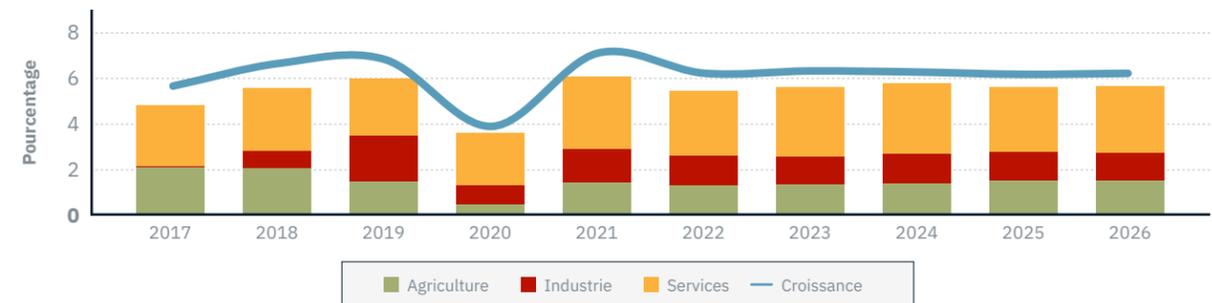
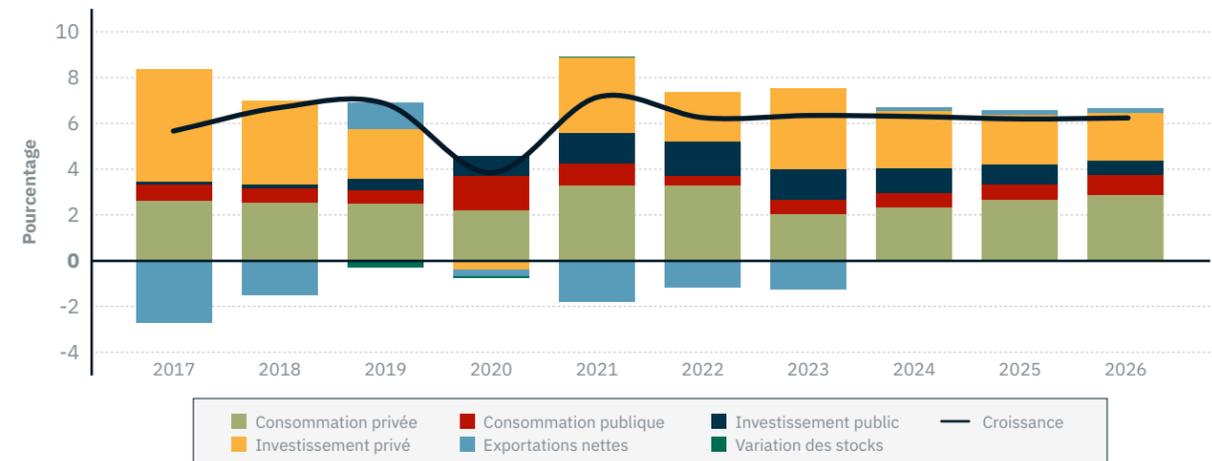


Figure 15

La croissance sera tirée par l'investissement et la consommation, les exportations jouant un rôle plus important.



Source : Autorités béninoises et estimations des services de la Banque mondiale.

26. L'inflation devrait baisser à 2 % en 2024-26 et rester dans la fourchette cible de l'UEMOA de 1 à 3 %.

L'amélioration de l'offre de produits agricoles avec l'apaisement des tensions régionales et l'augmentation de la production agricole ainsi que la baisse des prix de l'énergie devraient réduire les pressions inflationnistes. En janvier 2024, l'inflation mensuelle a atteint -1,2 pour cent en glissement annuel - ce qui est le niveau le plus bas enregistré pour janvier depuis 2010. La baisse des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées a été un facteur important, avec une diminution de 5,5 % en janvier 2024 par rapport à -1,9 % à janvier 2023. Les prix des fruits frais et des légumes racines ont chuté de 11,2 % m/m, en raison de l'augmentation de l'offre de tomates fraîches et d'oignons importés. La BCEAO devrait continuer à resserrer sa politique monétaire pour maîtriser l'inflation dans les autres pays de l'UEMOA. Le faible taux d'inflation prévu et la croissance du secteur agricole devraient contribuer à réduire la pauvreté. Le taux de pauvreté extrême comparable au niveau international (basé sur un seuil de pauvreté de 2,15 \$ par jour, PPA 2017) devrait diminuer de 11,7 % en 2023 à 10,0 % en 2025.

Encadré 3

Impact distributif de la hausse des prix des denrées alimentaires

L'impact distributif de la hausse des prix des denrées alimentaires dépend de la culture et de la distribution du bien-être des producteurs nets de denrées alimentaires. En nous inspirant de la méthodologie d'Artuc et al. (2019), nous modélisons la consommation et la production des ménages, ce qui nous permet d'entreprendre des micro-simulations de l'augmentation des prix de trois aliments de base : le riz, le maïs et le blé. Pour chacun des trois biens, nous simulons l'impact distributif d'une augmentation de 25 % des prix sur le bien-être des ménages, en tenant compte de leurs niveaux actuels de consommation et de production du bien, en utilisant les données de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) de 2018/19.

Une augmentation de 25 % du prix du riz ou du blé aurait un impact négatif net sur le bien-être dans chaque décile. La perte de bien-être due à l'augmentation des prix du riz et du blé (et des prix du pain) est estimée à 0,55 et 0,18 point de pourcentage, respectivement. Bien que les ménages producteurs nets puissent enregistrer des gains de revenus, ceux-ci sont insuffisants pour compenser les pertes globales, qui s'élèvent à 0,35 et 0,15 point de pourcentage pour chaque produit de base. Cependant, les ménages béninois consomment très peu de blé directement. Alors que les impacts de la hausse des prix du riz et du blé varient à travers la distribution, ils sont négatifs pour chaque décile, conduisant à des augmentations de la pauvreté de 0,28 et 0,01 point de pourcentage. L'impact net de l'augmentation des prix du riz et du blé est réparti de manière similaire dans la distribution de la consommation, ce qui entraîne une augmentation marginale de l'indice de Gini de 0,01 point pour le riz, tandis que l'indice de Gini diminue de 0,01 point en raison de l'augmentation des prix du blé.

En revanche, une augmentation de 25 pour cent du prix du maïs se traduit par une modeste amélioration nette du bien-être, avec des gains de revenus de 0,88 point de pourcentage compensant des pertes de consommation de 0,47 point dans l'ensemble de la distribution. Les effets sur les revenus sont particulièrement bénéfiques pour les plus pauvres, entraînant une augmentation de 0,41 point de pourcentage du bien-être global, une baisse de 0,01 point de pourcentage des taux de pauvreté et une réduction de 0,03 point de l'indice de Gini.

Figure 16

Distribution des gains et pertes de bien-être entre les groupes de consommation (déciles) après une augmentation de 25 % du prix du riz, du blé et du maïs, par décile de consommation



Source : Inchauste et al. (2024). Calculs des services de la Banque mondiale basés sur l'EHCVM 2018/19.

Source : Inchauste et al. (2024)

27. L'assainissement budgétaire fondé sur l'amélioration de la mobilisation des recettes, soutenu par l'augmentation des investissements privés, devrait permettre de réduire le déficit budgétaire sans entraver la croissance.

La mobilisation des recettes intérieures, inscrite dans une stratégie de recettes à moyen terme et s'élevant à 0,5 pp par an²³, devrait continuer à stimuler l'assainissement budgétaire, conduisant à une réduction du déficit budgétaire à 2,7 % du PIB en 2025-26. En 2024, les mesures relatives aux recettes comprennent un ensemble de mesures de politique fiscale et de mesures administratives, les recettes fiscales domestiques augmentant de 0,6 pp du PIB, dont 0,4 pp du PIB provenant de l'apurement des arriérés fiscaux nationaux et 0,2 pp de la suppression des exonérations de l'impôt sur les salaires pour les organismes publics et de l'extension des factures normalisées aux entreprises de commerce au détail. La mise en œuvre de mesures de fiscalité internationale devrait entraîner une augmentation des recettes publiques de 0,4 point de pourcentage du PIB, dont 0,2 pp provenant de l'apurement des arriérés de droits de douane et le reste de l'amélioration du contrôle de l'évaluation douanière et de l'application des valeurs transactionnelles aux nouveaux biens. L'assainissement budgétaire basé sur les recettes ne devrait pas compromettre la croissance et devrait être soutenu par la participation croissante des investissements du secteur privé et par le dynamisme de la zone économique spéciale de Cto-Djigbé. La diminution de l'accumulation de la dette et la mobilisation accrue des recettes devraient permettre de maintenir la dette publique sur une trajectoire descendante pour atteindre 51,6 % d'ici à 2026.

28. Le déficit du compte courant devrait diminuer progressivement pour atteindre 4,5 % du PIB d'ici 2026.

Grâce à l'augmentation des recettes d'exportation (de la GDIZ et du tourisme) ainsi que la diminution des factures d'importation à mesure que les prix des produits de base diminuent et que le gouvernement finalise les grands projets d'investissement dont la composante importation est plus élevée, le déficit du compte courant devrait diminuer de 0,5 pp du PIB en moyenne en 2024-2026. Ce dernier sera financé par la dette, comme l'euro-obligation de 750 millions de dollars déjà émise en 2024. L'euro-obligation de 750 millions de dollars émise en 2024, à l'occasion du retour du pays sur le marché international, contribuera au financement du déficit courant. Dans un contexte de tensions régionales croissantes et de ruée des investisseurs vers des rendements plus élevés en prévision des réductions des taux directeurs cette année, le retour du Bénin sur les marchés internationaux a été salué par une sursouscription d'environ 6 fois, ce qui représente une bonne nouvelle pour le renforcement des réserves de la BCEAO.

Les risques liés aux perspectives économiques sont orientés à la baisse, en raison de l'incertitude entourant les perspectives régionales, le climat et le commerce.

23

Les trois axes stratégiques de la stratégie de recettes à moyen terme 2024-2028 sont les suivants : (i) la promotion du civisme fiscal et l'élargissement de l'assiette fiscale : (i) la promotion du civisme fiscal et l'élargissement de l'assiette fiscale, (ii) le renforcement de la confiance dans le système fiscal/douanier et son administration en garantissant l'égalité devant l'impôt, et (iii) le renforcement de la gouvernance au sein des administrations financières.

29. Malgré la résilience antérieure, des risques de détérioration restent considérables.

Le pays pourrait connaître une croissance inférieure à son potentiel en cas de perturbations prolongées du commerce de transit et d'aggravation des risques sécuritaires. Ces chocs combinés à des chocs climatiques plus importants - i.e., des inondations ou des retards de pluies - pourraient compromettre l'expansion du secteur agricole, moteur essentiel de la croissance et de la réduction de la pauvreté au Bénin. L'interruption prolongée des échanges avec le Niger ou la résurgence de la crise avec le Nigéria pourraient également compromettre l'expansion des secteurs secondaire et tertiaire, en limitant le développement des activités liées à l'exportation. Le déficit du compte courant pourrait également se creuser, augmentant les pressions sur la balance des paiements.

30. L'assainissement budgétaire et la viabilité de la dette restent vulnérables.

Les autorités ont considérablement amélioré leurs capacités de gestion de la dette (le pays a l'un des scores les plus élevés de la région) et l'engagement ferme en faveur de l'assainissement budgétaire commence à porter ses fruits. Les investisseurs ont confiance dans le pays, comme en témoigne la récente mobilisation de 750 millions de dollars à un taux comparable à celui des pays émergents en 2024. Ainsi, des chocs prolongés ou de nouveaux chocs pourraient contrecarrer l'assainissement budgétaire en cours. Dans un contexte de fragilité et de risque élevé de mécontentement social, la mobilisation des recettes pourrait devenir difficile, et la structure des dépenses publiques pourrait limiter la portée de l'ajustement budgétaire - avec des dépenses très rigides représentant environ 35 à 40 % des dépenses totales, et un total d'environ 80 % des dépenses avec un certain niveau de rigidité moyenne à élevée (Banque mondiale 2023b). Le service de la dette par rapport aux recettes est déjà très élevé et la mobilisation des recettes ou les contre-performances en matière de croissance pourraient accroître les risques d'endettement. Toutefois, selon les scénarios actuels, le pays devrait être en mesure de refinancer les paiements arrivant à échéance en 2024-26.

31. Les défis climatiques, en particulier les inondations et les sécheresses, menacent de plus en plus les acquis du développement.

Le Bénin est particulièrement vulnérable au changement climatique, notamment aux risques hydrométéorologiques - inondations à l'intérieur des terres ou élévation du niveau de la mer²⁴. Depuis 1980, le pays a été frappé par 50 catastrophes naturelles qui ont touché 5,4 millions de personnes. Alors que les inondations et la sécheresse représentent respectivement 42 % et 2 % du total des catastrophes enregistrées, leur impact sur le nombre total de personnes touchées par les catastrophes est en moyenne de 61 % et 39 %. En 2023, 85 % de la population a déclaré que le changement climatique empirent les conditions de vie au Bénin (Cbaguidi et Bossou 2023). En outre, le pays est soumis à un taux élevé d'érosion côtière (jusqu'à 30 m dans les zones les plus critiques). Les pertes et dommages dans le secteur agricole s'élevaient à 1,6 % du PIB en 2022-23. Outre les dommages causés à la production, les déplacements d'habitants qui en découlent pourraient réduire les gains en

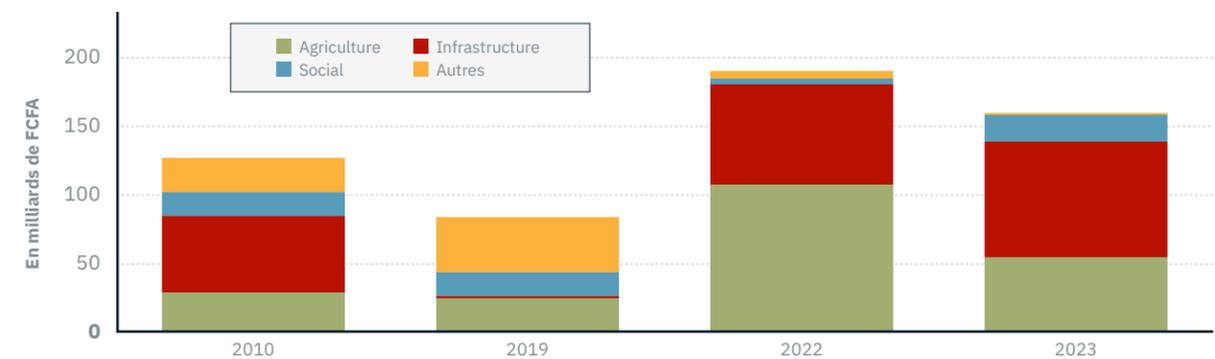
termes de réduction de la pauvreté. En 2023, l'état d'urgence a été déclaré dans 32 municipalités, entraînant le déplacement de 182 803 personnes. À la suite de cette catastrophe, le gouvernement du Bénin a déclenché l'option de tirage différé en cas de catastrophe (Cat DDO) et a reçu 54,6 millions d'USD en mars 2024. En outre, d'autres risques climatiques majeurs, notamment la hausse des températures moyennes, réduiront non seulement l'approvisionnement en eau et compromettront la production agricole, mais aussi la santé humaine (voir le chapitre 2 pour une discussion plus large sur le coût macroéconomique du climat, ainsi que sur les canaux de transmission et les recommandations politiques).

32. Des inondations récurrentes pourraient compromettre l'accumulation de capital humain et réduire les gains importants en matière d'infrastructures.

Des inondations catastrophiques se produisent presque tous les 1,3 an en 2019-24, contre 2,8 % au cours de la dernière décennie. En 2024, la probabilité d'inondations est estimée à 55 % (MEF 2023). Depuis 2016, de grands projets d'investissement, qui ont contribué de manière significative à l'augmentation de la dette publique (32,7 pp du PIB), ont été mis en œuvre pour combler le déficit d'infrastructures. Les chocs climatiques sur ces investissements récents pourraient compromettre les gains de productivité attendus de l'investissement "gains durement acquis". Les pertes cumulées en 2022-2023 s'élèvent à 3,4 % du PIB, dont 1,5 % pour le secteur des infrastructures et 0,2 % pour la destruction des infrastructures liées au développement humain. La destruction des écoles et l'accès limité à l'école pendant les inondations sont également associés à un risque élevé de pertes de capital humain. L'interruption de la scolarité est associée à des taux d'abandon plus élevés et compromet les résultats des élèves.

Figure 17

Augmentation des pertes et dommages liés au climat



Source : PDNA et calculs des services de la Banque mondiale.

Note : La sélection de l'année est basée sur la disponibilité de l'information.

Tableau 2

Indicateurs macroéconomiques sélectionnés

	2020	2021	2022	2023e	2024p	2025p	2026p
Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire							
Comptes nationaux							
PIB réel	3,8	7,2	6,3	6,4	6,3	6,2	6,2
Consommation publique	14,4	8,5	3,5	5,6	5,0	6,4	5,8
Consommation privée	3,2	4,8	5,0	3,1	3,8	3,9	3,8
Investissement	2,1	17,8	13,0	15,9	8,6	7,6	8,1
Exportations de biens et services	-25,0	12,6	19,1	6,2	8,0	7,9	8,3
Importations de biens et services	-19,8	16,8	18,5	8,7	5,1	5,0	5,5
Contribution sectorielle à la croissance							
Agriculture (pp)	0,5	1,4	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5
Industrie (pp)	0,8	1,5	1,3	1,2	1,3	1,3	1,2
Services (pp)	2,3	3,2	2,9	3,1	3,1	2,8	2,9
L'inflation							
Déflateur du PIB	2,9	1,6	4,1	3,4	3,0	2,0	1,7
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	3,0	1,7	1,4	2,8	2,0	2,0	2,0
Sélection de comptes monétaires							
Crédit des banques au secteur privé	-5,7	9,2	21,5	19,7	20,1	23,2	16,3
Monnaie au sens large (M2)	17,3	16,7	13,0	9,2	9,0	8,1	8,1
Pourcentage du PIB, sauf indication contraire							
Balance des paiements							
Exportations	19,9	20,9	21,7	21,2	21,0	21,2	21,4
Importations	-25,0	-27,2	-29,3	-29,3	-26,9	-26,3	-25,9
Balance du compte courant (y compris les dons)	-1,7	-4,2	-6,2	-6,0	-5,3	-4,6	-4,5
Investissements directs étrangers nets (négatifs = entrées nettes)	-1,0	-1,7	-1,9	-1,6	-1,6	-1,6	-1,7
Dettes							
Dettes publiques (extérieure et intérieure)	46,1	50,3	54,2	54,5	54,0	52,7	51,6
Dettes extérieures	28,4	36,8	37,6	40,1	40,7	42,0	41,0
Service de la dette	5,9	10,7	8,6	5,9	4,8	5,6	3,8
Comptes budgétaires							
Recettes totales	14,4	14,1	14,3	15,0	15,4	15,9	16,3
Dépenses totales et prêts nets	19,1	19,9	19,8	19,2	18,9	18,6	19,0
Solde global (y compris dons, base engagement)	-4,7	-5,7	-5,5	-4,1	-3,5	-2,7	-2,7
Solde global (y compris dons, base caisse)	-4,2	-5,6	-4,7	-4,1	-3,5	-2,7	-2,7
Postes de mémoire :							
PIB réel par habitant (variation annuelle en %)	1,0	4,2	3,4	3,6	3,5	3,4	3,5
PIB nominal (milliards de FCFA)	9 009	9 810	10 854	11 935	12 952	14 038	15 181
PIB nominal (milliards de dollars)	15,7	17,7	17,4	19,6	21,6	23,4	25,4
Prix international du coton (US\$ par kg)	1,6	2,2	2,9	2,1	2,1	2,2	2,2

Source : Autorités béninoises, estimations et projections de la Banque mondiale et du FMI.

Tableau 3

Principaux indicateurs budgétaires

	2020	2021	2022	2023e	2024p	2025p	2026p
Recettes totales	14,4	14,1	14,3	15	15,4	15,9	16,3
Recettes (hors dons)	12,7	13,2	13,8	14	14,7	15,2	15,7
Recettes fiscales	10,5	11	12,2	12,9	13,4	13,9	14,4
Impôts directs et indirects	6,7	6,8	8	8,6	8,9	9,3	9,9
Taxes sur le commerce international	3,7	4,1	4	4,3	4,5	4,6	4,5
Recettes non fiscales	2,2	2,2	1,6	1,4	1,3	1,3	1,3
Dons	1,7	0,9	0,5	0,9	0,7	0,7	0,6
Dépenses totales	19,1	19,9	19,8	19,2	18,9	18,6	19
Dépenses courantes	12,2	11,7	11,1	10,7	10,6	10,5	11
Dépenses de personnel	4,6	4,2	4	4,3	4,4	4,4	4,5
Pensions et bourses	1	0,9	0,9	0,8	0,9	1	1
Transferts courants	2,6	2,6	3	2,7	2,3	2,1	2,6
Dépenses en biens et services	2	1,7	1,6	1,3	1,3	1,3	1,3
Intérêts	2	2,2	1,6	1,6	1,7	1,7	1,6
Dépenses en capital	6,9	8,2	8,8	8,5	8,4	8,2	8
Solde global (base engagements, y compris les dons)	-4,7	-5,7	-5,5	-4,1	-3,5	-2,7	-2,7
Solde primaire	-2,7	-3,5	-3,9	-2,5	-1,8	-1,0	-1,1
Financement	4,7	5,7	4,7	4,8	3,5	2,7	2,7
Extérieur (net)	2,3	9,5	2,7	4,5	2,6	3,6	2,3
Intérieur (net)	2,4	-3,8	2	0,3	0,9	-0,8	0,4

Source : Autorités béninoises, estimations et projections de la Banque mondiale et du FMI.



2 S'adapter au changement climatique pour une croissance économique durable et résiliente

Le Bénin est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique, se classant au 152^e rang sur 181 pays en termes de vulnérabilité climatique extrême. Sa structure économique, qui repose sur l'agriculture et l'emploi informel, rend sa trajectoire de développement très vulnérable au changement climatique en l'absence d'une adaptation efficace. Les canaux de transmission prédominant sont l'agriculture et l'utilisation des terres, les infrastructures urbaines et de réseau, et le capital humain (éducation, santé) à travers son impact sur la productivité du travail.

Le chapitre est organisé comme suit. Tout d'abord, il examine le coût macroéconomique du climat si aucune mesure n'est prise par les pouvoirs publics. Il examine ensuite la trajectoire de la croissance économique si des mesures décisives sont prises dans les principaux secteurs économiques. Enfin, il conclut en suggérant quelques mesures politiques à court et moyen terme à prendre en considération.

2.1.

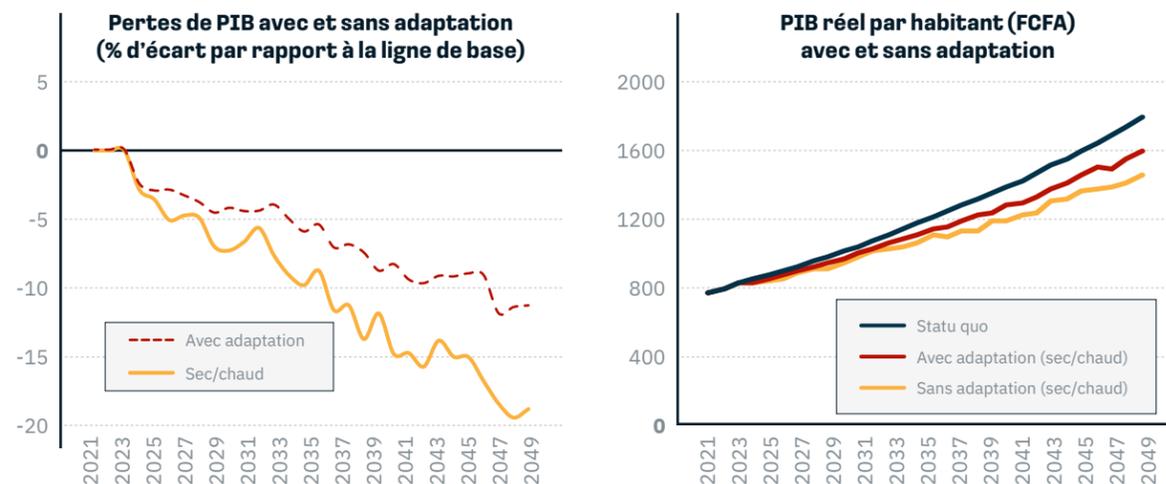
Le coût macroéconomique de l'inaction reste élevé

33. Adopter et mettre en œuvre des mesures d'adaptation pour éviter les pertes de PIB et accélérer la réduction de la pauvreté.

L'adoption et la mise en œuvre rapides des mesures d'adaptation prévues par le plan national d'adaptation sont essentielles au développement économique durable et inclusif du Bénin. Un exercice de modélisation montre que la mise en œuvre de mesures d'adaptation essentielles²⁵ permettrait de réduire de moitié les pertes prévues dans le cadre du scénario le plus extrême (chaud/sec, moyenne), le PIB n'étant réduit que de 5,4 % dans les années 2030 (contre 9,2 % sans adaptation) et de 11 % d'ici 2050 (contre 19 % sans adaptation) (Figure 18). Certaines mesures d'adaptation pourraient entraîner des gains supérieurs aux pertes évitées (e.g., pour le canal des rendements des cultures pluviales, l'adaptation par le développement de l'irrigation entraîne une amélioration de la production). Les investissements dans les mesures d'adaptation et de résilience permettraient de réduire la pauvreté de manière significative, avec près d'un demi-million de personnes en moins vivant sous le seuil de pauvreté, par rapport à un scénario ne prévoyant aucune intervention politique (Figure 19).

Figure 18

Un investissement précoce dans des mesures de résilience et d'adaptation pourrait réduire de moitié les pertes de PIB dues au changement climatique d'ici à 2050.



Source : Simulations MANAGE.

Notes : Écarts par rapport à la ligne de base ; moyenne mobile sur 5 ans.

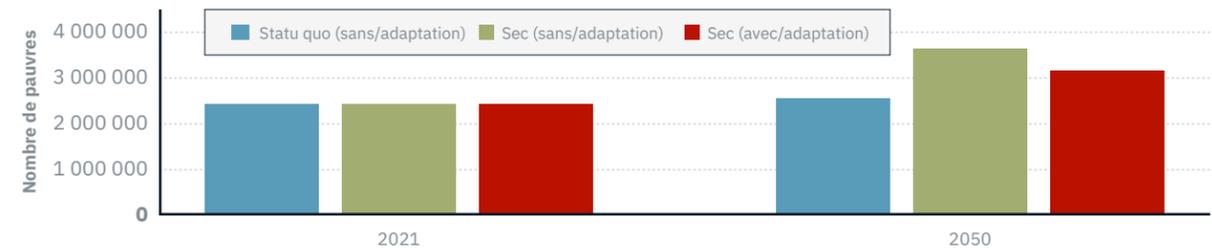
25

Ces mesures comprennent l'adaptation à la chaleur, l'adaptation aux cultures pluviales, l'adaptation à l'érosion de la production agricole et l'adaptation aux inondations côtières (voir l'annexe 6 de l'analyse CCDD du Bénin pour plus de détails).

Figure 19

L'extrême pauvreté pourrait être réduite de manière significative d'ici 2050 si les mesures d'adaptation sont prises en compte

Nombre de personnes extrêmement pauvres (2,15 \$ 2017PPP) (Avec et sans adaptation)



Source : IEC (CCDR Bénin) et Micro-simulations.

Note : Écarts par rapport à la ligne de base sous l'impact du climat chaud/sèche avec et sans adaptation. Voir l'annexe 6 de l'analyse du CCDD du Bénin pour plus de détails sur les mesures.

34. En l'absence d'efforts d'adaptation supplémentaires, les pertes annuelles moyennes de PIB devraient augmenter au fil du temps pour atteindre jusqu'à 19 % du PIB d'ici à 2050.

La Banque mondiale 2023a estime que les pertes de PIB réel dues aux effets du changement climatique passeront de 7 % en moyenne dans les années 2030 à 11 % d'ici 2050 dans un scénario de climat chaud/humide, par rapport au scénario de référence, et de 9 % en moyenne dans les années 2030 à 19 % d'ici 2050 dans des scénarios plus pessimistes de climat chaud/sec (Figure 21).²⁶

La perte de productivité due au stress thermique de la main-d'œuvre reste la principale source de pertes économiques dues au changement climatique : le PIB par habitant devrait être inférieur de plus de 18 % au niveau de référence d'ici à 2050 dans le scénario chaud/sec.

35. Le changement climatique affecte l'économie béninoise par des réductions de la productivité du travail.

Celles-ci découlent des impacts de la hausse des températures moyennes sur la main-d'œuvre à travers le stress thermique, la santé humaine et la disponibilité réduite de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Dans l'ensemble, en cas de températures plus élevées, le choc négatif de la productivité du travail²⁷ sur le PIB devrait atteindre 6,6 % en 2035 (11,9 % en 2050) dans un scénario chaud/sec, et 4,4 % (8,3 % en 2035) dans un scénario chaud/humide (Figure 20). Le stress thermique devrait réduire la productivité du travail dans tous les secteurs, mais surtout dans l'agriculture et l'industrie. La perte de productivité globale dans tous les secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) pourrait aller de 6,5 à 18 pour cent en 2041-50, les impacts les plus faibles étant attendus dans les services (perte de 6,5 à 15,2 %). La forte prévalence de l'emploi informel au Bénin (96,9 % de l'emploi total, soit le troisième plus élevé en Afrique subsaharienne), qui est associée à une plus grande vulnérabilité en cas de choc, explique cet impact significatif. Dans l'ensemble, la baisse de la productivité

26

Un cadre macroéconomique de référence (statu quo) a été calibré pour simuler la trajectoire de croissance en l'absence de changement climatique. Voir le chapitre 1 pour plus de détails.

27

Suivant la méthodologie appliquée par l'OIT 2019, les pertes de productivité du travail sont calculées sur la base des professions des travailleurs, des températures journalières et des niveaux d'humidité mensuels moyens, en tenant compte de la proportion de travailleurs situés à l'intérieur et de l'utilisation supposée d'environnements à température contrôlée, sur la base des revenus moyens des ménages.

de la main-d'œuvre due aux effets combinés du stress thermique et d'autres problèmes de santé²⁸ pourrait réduire la production nationale de 8 % (selon le scénario humide/chaud) à 12 % (scénario sec/chaud) d'ici à 2050.

36. L'augmentation des coûts de réparation et de renouvellement des immobilisations constituera un autre impact important du climat sur l'économie béninoise.

Les inondations intérieures, l'élévation du niveau de la mer et les ondes de tempête ont un impact direct sur l'utilisation et la disponibilité des biens d'équipement. Les pertes annuelles supplémentaires en capital dues à l'augmentation des inondations à l'intérieur des terres²⁹ sont estimées entre 0,16 et 0,22 % pour la période 2041-50. L'élévation du niveau moyen de la mer et les inondations temporaires dues aux ondes de tempête menacent également les infrastructures et les zones côtières. Dans l'ensemble, les incidences sur le stock de capital de l'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête augmentent régulièrement jusqu'en 2050 par rapport aux conditions de référence, les ondes de tempête ayant l'impact le plus important. En 2050, les effets des ondes de tempête se traduisent par une perte de 0,3 % du stock de capital (c'est-à-dire une perte supplémentaire de 0,3 % du capital par rapport aux conditions de référence). Les chocs exogènes de grande ampleur peuvent être plus dommageables. Par exemple, en cas d'inondations cinquantenaires, la perte de capital devrait se situer entre 4,9 et 6,5 % du stock de capital d'ici à 2050, en fonction du scénario climatique. La Figure 22 simule les pertes conséquentes sur le PIB.

37. Les chocs négatifs sur la production dus aux dommages subis par le stock de capital physique sont beaucoup moins prononcés que ceux dus à la productivité du travail.

Cela s'explique en partie par la faiblesse du stock de capital au départ et par le fait que l'impact direct sur les niveaux de capital n'affecterait pas directement la productivité marginale du capital. Dans l'ensemble, le choc projeté sur le PIB à travers le stock de capital dû aux inondations, à l'élévation du niveau de la mer et à la montée des eaux est estimé à 1 % du PIB d'ici 2050 (dans les scénarios sec/chaud et chaud/humide). Les événements extrêmes seraient beaucoup plus dommageables, l'impact des inondations extrêmes sur le capital entraînant une réduction de 4,9 % du PIB dans les années 2030 et de 6 % d'ici à 2050 (Figure 22). L'impact sur le capital physique est probablement sous-estimé et pourrait être important si le futur stock de capital n'intègre pas les normes de résilience. Indirectement, la croissance de la productivité est susceptible d'être freinée par des pertes importantes du stock de capital. En raison de la nature des estimations du PIB, qui sont des mesures de flux, la perturbation des activités économiques résultant de la destruction du capital physique (ou des infrastructures temporairement inutilisables, comme dans le cas des inondations) est le principal canal de transmission directe de l'impact sur l'économie.

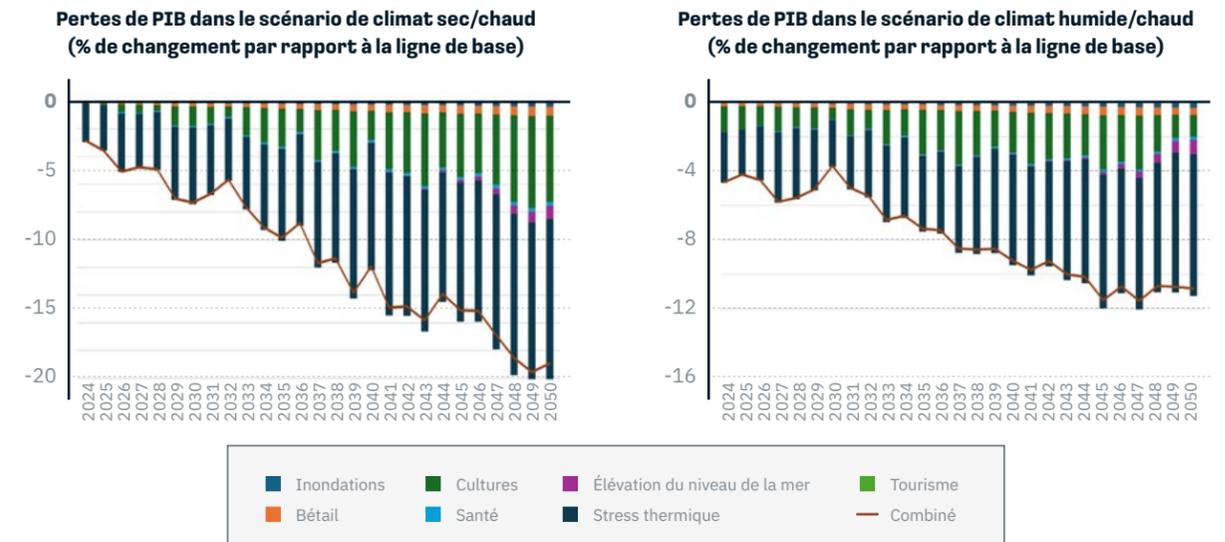
²⁸ Sur la période 2041-2050, les chocs sur l'offre de travail devraient être les plus importants en raison des maladies liées à la chaleur, suivies par les maladies transmises par l'eau et les maladies à transmission vectorielle. Nous utilisons les estimations de l'IEc qui appliquent différentes relations biophysiques et statistiques entre les variables climatiques et l'incidence ou la transmissibilité de chaque maladie, les changements dans l'incidence de la maladie et les taux de mortalité étant ensuite utilisés pour estimer le nombre d'heures de travail perdues (voir section 3.2 du CDDR).

²⁹ Le changement climatique peut aggraver les inondations en augmentant la fréquence, l'intensité et la durée des tempêtes. L'analyse s'appuie sur les changements projetés dans l'intervalle de retour des précipitations à partir du portail de connaissances sur le climat de la Banque mondiale. Des cartes des risques d'inondation sont élaborées pour déterminer les zones présentant une certaine probabilité d'inondation pour une période de référence donnée et une période de retour prévue par le changement climatique.

Figure 20

Le stress thermique aura l'impact le plus important sur le PIB.

Impact cumulé sur le PIB des canaux de dommages pour le scénario sec/chaud (à gauche) et le scénario humide/chaud (à droite)

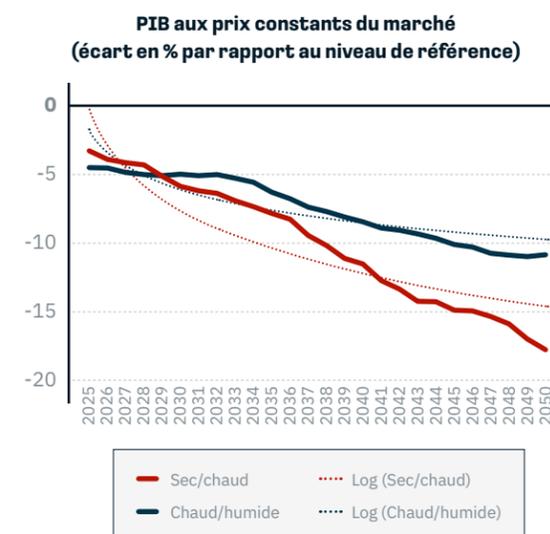


Source : Simulations MANAGE.

Notes : Écarts par rapport à la ligne de base ; moyenne mobile sur 5 ans.

Figure 21

Le coût de l'inaction augmente avec le temps et pourrait réduire le PIB de 19 % d'ici 2050.

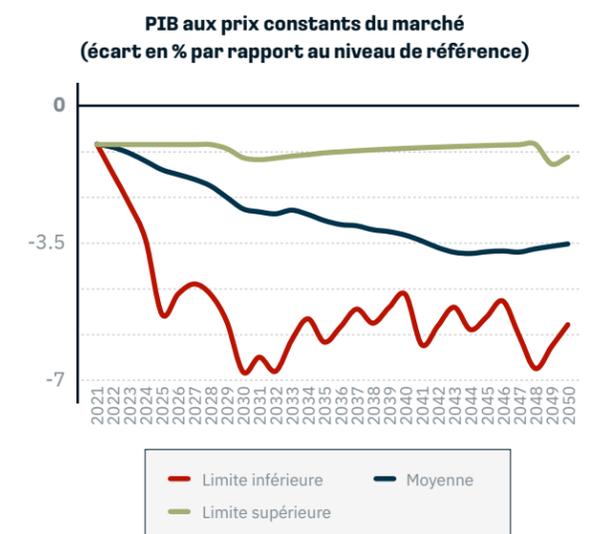


Source : Simulations MANAGE.

Notes : Figure 22, écarts par rapport à la ligne de base ; elle montre des simulations de l'impact sur le PIB d'inondations extrêmes en fonction de leur probabilité à l'aide de simulations de Monte Carlo. Par exemple, la probabilité d'une inondation de 5 ans est de 20 % et celle d'une inondation de 25 ans est de 4 %. SSP3-7.0 : Scénario dans lequel le réchauffement atteint 4°C d'ici 2100, en raison de politiques climatiques laxistes ou d'une réduction de la capacité des écosystèmes et des océans à capturer le carbone. Écarts par rapport à la ligne de base ; moyenne mobile sur 5 ans (Figure 21).

Figure 22

L'impact des inondations extrêmes sur les coûts d'investissement pourrait à lui seul réduire le PIB de 6 % d'ici 2050. (Simulation de Monte Carlo)



Source : Simulations MANAGE.

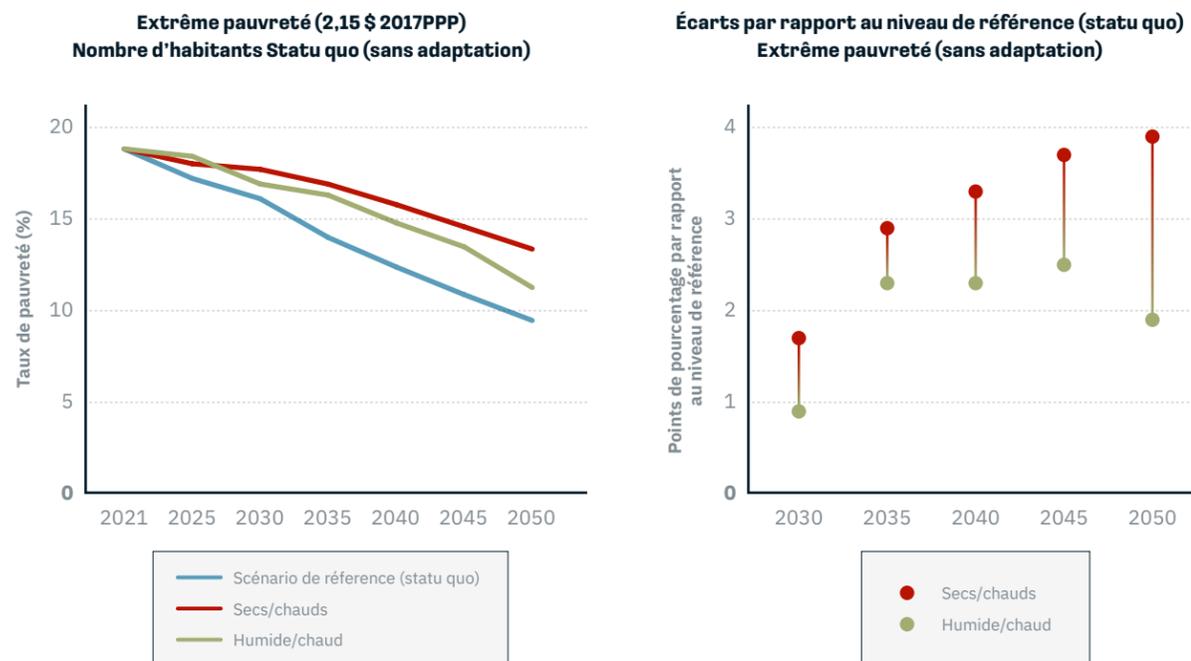
Notes : Figure 22, écarts par rapport à la ligne de base ; elle montre des simulations de l'impact sur le PIB d'inondations extrêmes en fonction de leur probabilité à l'aide de simulations de Monte Carlo. Par exemple, la probabilité d'une inondation de 5 ans est de 20 % et celle d'une inondation de 25 ans est de 4 %. SSP3-7.0 : Scénario dans lequel le réchauffement atteint 4°C d'ici 2100, en raison de politiques climatiques laxistes ou d'une réduction de la capacité des écosystèmes et des océans à capturer le carbone. Écarts par rapport à la ligne de base ; moyenne mobile sur 5 ans (Figure 21).

38. Les populations et les ménages vulnérables du Bénin sont confrontés à des risques disproportionnés liés au changement climatique, ce qui pourrait retarder une transformation économique durable.

L'impact négatif sur le capital humain et la productivité du travail - en particulier sur les secteurs extérieurs tels que l'agriculture - pourrait être important si aucune mesure n'est prise. Alors que le gouvernement vise à réduire considérablement la pauvreté d'ici à 2030 (dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement), entre un demi-million et un million de personnes supplémentaires resteront dans la pauvreté d'ici à 2050 si aucune mesure d'adaptation n'est prise (Figure 23). Les femmes et les travailleurs qui manquent de compétences seront les plus touchés. Les zones rurales affichent des taux d'incidence de la pauvreté plus élevés que les zones urbaines : 20 % contre 17 %, respectivement. Les disparités régionales dans les perspectives de réduction de la pauvreté sont également notables. Alors que les régions du sud (telles que le Littoral et l'Ouémé) devraient maintenir des taux de pauvreté faibles d'ici 2050, les simulations suggèrent que dans d'autres régions, telles que les Collines (dans le centre du pays), la réduction de la pauvreté sera difficile en l'absence d'adaptation.

Figure 23

La part de la population vivant dans l'extrême pauvreté pourrait augmenter de 4,5 points de pourcentage, soit jusqu'à 1 million de personnes, par rapport à la situation de référence en l'absence d'action contre le changement climatique.



Note : Micro-simulations de la pauvreté basées sur des données au niveau des ménages provenant de l'EHCVM 2018/19 et utilisant des projections macroéconomiques provenant d'un modèle d'équilibre général calculable (EGC) dynamique récursif pour la période 2021-2050. Voir l'annexe 3 du Benin CCDR pour plus de détails. Le scénario du statu quo correspond au PIB attendu si aucune mesure d'adaptation ou d'atténuation n'est prise.



2.2.

Préserver la formation du capital humain, tout en investissant dans une agriculture durable, ainsi que dans l'adaptation urbaine et les infrastructures résistantes, sera essentiel pour une transformation structurelle résiliente.

39. Pour construire une économie résiliente, il faudra investir dans une main-d'œuvre résiliente, tant au niveau de l'offre que de la demande.

Investir dans un secteur agricole résilient, inverser la déforestation et améliorer la gestion de l'eau, tout en soutenant le développement de l'agro-industrie, seront les pierres angulaires d'une croissance économique durable. Le processus de transformation structurelle poussant les populations vers les villes, la résilience de la demande de main-d'œuvre dépendra également de l'adaptation des infrastructures, des réseaux et des villes au changement climatique, ce qui permettra à un secteur privé florissant de se développer, notamment grâce à des services à plus forte valeur ajoutée tels que le tourisme. Pour créer une offre de main-d'œuvre résiliente, il faut veiller à ce que l'accumulation de capital humain ne soit pas entravée par des événements climatiques et garantir des filets de sécurité adéquats. Des investissements seront donc nécessaires dans des secteurs clés, notamment la construction d'écoles et de systèmes de santé résilients.

2.2.1 Le secteur agricole représentant 27,1 % du PIB, il est essentiel d'investir dans l'adaptation et la gestion durable de l'eau pour maintenir la croissance.

40. Les rendements agricoles pourraient diminuer d'un tiers d'ici 2050 si aucune mesure suffisante n'est prise pour investir dans une production agricole résiliente.

Les hausses de température sont susceptibles de réduire l'aptitude et la productivité des cultures, des pâturages et du bétail, tandis que les changements dans les régimes de précipitations pourraient réduire les ressources en eau, et les précipitations extrêmes augmentant l'érosion, ce qui aurait des répercussions supplémentaires en aval. En modélisant les changements dans la disponibilité de l'eau et les chaleurs extrêmes, d'ici 2050, le changement climatique pourrait entraîner des variations de rendement allant de +3 % à -21 % (Figure 24). Le scénario de sec/chaud moyen devrait entraîner les chocs les plus importants, estimant que les rendements des cultures seront réduits de 16 % d'ici à 2050 par rapport à la situation de référence. Le scénario humide/chaud devrait quant à lui réduire les rendements de 2,5 pour cent d'ici le milieu du siècle. L'impact se fera surtout sentir sur les haricots et le manioc dans les scénarios sec et humide, tandis que l'impact sur la production de coton est plus faible.³⁰

41. La capacité en eau - essentielle pour l'agriculture, l'élevage et l'usage domestique - devrait être soumise à un stress intense.

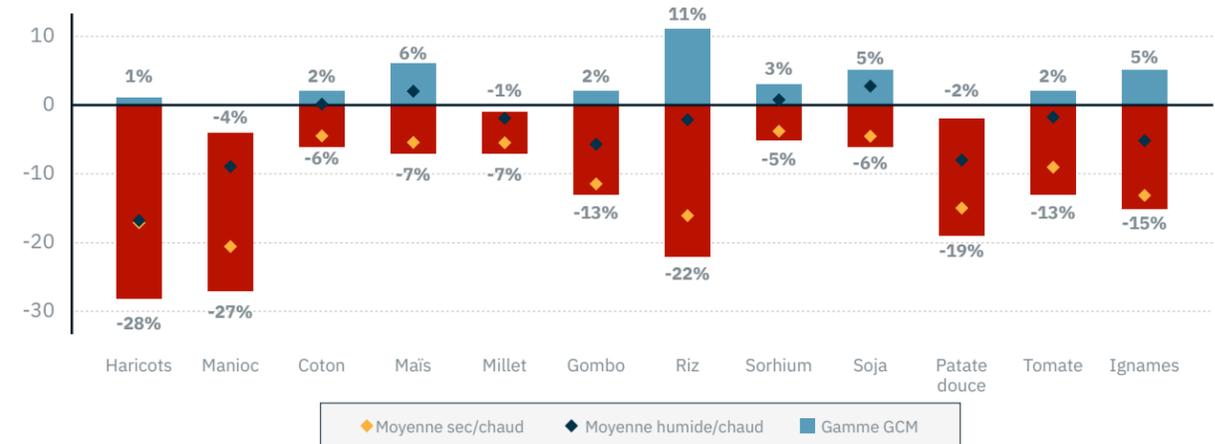
D'ici 2050, les projections climatiques montrent une tendance à l'allongement et à l'accentuation des périodes sèches d'une part, et des événements pluvieux d'autre part, ce qui aura un impact sur la disponibilité de l'eau. Le Bénin dispose d'une capacité d'eau abondante, avec un potentiel d'eau souterraine estimé à environ 1,87 milliards de m³, et des eaux de surface d'environ 13 milliards de m³ par an.³¹ Cependant, les pénuries saisonnières locales d'approvisionnement en eau sont courantes pendant les saisons sèches, et le volume des eaux de surface devrait être réduit dans des conditions climatiques plus chaudes et plus sèches (y compris les parts initialement disponibles pour la recharge des nappes phréatiques). Cela augmentera la concurrence pour les eaux de surface entre les usages domestiques, l'agriculture et l'élevage. Le taux actuel de couverture en eau potable est de 70 % dans les zones rurales et de 72 % dans les zones urbaines. Les ressources en eau souterraine sont mobilisées pour combler le déficit d'accès. Cependant, cette ressource est mal évaluée, tant en termes de quantité et de qualité que de répartition géographique et de capacité de recharge. En outre, d'autres secteurs, tels que l'industrie, utilisent les eaux souterraines pour satisfaire leurs besoins en eau.

³⁰ Le PNA (2022) estime que les rendements moyens du maïs diminueront de 15 % en 2030 et jusqu'à 29 % en 2050, tandis que pour le coton, les estimations sont de 0,9 % en 2030 et de 6,3 % en 2050. Les noix de cajou connaîtront des baisses d'environ 26 % d'ici 2030 et 2050.

³¹ Gouvernement du Bénin, Plan national d'adaptation 2022

Figure 24

L'agriculture est dominée par les cultures pluviales, toutes vulnérables au changement climatique dans une certaine mesure

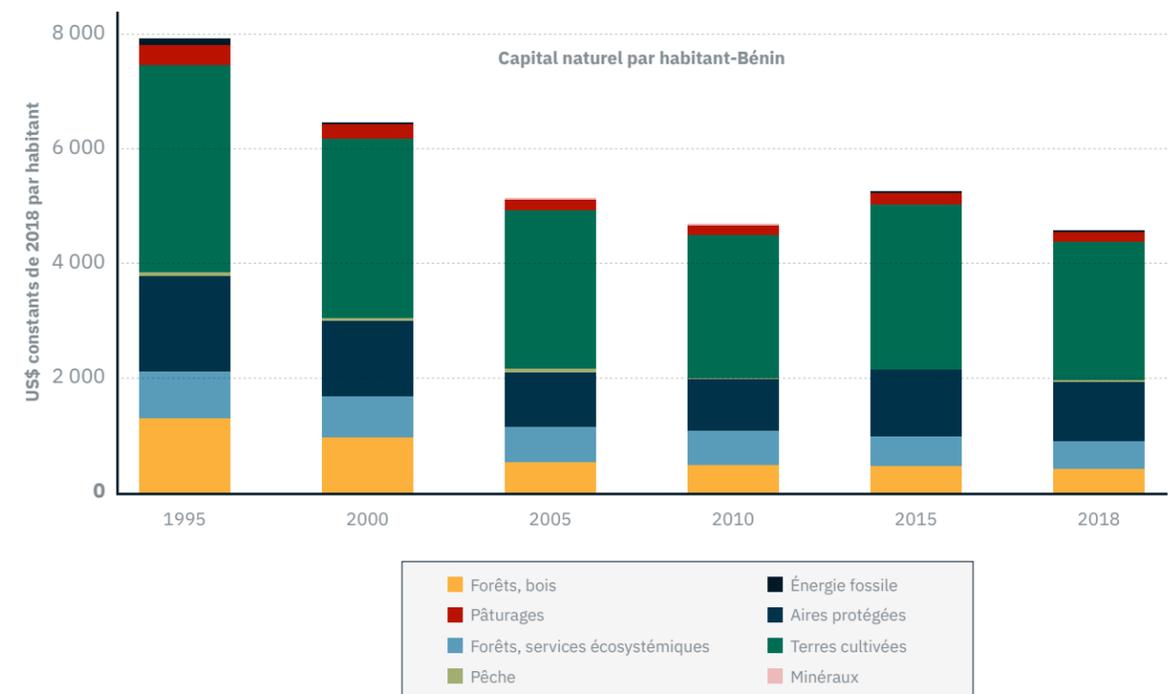


Source : Rapport de base de l'IEC Bénin CCDR (2023), voir annexe 5. Banque mondiale. 2021a. L'évolution de la richesse des nations 2021 : Gérer les actifs pour l'avenir.

Note : Le GCM fait référence à un modèle de circulation générale (GCM), un type de modèle climatique.

Figure 25

Les forêts par habitant ont diminué de manière significative depuis 1995



Source : Rapport de base de l'IEC Bénin CCDR (2023), voir annexe 5. Banque mondiale. 2021a. L'évolution de la richesse des nations 2021 : Gérer les actifs pour l'avenir.

Note : Le GCM fait référence à un modèle de circulation générale (GCM), un type de modèle climatique.

42. La poursuite de la déforestation et de la dégradation des forêts aggrave l'impact du changement climatique.

Malgré les efforts déployés pour gérer durablement les ressources forestières, les taux de déforestation restent élevés, avec un taux moyen de 50 000 hectares (ha) par an, soit 1,6 %. L'expansion incontrôlée de l'agriculture de subsistance, motivée par le manque d'investissements dans l'amélioration de la gestion des terres, a été une cause prédominante de la déforestation. Dans ces conditions, les sols cultivés se dégradent rapidement, ce qui entraîne une poursuite de déforestation à la recherche de nouvelles terres fertiles pour obtenir des rendements agricoles élevés. Au cours des 16 dernières années, la couverture forestière a diminué de plus de 2 millions d'hectares, tandis que les terres agricoles ont augmenté de 1,9 million d'hectares.³² La culture omniprésente du coton entraîne l'empiètement sur les forêts, principalement dans la région du nord, encouragée par les subventions pour les engrais et les pesticides disponibles pour la production de coton. La perte du couvert végétal a un impact significatif sur l'érosion des sols, la régulation de l'eau et la recharge des nappes phréatiques. En outre, environ 80 % de la population dépend bois de feu du charbon de bois pour la cuisine et le chauffage, ce qui constitue la deuxième source principale de pression sur les forêts naturelles à proximité des villes et des villages.

La voie à suivre : adapter les pratiques agricoles, restaurer et protéger les forêts et investir dans les ressources en eau.

43. La volonté du Bénin de diversifier ses exportations agricoles offre des synergies pour s'adapter à l'évolution des conditions climatiques.

Le coton représentait plus des deux-tiers des exportations de biens en 2022, malgré les efforts de diversification du gouvernement. Le pays dispose d'excellentes ressources naturelles pour diversifier sa base agricole, et de nombreux produits à haut rendement et à fort potentiel d'exportation, tels que les ananas, le soja, les noix de karité et les huiles de palme, offrent d'importantes possibilités de création rapide de valeur.³³ Certaines cultures sont plus résistantes aux effets du changement climatique que d'autres, comme le sorgho. Une meilleure disponibilité et accessibilité des intrants spécifiques aux cultures, tels que les variétés de semences améliorées, les semis, les engrais et les produits phytosanitaires, en combinaison avec des pratiques agricoles améliorées, sont nécessaires pour une production plus résiliente. Le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) a préparé et adopté une stratégie sur l'agriculture intelligente face au climat afin de freiner la déforestation en augmentant le rendement des terres arables. Les communautés ont souvent mis en place leurs propres stratégies locales, notamment l'échelonnement des plantations, l'utilisation de variétés à cycle court, l'utilisation intégrée d'engrais et la diversification des sources de revenus. Toutefois, la mise en œuvre de ces stratégies dans la pratique est fragmentée et n'a que des effets à petite échelle en raison des ressources financières limitées.

³² (DGEFC, 2022)

³³ IFC. 2023. Diagnostic national du secteur privé au Bénin - Tirer parti de l'investissement privé pour une croissance inclusive - Créer des marchés au Bénin. Washington, DC : Banque mondiale.

Pour réduire l'empreinte carbone du secteur agricole et éviter la poursuite de la déforestation, ainsi que pour accroître la résilience du secteur, il sera essentiel d'appliquer les réglementations foncières et de renforcer la sécurité foncière, et d'investir dans l'intensification durable et les technologies résilientes au climat. Par exemple, l'agroforesterie, qui intègre des arbres et des arbustes dans la production végétale et animale, permet d'améliorer les rendements agricoles et d'assurer la reconstitution du couvert forestier dégradé tout en améliorant la fertilité des sols et le stockage du carbone. L'amélioration des infrastructures de collecte de l'eau et le développement de systèmes d'irrigation efficaces (par exemple, les systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte) seront également essentiels pour atténuer les risques de sécheresse ou de pénurie d'eau.

44. La restauration et la protection des forêts réduisent la vulnérabilité des communautés au changement climatique tout en préservant le capital naturel et en améliorant les possibilités de revenus.

La production de bois d'œuvre et de bois-énergie offre des possibilités d'investissement à long terme, contribuant au PIB national et renforçant les moyens de subsistance. D'autres produits forestiers peuvent également contribuer à générer de sources de valeur de revenus pour les communautés rurales. Par exemple, le beurre de karité est déjà un produit d'exportation important et offre des opportunités d'emploi positives pour les femmes et les jeunes, qui dominent la main-d'œuvre dans la chaîne de valeur.³⁴ La préservation des forêts de mangroves protège non seulement contre les inondations et l'érosion côtière, mais crée également des opportunités d'écotourisme (avec des retombées positives pour l'autonomisation économique des femmes) et stimule la sécurité alimentaire. Pour renforcer la résilience du secteur forestier, le gouvernement vise à restaurer environ 300 000 ha de forêts dégradées, à reboiser 150 000 ha de terres forestières dégradées avec des plantations de bois d'œuvre et de bois de feu, à promouvoir des systèmes agroforestiers dans 15 % de toutes les forêts classées, entre autres actions. Une gouvernance forestière renforcée doit également s'accompagner d'approches plus rigoureuses en matière de diligence raisonnable pour une production et un approvisionnement responsable de produits de base clés, tels que le coton, la noix de cajou et les produits du bois. Des politiques de durabilité plus fortes peuvent contribuer à réduire la déforestation et à mieux l'intégrer dans le développement national et les plans sectoriels, ainsi que dans d'autres politiques et stratégies sectorielles, y compris l'agriculture, les plans urbains et les plans d'infrastructure. Une première étape pourrait consister à créer de nouvelles politiques visant une déforestation zéro, ou des objectifs d'engagement de déforestation illégale zéro pour les produits de base, qui devraient être respectés par le secteur privé. Plusieurs outils sont également nécessaires pour garantir l'efficacité des engagements, tels qu'une surveillance accrue de la déforestation par des tiers, des systèmes fiables de surveillance géospatiale des forêts, des systèmes de traçabilité, un renforcement des conditions réglementaires, politiques et financières, ainsi que des systèmes de certification.

³⁴

Des recherches menées au Burkina Faso et au Ghana montrent que les investissements dans la production de karité sont associés à des résultats positifs pour la sécurité économique et alimentaire des agricultrices, qui sont souvent vulnérables de manière disproportionnée au changement climatique et à la pauvreté. (Irando, E. M., & Shah 2014 ; Kunjurman, V., & Hussin 2014.), Agúndez et al. 2020 ; Honfo et al. 2012. Chen 2017.

45. Une gestion adéquate des ressources en eau nécessite d'augmenter l'approvisionnement en eau par la construction d'ouvrages hydrauliques et de permettre une utilisation multifonctionnelle de l'eau pour répondre aux besoins des différents secteurs (agriculture, élevage, approvisionnement en eau, etc.).

L'insuffisance de l'approvisionnement en eau et le recours limité à l'irrigation en raison de la dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale tendent à réduire la productivité des agriculteurs et, partant, la production. Les investissements dans les infrastructures hydrauliques multifonctionnelles et la gestion intégrée des ressources en eau sont essentiels pour la mécanisation de l'agriculture et de l'exploitation commerciale. La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action national pour la gestion intégrée des ressources en eau, 2011-25 (PANGIRE) est essentielle pour soutenir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Les mesures suivantes sont particulièrement importantes : le renforcement du lien entre l'eau, l'alimentation et la sécurité énergétique, qui est essentiel pour la survie des communautés, le bien-être des agriculteurs et le développement économique ; et le maintien d'un volume minimum d'eau dans les aquifères afin de préserver les écosystèmes qui dépendent de cette ressource pour leur survie. Cela implique (i) la protection des bassins versants ; (ii) la conservation des connaissances, le suivi et la sécurisation des zones de recharge ; et (iii) la mise en œuvre de dispositifs spécifiques pour faciliter l'infiltration préférentielle de l'eau à travers les zones de recharge sécurisées des aquifères, tels que l'établissement de périmètres de protection avec des zones réglementées et des zones déclarées inconstructibles. Enfin, des programmes seront nécessaires pour étendre l'accès à l'eau potable et gérer la demande dans les zones urbaines et rurales, et pour intégrer la demande et l'offre dans les décennies à venir, compte tenu de l'impact du changement climatique sur la ressource.



2.2.2 Les villes durables et la gestion des côtes sont essentielles pour l'adaptation urbaine.

46. L'urbanisation rapide et non planifiée, en particulier dans le sud, accroît la vulnérabilité déjà élevée du pays aux catastrophes et aux chocs liés au climat.

Le Bénin se caractérise par un nord peu peuplé et un sud densément peuplé, largement alimenté par les flux ruraux-urbains, en particulier vers la zone côtière et la région centrale (la ville de Parakou).³⁵ D'ici 2050, la population urbaine aura presque triplé, avec 65 % de la population qui devrait vivre dans des zones urbaines (environ 15,6 millions de personnes), contre 49 % en 2021 (6,10 millions de personnes). Toutes les grandes villes du Bénin (Abomey-Calavi, Bohicon, Cotonou, Parakou et Porto Novo) sont vulnérables aux changements climatiques extrêmes. Le développement urbain non planifié est particulièrement préoccupant à Cotonou et dans les autres agglomérations côtières du sud où réside la majorité de la population, car elles sont très vulnérables à l'élévation du niveau de la mer, à l'augmentation des températures, à l'érosion côtière et aux inondations - des facteurs qui réduisent la productivité économique lorsqu'ils sont présents. Les villes secondaires du nord et du centre sont confrontées à des chaleurs extrêmes qui tendent à accroître le stress de la main-d'œuvre et à réduire la productivité et la production. La désertification s'est accélérée et devrait se poursuivre à mesure que les sécheresses et les vents extrêmes deviennent plus constants et réduisent le rendement des cultures.³⁶

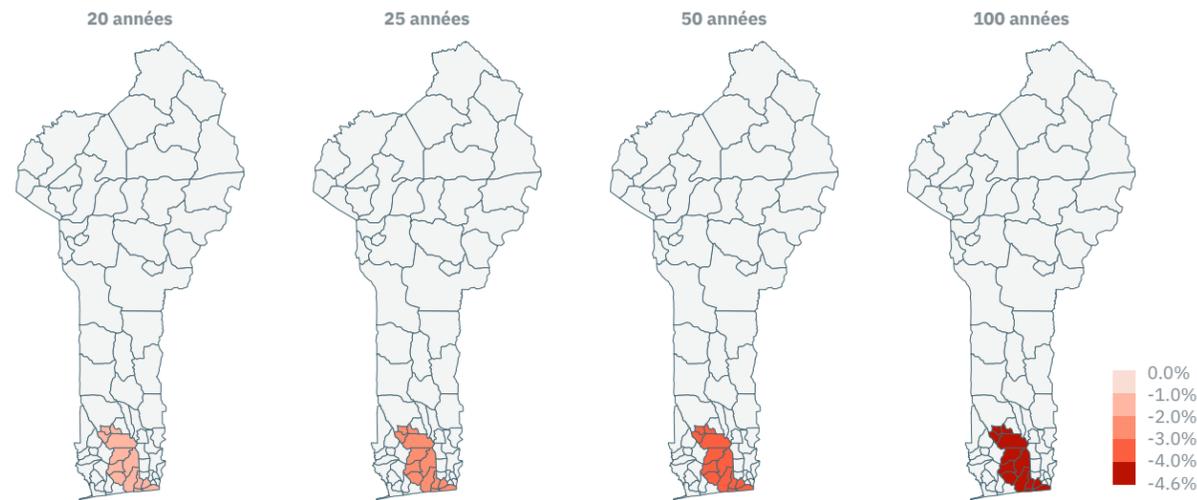
³⁵ Rigaud, K. et al. (2021). *Groundswell Africa : Internal Climate Migration in West African Countries (Migration climatique interne dans les pays d'Afrique de l'Ouest)*. Banque mondiale.

³⁶ Ibid.

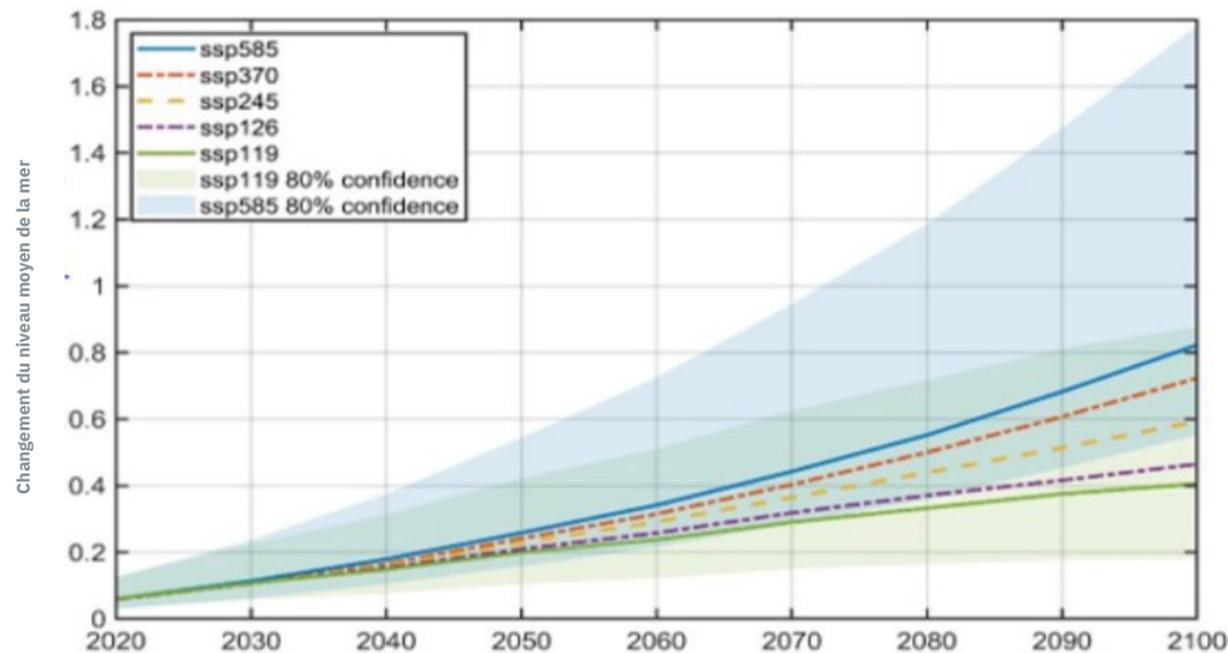
Figure 26

Les agglomérations côtières du Bénin sont très vulnérables aux inondations et à l'élévation du niveau de la mer.

a. Les dommages causés par les inondations terrestres historiques d'une durée de 20 à 100 ans sont concentrés dans le sud (1990-2018). (% de la perte en capital)



b. Le niveau de la mer devrait s'élever de manière significative à partir de 2050



Source : Rapport de base du CCDR de l'Iec Bénin (2023).

Note : L'analyse a utilisé un système d'information géographique pour estimer la part des actifs (c'est-à-dire le capital et les terres) inondés selon divers scénarios d'élévation du niveau de la mer. Nous utilisons une approche "baignoire" pour estimer les impacts de l'élévation du niveau de la mer, selon laquelle les cellules de la grille terrestre deviennent inondées à mesure que le niveau total de l'eau augmente sur la base de l'élévation projetée du niveau de la mer (IEC).

47. Les villes du sud, densément peuplées, seront fortement touchées par les fortes précipitations et les inondations, ce qui entraînera des répercussions sur l'assainissement urbain.

Le sud, où se concentre la majeure partie de la population urbaine et des activités économiques, est sujet à de fortes précipitations et à des inondations. Une évaluation des catastrophes historiques signalées entre 1990 et 2018 révèle un impact significatif des événements naturels défavorables (Figure 26A). Les chocs naturels récurrents ont entraîné pour le Bénin des pertes annuelles moyennes de 0,26 % du PIB (par rapport au PIB de 2019) et une réduction de la consommation de 0,53 % du PIB national.³⁷ Les inondations détruisent les infrastructures essentielles qui soutiennent la croissance de l'industrie. L'effet initial des inondations sur la production industrielle est principalement dû à sa sensibilité à l'agriculture. La destruction des routes, de l'électricité et d'autres infrastructures de base a un impact sur tous les secteurs, y compris la fourniture de services. La vulnérabilité aux inondations est encore plus prononcée avec l'augmentation des établissements informels et le développement non réglementé dans les zones sujettes aux catastrophes, comme le long des berges des rivières ou dans les plaines inondables. Cette situation a également entraîné des problèmes majeurs en matière d'assainissement. À la suite des inondations passées, les eaux de surface et les eaux souterraines ont été contaminées par un mélange d'eaux de ruissellement et de latrines inondées, de fosses septiques et de déchets municipaux, exposant la population à des risques sanitaires, notamment le choléra.

48. L'élévation du niveau de la mer fait peser de graves menaces sur le littoral du Bénin, qui présente l'un des taux d'érosion côtière les plus élevés du golfe de Guinée.

L'élévation du niveau de la mer devrait exacerber le recul du trait de côte, inonder les zones côtières de faible altitude et augmenter la salinité des estuaires et des aquifères. L'érosion côtière est partiellement causée par des facteurs naturels mais aggravée par la pression anthropique. Environ 65 % de la côte est soumise à une érosion moyenne de près de 4 mètres par an (contre 2,4 mètres par an pour le Togo et 1,4 mètre par an pour la Côte d'Ivoire).³⁸ L'érosion côtière endommage également les routes et les voies de communication, les ports et les terres cultivées, et affecte les moyens de subsistance.³⁹ L'augmentation des inondations dans les zones basses et côtières aura également de graves répercussions sur les écosystèmes marins et la biodiversité. En 2017, l'érosion côtière a coûté au pays 117 millions de dollars US, soit 1,3 % du PIB, et les inondations côtières ont causé 29 millions de dollars US de dommages aux biens, à la production économique et à la vie humaine.

La voie à suivre : Renforcer la résilience aux inondations urbaines, améliorer l'aménagement du territoire et l'urbanisme, investir dans le programme WASH et protéger les zones côtières.

³⁷ L'estimation est basée sur une évaluation probabiliste des risques de catastrophes au Bénin menée par la Banque mondiale en 2019.

³⁸ Croitoru, L., Miranda, J.J et Sarraf, M. (2019). Le coût de la dégradation des zones côtières en Afrique de l'Ouest : Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo. Banque mondiale.

³⁹ <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/benin/impacts-sea-level-rise>

49. Le renforcement de la résilience des villes aux inondations augmentera leur potentiel économique.

Compte tenu de la croissance rapide de la population et du taux d'urbanisation, il est urgent de mettre à jour les documents de planification urbaine et les règlements de zonage afin de prendre en compte les risques climatiques. Ceux-ci constituent certains des outils les plus efficaces pour répondre au changement climatique. Un développement urbain compact et coordonné est associé à une réduction des émissions, à une diminution des coûts d'infrastructure à long terme, à une augmentation des espaces verts et à la protection des terres agricoles et forestières.⁴⁰ Le développement spatial étant largement irréversible, le temps est un facteur essentiel. Compte tenu des taux de croissance rapides, les 5 à 10 prochaines années pourraient être cruciales pour déterminer la productivité, la résilience et la durabilité des villes du pays à très long terme. Une fois qu'une ville s'est étendue, il est presque impossible de la transformer en une ville compacte et sûre, ce qui signifie que les risques naturels sont figés. Il est également difficile de réinstaller les personnes vivant dans des zones inondables à haut risque - il vaut mieux éviter de s'y installer. Une planification urbaine intelligente sur le plan climatique peut permettre d'éviter les implantations dans les zones inondables et de créer des villes plus compactes, plus efficaces et produisant moins d'émissions. Il convient d'envisager des mécanismes de financement plus durables pour les gouvernements locaux, en augmentant les transferts et en incluant éventuellement l'utilisation de subventions globales en capital basées sur les performances - réservées aux investissements dans la résilience climatique.⁴¹

50. L'érosion côtière peut être traitée de manière plus durable grâce à une combinaison d'interventions dures et douces, y compris des solutions basées sur la nature.

À ce jour, le gouvernement a investi dans 53 km de protection côtière, ciblant 42 % de la côte (dans les parties centre-est et ouest du pays) avec des travaux de protection impliquant des infrastructures grises. Par exemple, un brise-lames a été construit à Fidjrossè - le long de la section du port de Cotonou. Plus récemment, le Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest, financé par la Banque mondiale, a mis en œuvre des travaux transfrontaliers entre le Togo et le Bénin, comprenant 23 km de protection du littoral au Bénin. Si les infrastructures de protection peuvent être très efficaces, leur construction est coûteuse et les frais d'entretien sont également élevés.⁴² Environ 72 km de points chauds ont été identifiés et doivent encore être protégés d'ici 2030. Pour aller de l'avant, une combinaison d'interventions dures et douces, y compris des solutions basées sur la nature, permettra d'obtenir

⁴⁰ Dans le monde entier, des solutions fondées sur la nature, telles que l'agriculture et la sylviculture urbaines et la restauration des cours d'eau, sont de plus en plus appliquées dans les zones urbaines en tant que mesures d'adaptation, réduisant les coûts d'adaptation et contribuant au contrôle des inondations, à l'assainissement, à la gestion des ressources en eau, à la prévention des glissements de terrain et à la protection des côtes.

⁴¹ Les subventions affectées peuvent financer des mesures de prévention importantes telles que des systèmes de contrôle des inondations, la construction d'écoles/abris sûrs et la gestion des déchets solides, y compris le captage du méthane.

⁴² Si l'infrastructure n'est pas bien conçue et n'est pas régulièrement entretenue, elle peut entraîner une érosion accélérée des côtes adjacentes, comme cela a été constaté à Avlékété, dans la région centre-ouest, et à Sifato, dans la région centre-est. Pour éviter les effets néfastes des interventions d'ingénierie dure, une conception solide, un suivi et un entretien régulier sont nécessaires. Banque mondiale 2022.c. Pratiques de gestion côtière en Afrique de l'Ouest.

des résultats plus durables pour certaines parties de la côte restante.⁴³ Des solutions basées sur la nature sont déjà appliquées pour améliorer la gestion côtière du Bénin tout en ayant moins d'impact sur l'environnement. Il s'agit notamment d'investir dans la restauration des écosystèmes à faible coût de carbone bleu du Bénin (mangroves et zones humides). À ce jour, environ 100 ha de mangroves autour des lagunes côtières ont été restaurés, ainsi que 200 ha de zones humides. Le gouvernement entend également poursuivre la restauration de 2 000 ha de mangroves dans les sites Ramsar 1017 et 1018.

51. Des villes durables et des infrastructures résilientes contribueront à développer le secteur du tourisme.

Le tourisme est un secteur hautement prioritaire pour l'économie et le deuxième générateur de recettes en devises du pays (après le coton), et l'intégration de la résilience climatique dans le tourisme sera cruciale pour la durabilité du secteur. Le tourisme a le potentiel d'augmenter de manière significative la contribution du secteur des services du Bénin à la croissance. Les recettes du tourisme international se sont élevées à 241 millions de dollars US en 2019, représentant près de la moitié des exportations de services du pays, et le gouvernement vise une contribution de 10 pour cent d'ici 2030. Les autorités souhaitent exploiter le potentiel du secteur, l'avantage comparatif du Bénin découlant de sa situation géographique, de sa stabilité politique, de son ouverture internationale et de la force de ses atouts naturels et culturels endogènes.⁴⁴ Cependant, des inondations de plus en plus graves et destructrices, en particulier sur la côte, menacent de nombreuses installations touristiques du pays. Les inondations récurrentes dans les zones urbaines telles que Cotonou, Porto Novo et Parakou posent des défis importants aux systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de collecte des déchets, qui sont déjà inadéquats et insuffisants, ce qui entrave le développement des activités touristiques. L'érosion côtière décourage également les investissements privés dans le tourisme, car elle met en péril les infrastructures.

52. Pour réaliser le potentiel de développement du tourisme, le secteur doit être structuré, développé et géré de manière écologique, inclusive, résiliente et compétitive.

À ce jour, cependant, peu de mesures de durabilité environnementale ont été mises en œuvre ou considérées comme prioritaires dans le secteur. En dehors des zones protégées, le secteur privé et le gouvernement n'accordent pas encore la priorité à la durabilité et à l'écologisation, en partie parce que leur clientèle, essentiellement composée d'hommes d'affaires, n'accorde pas d'importance aux mesures durables. En outre, les investisseurs n'ont qu'une connaissance et une expertise limitées des mesures environnementales permettant de réduire les coûts. Le tourisme a le potentiel unique de stimuler la croissance au Bénin et de servir de point d'entrée solide pour l'emploi formel, mais il faut faire davantage pour rendre le secteur plus résistant au climat.

⁴³ Le projet de port en eau profonde de Sèmè risque d'aggraver l'érosion dans la partie orientale, déjà vulnérable. Dans la région de Krakè, à la frontière du Nigeria, les investissements dans des infrastructures dures devraient être évités afin de ne pas déplacer l'érosion vers le Nigeria. Au lieu de cela, il faudrait créer une vaste zone "tampon" naturelle. Banque mondiale (2017). *Plan d'investissement multisectoriel pour l'adaptation aux risques côtiers face aux changements climatiques au Bénin*. Antea Belgique.

⁴⁴ CPSD Bénin, CBM.

2.2.3 Des infrastructures numériques et de transport résilientes permettront aux personnes et aux marchés de rester connectés.

53. Les défis auxquels est confronté le réseau routier du pays sont particulièrement importants dans les zones rurales, en raison des chocs liés au climat.

Malgré les efforts déployés pour améliorer la connectivité, seulement 23 % de la population rurale a accès à des routes praticables par tous les temps, ce qui représente une légère amélioration par rapport à 2009 (18,1 %).⁴⁵ La vulnérabilité des routes aux précipitations extrêmes est élevée, les routes pavées dans le Borgou et l'Atacora, et les routes en terre dans l'Alibori, l'Atacora, le Borgou et la Donga étant les plus sensibles.⁴⁶ Dans un scénario d'inondation de 1 an sur 100 ans, on estime que près de 4 000 kilomètres (12 %) de réseaux routiers urbains seraient exposés à un certain niveau d'inondation. L'étendue du réseau routier exposé augmente avec l'intensité des scénarios d'inondation. En ce qui concerne la vulnérabilité des routes aux températures extrêmes, trois routes nationales interétatiques (RNIE) sont fortement exposées aux chaleurs extrêmes : RNIE 3 (dans l'Atacora), RNIE 2 (dans le sud, dans le Borgou et la Donga), et RNIE 1 (dans le sud).⁴⁷ Parmi les autres risques, citons les feux de forêt le long des principales routes interurbaines en raison de sécheresses prolongées. La capacité du réseau routier à résister aux conditions climatiques défavorables est cruciale pour la résilience des activités économiques.

54. L'absence de planification de la résilience des réseaux routiers primaires et ruraux constitue un défi majeur.

Les données et les risques climatiques ne sont pas systématiquement pris en compte dans la planification des interventions de construction ou d'entretien du réseau de transport. Cette absence de stratégie adéquate de gestion du patrimoine routier exacerbe l'exposition du pays aux catastrophes liées au climat. Des inondations plus intenses avec une période de retour (PR) de 1 sur 100 ans entraîneraient une part disproportionnée de défaillance des routes dans toutes les régions, en particulier dans les villes de Ouidah, Allada, Cotonou, Porto Novo et Pobé, ainsi que le long du littoral de Grand-Popo et Agoué. Parakou est identifiée comme l'une des villes les plus vulnérables d'Afrique de l'Ouest aux inondations de période de retour de 5 ans, alors que les autres régions du Bénin présentent une vulnérabilité moyenne. Des périodes de retour d'inondation plus élevées entraîneraient une augmentation rapide de la vulnérabilité dans les régions méridionales du Bénin.

⁴⁵ Banque Mondiale. 2021b. Mémoire économique pays du Bénin - Secteur des transports.

⁴⁶ Les fortes précipitations peuvent entraîner des crues soudaines et des glissements de terrain, causant des dommages importants aux routes goudronnées et aux chemins de terre.

⁴⁷ Les fortes chaleurs peuvent entraîner une déformation à court terme du bitume, ce qui risque de perturber la circulation. Elle peut également entraîner des dommages à long terme, notamment en cas d'alternance avec de fortes pluies.

55. La connectivité des transports urbains est de plus en plus entravée par leur vulnérabilité à l'élévation du niveau de la mer, aux inondations et à la médiocrité des services de transport.

Les événements liés au climat entravent la circulation sur les principales artères des villes, perturbent la mobilité urbaine et aggravent les impacts sur un secteur urbain non préparé. Près de 4 000 kilomètres (soit 12 %) de l'ensemble des réseaux routiers urbains seraient directement exposés à un certain niveau d'inondation dans le cadre d'un scénario d'inondation de 1 sur 100 ans. Les services de transport urbain sont principalement fournis par le secteur du transport adapté⁴⁸ qui comprend des flottes vieillissantes de véhicules très polluants. L'insuffisance des services de transport public formels a conduit à la domination du marché par ces opérateurs de transport informels, qui ne sont pas en mesure de fournir un service efficace, résistant ou fiable pour répondre à la demande croissante. L'absence de systèmes de transport public formels entrave la circulation efficace des biens et des services, réduit les gains d'efficacité liés à la mise en œuvre à grande échelle et ralentit la production. La faible gouvernance du secteur et les opérations non réglementées n'incitent guère les fournisseurs de transport à remplacer les véhicules polluants vieillissants par des véhicules plus propres. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) est très vulnérable à l'érosion côtière. Bien qu'aucun plan stratégique n'ait encore été élaboré par le gouvernement pour s'attaquer à ce problème, l'écologisation du port devient d'une importance stratégique. Le PAC prévoit d'étendre les digues afin de réduire l'exposition du littoral à l'érosion et à l'inondation. Le port devra également envisager de développer un plan d'adaptation pour contrer les risques d'érosion côtière en aval de ses digues.

56. Le développement de l'infrastructure numérique est essentiel pour l'activité économique, la résilience des populations et l'accès aux services publics⁴⁹, mais la vulnérabilité aux chocs climatiques doit être prise en compte.

Il existe un bon potentiel de développement de l'économie numérique, mais l'augmentation de la couverture et la protection de l'infrastructure numérique contre les chocs climatiques restent un défi. Avec un nouveau cadre juridique mis à jour en 2018 et un accès récent à trois câbles sous-marins internationaux (Africa Coast to Europe, Maroc Telecom West Africa, South Atlantic Telephony-3/ West African Submarine Cable), le Bénin progresse vers l'inclusion numérique. Au moins 85 % de la population bénéficie d'une couverture de réseau mobile.⁵⁰ Cependant, le taux de pénétration du haut débit mobile reste faible, à 18,7 % en janvier 2023.⁵¹ Malgré le lancement des services 4G en 2015, les zones reculées restent mal desservies et l'écart entre les sexes est important, 38 % des hommes ayant accès à l'internet contre 14 % pour les femmes.⁵² Les risques naturels et les chocs météorologiques ont également un impact sur les infrastructures numériques, telles que les câbles de fibre optique sous-marins et terrestres, les stations d'atterrissage, les câbles terrestres, les centres de données et les

⁴⁸ Par exemple, les zemidjans et les tókpa-tókpas.

⁴⁹ L'infrastructure numérique est au cœur des infrastructures les plus critiques du pays, telles que l'énergie, exploitée par la Société béninoise d'énergie électrique (SBEE), et la gestion et la distribution de l'eau aux ménages par la Société nationale des eaux du Bénin (SONEB). La stabilité, la disponibilité et la sécurité de ces systèmes critiques dépendent de l'infrastructure numérique qui les accompagne.

⁵⁰ Banque mondiale (2020). Rapport de diagnostic sur l'économie numérique au Bénin.

⁵¹ Connexions mobiles à haut débit CSMA (janvier 2023) / SIM CSMA par abonné unique (janvier 2023) / Population des Nations unies (janvier 2023)

⁵² Enquête mondiale Callup. (2020). Question : "Avez-vous accès à l'internet sur un téléphone portable, un ordinateur ou tout autre appareil ?"

antennes mobiles. L'élévation du niveau de la mer et les pluies intenses peuvent également endommager les stations d'atterrissage des câbles sous-marins, ce qui risque de déconnecter la capacité internationale et l'internet du pays. Les tours de télécommunication et les réseaux électriques seront également endommagés par les inondations causées par les fortes pluies et le débordement des rivières.

La voie à suivre : Investir dans les réseaux de transport multimodaux, la gestion et la planification des actifs, les infrastructures numériques résistantes au climat et les solutions numériques.

57. L'adoption d'une approche multimodale permettra d'élaborer une stratégie plus résiliente et plus écologique pour le secteur des transports.

La stratégie de développement des transports du gouvernement est fortement axée sur le secteur routier.⁵³ Cependant, une prise en compte plus systématique de la contribution potentielle d'autres modes de transport, tels que le rail et les voies navigables, permettra d'adopter une approche plus holistique face aux nombreux défis qui nous attendent. Par exemple, le développement du transport fluvial pourrait contribuer à relever les défis d'adaptation et d'atténuation de la mobilité urbaine à Cotonou et dans la région du Grand Nokoué. En outre, l'investissement dans les chemins de fer entre le PAC et le port sec d'Allada, situé à 60 km, permettrait de réduire l'impact des camions sur l'infrastructure routière physique et d'améliorer les conditions de circulation et la pollution de l'air dans le centre de Cotonou.⁵⁴

58. Les ambitions du Bénin d'améliorer l'accès à des infrastructures routières durables et de qualité nécessiteront des réformes importantes et des investissements massifs au cours des prochaines décennies.

La construction d'infrastructures de transport résistantes n'est pas seulement une nécessité pour assurer la connectivité des marchés, mais elle permettra également au système de transport urbain de suivre l'impact de l'urbanisation rapide. Les modes de transport à grande capacité, tels que les systèmes de métro léger et de bus rapides, s'appuient sur des infrastructures spécialisées qui doivent être résistantes au climat. Une meilleure coordination est également nécessaire entre la planification des infrastructures et l'industrie des services de transport. À mesure que le secteur des transports se modernise, il doit s'orienter vers une approche de la planification plus centrée sur les personnes et au niveau des réseaux afin de maximiser les avantages pour les personnes et les chaînes d'approvisionnement. Pour ce faire, il faudra (i) une meilleure planification des systèmes de transport et de l'urbanisme avec une priorisation des investissements au niveau du réseau des liaisons vulnérables critiques ; (ii) une construction résiliente au climat et une maintenance intelligente face au climat ; et (iii) une capacité institutionnelle, une coordination et une capacité financière plus fortes. Il est également important (i) d'améliorer la disponibilité des données et les systèmes de planification des données/transports ; et (ii) d'accroître la capacité des parties prenantes concernées à utiliser et à entretenir ces systèmes.

⁵³ InfraSAP Bénin (2023). Le réseau routier national classé du Bénin est long d'environ 6 000 km et s'articule autour de quatre grands corridors de desserte.

⁵⁴ Ce projet doit bien sûr être replacé dans le contexte plus large des perspectives de développement ferroviaire sur le corridor Cotonou-Niamey-Ouagadougou, compte tenu de la mise en service du port sec de Parakou, à 400 km au nord de Cotonou, prévue pour octobre 2023.

59. Les technologies numériques jouent un rôle important dans l'adaptation au changement climatique.

Bien que l'Agence météorologique nationale déploie des efforts considérables, des lacunes subsistent au niveau de la couverture et de la qualité des données. L'utilisation de technologies numériques telles que l'imagerie satellitaire, la télédétection et les capteurs de profondeur peut contribuer à combler ces lacunes et à fournir des données climatiques plus précises et plus détaillées. Le gouvernement déploie des efforts remarquables pour développer l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication et accroître l'adoption des technologies numériques. Cependant, il est également nécessaire de s'engager avec les acteurs privés locaux pour générer et transformer les données climatiques en produits d'information et de connaissance spécifiques au secteur, et pour rendre opérationnel le cadre national des services climatiques afin de rendre l'information climatique disponible et fiable. Des plateformes telles que les systèmes d'information géographique pourraient également être utilisées pour la conception et l'entretien d'infrastructures résistantes au climat. Un Conseil national de l'information géographique est en train d'être créé pour coordonner et harmoniser les données géospatiales et thématiques⁵⁵ mises à disposition gratuitement par l'Institut géographique national.⁵⁶

60. Garantir l'accès aux technologies numériques signifie également les rendre résilientes.

Le gouvernement, les opérateurs privés et les investisseurs devraient prendre en compte tous les risques climatiques potentiels dans la conception et le déploiement des infrastructures numériques, par exemple en remplaçant les câbles en cuivre par des câbles en fibre optique (en fonction de la faisabilité), en définissant des normes respectueuses du climat pour les conduits souterrains afin d'éviter les coupures de câbles, et en imposant l'utilisation de systèmes de gestion des risques climatiques et d'équipements informatiques écologiques pour les entreprises. Le cadre réglementaire pour la construction d'infrastructures et les travaux de génie civil devrait être renforcé afin d'améliorer la résilience et l'adaptation. Les technologies numériques et l'expansion croissante de la connectivité dans les zones rurales pourraient également contribuer à améliorer l'accès au financement climatique, à l'assurance et aux systèmes d'alerte précoce. Les produits d'assurance mobiles peuvent fournir une couverture d'assurance abordable et accessible aux petits exploitants agricoles, qui n'ont pas toujours accès aux produits d'assurance traditionnels. Une connectivité rurale résiliente garantira également le fonctionnement et le déploiement continus des systèmes d'alerte précoce (EWS)⁵⁷ et le déploiement de services publics numériques conformément à la stratégie de services en ligne du gouvernement.

⁵⁵ Il s'agit notamment de la géodésie, de l'habitat, de l'infrastructure, de l'hydrographie, de l'utilisation des sols, de l'orographie et des réseaux routiers et énergétiques.

⁵⁶ www.geobenin.bj

⁵⁷ Dans le cadre de la Stratégie nationale de réduction des risques climatiques 2019-2030, le gouvernement du Bénin s'est engagé à concentrer ses efforts sur le SAP pour les catastrophes liées aux aléas hydro-climatiques. Les inondations de 2010 ont entraîné la création d'un SAP, connu sous le nom de "SAP-Bénin" (*Système d'Alerte Précoce - Bénin*), lancé en 2014.

2.2.4 Le capital humain doit être mis à l'épreuve du climat.

61. Des systèmes de santé et d'éducation résilients sont nécessaires pour assurer l'accumulation continue du capital humain et pour atténuer les pertes de productivité attendues des chocs climatiques.

En tant que pays avant dividende démographique, le Bénin peut tirer parti de la croissance de sa population jeune pour augmenter la productivité et la croissance par habitant. La rapidité de la transition démographique et les politiques de développement économique et humain qui l'accompagnent peuvent être à l'origine de la prochaine vague de croissance économique, à condition que des jeunes en meilleure santé et mieux éduqués entrent sur des marchés du travail en expansion.⁵⁸ Les écarts sont toutefois importants : un enfant né aujourd'hui au Bénin sera 40 % moins productif à l'âge adulte qu'il ne l'aurait été s'il avait bénéficié d'une éducation complète et d'une bonne santé.⁵⁹ Prévenir toute nouvelle détérioration due au changement climatique devrait être une priorité. Les pertes de productivité dues au stress thermique du travail devraient être le principal facteur de pauvreté lié au changement climatique.

62. Le changement climatique aggravera les risques sanitaires et mettra à rude épreuve le système de santé.

La hausse des températures et la fréquence accrue des vagues de chaleur, qui devraient être plus prononcées dans le nord, entraîneront une augmentation des cas de maladies à transmission vectorielle.⁶⁰ Le paludisme est déjà l'une des principales causes de décès. Le stress thermique entraîne également une augmentation des maladies non transmissibles.⁶¹ En outre, le changement climatique présente des défis uniques pour la santé maternelle, sexuelle et reproductive des femmes.⁶² Dans les régions où les sécheresses sont plus prononcées, les cas de déshydratation augmenteront, ce qui peut être fatal pour les personnes âgées et les enfants, tout comme la malnutrition et d'autres conditions⁶³ (en raison de la perte de rendement des cultures). Notre modélisation prévoit que les maladies liées à la chaleur seront les plus touchées par le changement climatique, avec une augmentation attendue de la mortalité et de la morbidité de plus de 200 % d'ici les années 2030 et de 400 % d'ici 2050. Dans le même temps, la mortalité et la morbidité liées aux maladies d'origine hydrique augmenteraient de 113 % et celles liées paludisme de 15 %, tandis que celles liées à la dengue pourraient diminuer de 5 % (Figure 27). Les effets sur la santé humaine sont également susceptibles de freiner l'économie, en étant responsables d'une diminution estimée de l'offre effective de main-d'œuvre d'environ 0,24 % d'ici à 2050 dans le scénario de climat chaud/sec.

⁵⁸ Banque mondiale. 2022b. Mémoire économique pays du Bénin 2.0 : Accélérer la dynamique de croissance et créer de meilleurs emplois. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale.

⁵⁹ Banque mondiale (2020). Projet sur le capital humain.

⁶⁰ DCEC (2022). Plan national d'adaptation du Bénin.

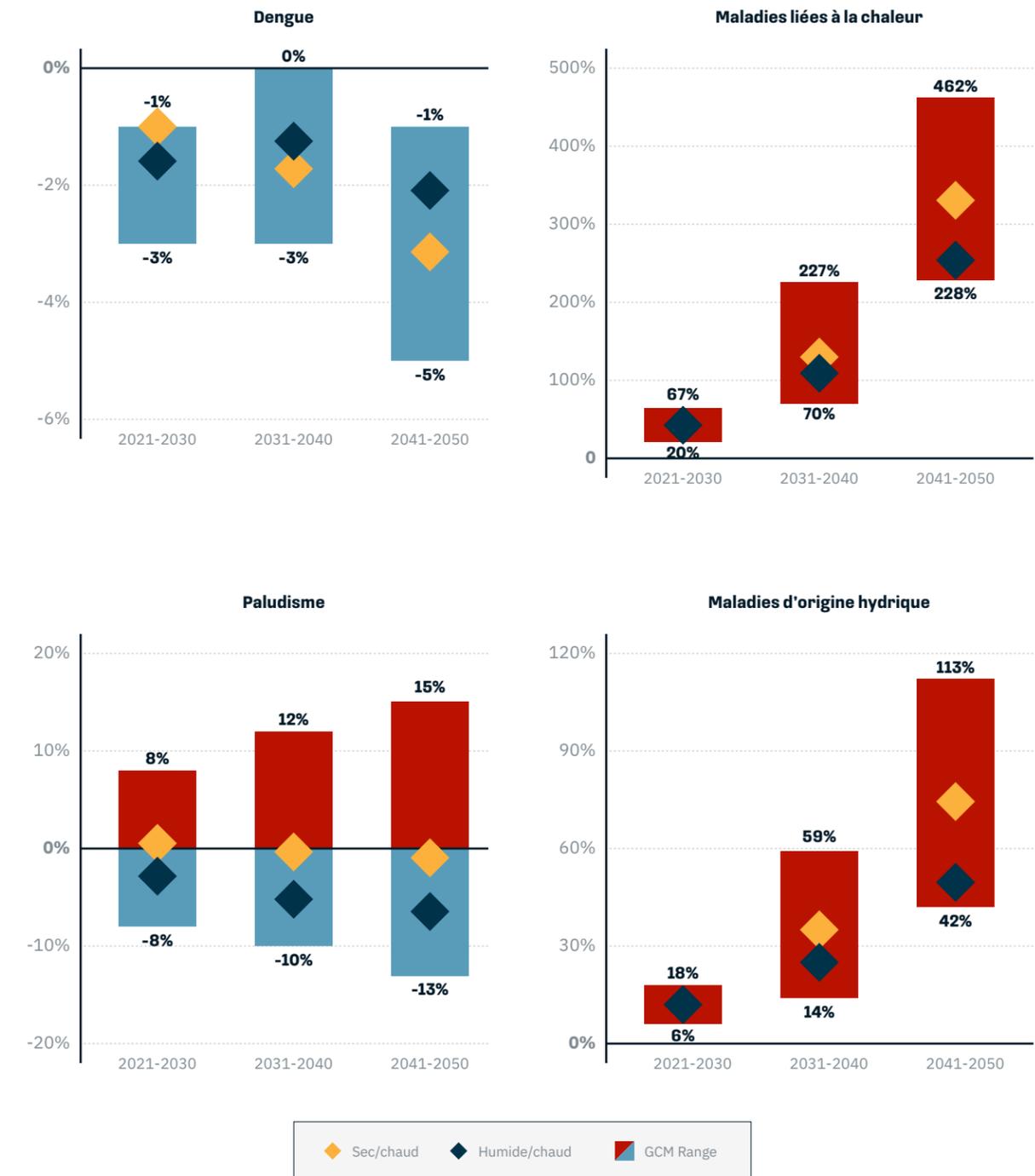
⁶¹ Il s'agit notamment des accidents vasculaires cérébraux, des cardiopathies ischémiques et du diabète.

⁶² Davis et al. 2010 ; Rylander et al. 2013.

⁶³ La malnutrition peut également entraîner d'autres pathologies telles que la méningite et la rougeole chez les populations vulnérables (enfants de moins de cinq ans).

Figure 27

Le changement climatique est susceptible d'accroître l'impact humain du stress thermique, du paludisme et des maladies transmises par l'eau.



Source : IEc (CCDR Bénin) et Microsimulations.

Notes : La figure 27 montre comment la mortalité et la morbidité des différentes maladies devraient évoluer par rapport à la situation de référence en tenant compte des impacts du changement climatique.

63. Plusieurs facteurs de risque augmentent la vulnérabilité de la population aux maladies : la prévalence des maladies d'origine hydrique et alimentaire, les pénuries de nourriture et d'eau, la pollution de l'air et le manque d'assainissement et d'hygiène (WASH).

Les régions centrales et méridionales, qui seront plus exposées aux changements des régimes de précipitations, aux inondations et à l'élévation du niveau de la mer, seront les plus touchées par la contamination de l'eau potable, des eaux marines et des terres agricoles, ainsi que par une augmentation de la transmission de plusieurs maladies.⁶⁴ L'augmentation de la mortalité et la réduction de la capacité à travailler pour cause de maladie ou pour s'occuper de parents malades mettront encore plus à l'épreuve des communautés entières. Les événements climatiques peuvent également endommager les infrastructures de transport, ce qui affecte l'accessibilité et la réponse aux situations d'urgence. Le temps moyen d'accès à un centre de santé est de 3 heures et peut aller jusqu'à 7 heures dans certaines régions, comme Malanville. Le changement climatique ajoute également des menaces aux services de santé dont l'infrastructure n'est pas bien préparée, y compris pour l'augmentation de certaines maladies (comme le paludisme dans la région du sud-ouest). Cependant, des études nationales ont été commandées pour analyser l'impact du changement climatique sur le secteur de la santé et la planification a commencé à améliorer la résilience au climat.

64. Il est essentiel de veiller à ce que les mesures d'adaptation au climat soient intégrées dans la réhabilitation des centres de santé ainsi que dans toute nouvelle construction, en particulier dans les communautés les plus vulnérables et les plus éloignées.

Quelques projets gouvernementaux visent à relever certains des défis liés au changement climatique, mais le manque de financement dans le secteur rend difficile l'extension de ces interventions. Deux projets soutiennent l'adaptation au changement climatique dans le secteur de la santé : (i) le Programme d'appui aux activités de santé de la reproduction (PAASR), qui vise à améliorer la qualité et l'accessibilité des services de santé maternelle et infantile ; et (ii) le Programme national de réhabilitation et de construction d'hôpitaux (PNRCCH), qui vise à contribuer à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des soins et des services de santé.

65. Le changement climatique affecte également le système éducatif, et les filles risquent d'être les plus touchées.

L'incidence croissante des phénomènes météorologiques extrêmes perturbe à la fois l'offre et la demande en matière d'éducation :

- I. Les inondations et les tempêtes endommagent et détruisent déjà les écoles. Les coûts de réhabilitation à la suite d'une catastrophe naturelle absorbent une grande partie du budget national, ce qui détourne les ressources des améliorations à apporter au secteur de l'éducation. Les aléas climatiques et la dégradation de l'environnement provoquent également des déplacements et des migrations, ainsi que des fermetures d'écoles, ce qui entrave l'accès des enfants à l'éducation et la capacité des enseignants à dispenser un enseignement de qualité.
- II. Les performances et la demande scolaires, telles que la chaleur excessive prolongée, en particulier dans le nord, compromettent la capacité des

- enfants à aller à l'école ou à apprendre pendant qu'ils sont à l'école. Dans certains endroits, les cours sont déjà programmés à des heures tardives (non réglementaires) pour éviter l'exposition à la chaleur excessive.
- III. Taux d'abandon scolaire des adolescentes : la capacité des filles à retourner à l'école après des chocs climatiques est particulièrement faible en raison de leur charge de travail domestique accrue. Elles sont également confrontées à des risques accrus de mariages précoces et de mariages d'enfants pour faire face à l'insécurité financière et alimentaire.⁶⁵

La voie à suivre : renforcer la résilience des prestations de services dans les domaines de la santé et de l'éducation pour protéger la formation du capital humain.

66. L'amélioration de la résilience du système de santé au changement climatique est une occasion de s'attaquer aux principales vulnérabilités sous-jacentes.

Du côté de l'offre, le pays doit accroître (i) la capacité du personnel de santé à diagnostiquer, traiter et gérer les maladies sensibles au climat ; (ii) les plans de préparation et de réponse au niveau communautaire pour commander des médicaments et d'autres produits importants et pour sensibiliser la communauté ; (iii) la surveillance, les systèmes d'alerte précoce, l'information et la recherche sur les maladies sensibles au climat et une réponse appropriée ; (iv) les mécanismes de financement pour les interventions sanitaires liées au changement climatique ; et (v) des infrastructures, des équipements, des produits et des services sanitaires adaptés. Du côté de la demande, l'accessibilité financière est un défi. Les dépenses directes de santé représentent environ la moitié du financement total, les dépenses de santé publique ne représentant que 23 % des dépenses totales de santé.

67. Le renforcement de la préparation aux situations d'urgence reste crucial.

Le Bénin est classé 171/195 sur l'Indice de sécurité sanitaire mondiale (ISSM) pour la préparation aux situations d'urgence dans le secteur de la santé. En outre, la prestation de services dans les hôpitaux et les centres de santé a été modérément perturbée pendant la pandémie de COVID-19, les installations communautaires étant les plus touchées. Pour atténuer cette perturbation, les stratégies recommandées par l'OMS ont commencé à être mises en œuvre, comme le triage pour identifier les priorités et le déploiement de la télémédecine pour remplacer les consultations en face à face. Enfin, certaines institutions se consacrent à la surveillance efficace et à la préparation aux urgences sanitaires et aux catastrophes naturelles susceptibles d'avoir un impact sur le secteur de la santé, mais elles ont besoin d'être renforcées. Au niveau national, le Centre des opérations d'urgence de la santé publique (PHOC) dispose d'un mécanisme de détection et de notification des événements. Un effort pour renforcer la capacité des équipes d'intervention rapide à répondre aux urgences de santé publique a été fait aux niveaux central, intermédiaire et local dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID-19.

68. Les interventions WASH et l'amélioration de l'accès à l'eau potable atténueront le risque de certaines maladies.

Le plus grand défi du Bénin en matière d'assainissement se situe dans les zones urbaines, où les mesures doivent être renforcées pour atténuer les inondations et s'y adapter grâce au drainage des eaux pluviales et à la gestion des boues. L'amélioration des mesures de drainage des eaux pluviales et de gestion des boues dans les zones urbaines est l'un des principaux axes de l'action récente du gouvernement. En revanche, l'hygiène et l'assainissement de base dans les zones rurales sont à la traîne, bien qu'une stratégie nationale⁶⁶ ait été mise en place, les ressources nécessaires à sa mise en œuvre sont insuffisantes. En ce qui concerne l'accès universel à l'eau potable, le gouvernement progresse bien en vue de sa réalisation d'ici 2026, avec 76,7 % de la population ayant accès à l'eau dans les zones rurales et 70 % dans les zones urbaines, tandis que les ressources en eau souterraine seront nécessaires pour combler l'écart restant. Cependant, les ressources sont mal évaluées en termes de quantité, de qualité, de répartition géographique, de capacité de régénération et de recharge. Le changement climatique accentuera la pression croissante sur les eaux souterraines. Un plan de gestion durable des ressources en eau est nécessaire, comprenant des mesures d'adaptation et d'atténuation appropriées pour garantir un accès durable à l'eau.

69. Des mesures plus urgentes sont nécessaires pour rendre le système éducatif résilient, en particulier pour les infrastructures.

Des actions sont déjà en cours pour accroître la résilience climatique du système éducatif. Il s'agit notamment de l'introduction de concepts relatifs au changement climatique dans les programmes d'enseignement et de formation, de campagnes de reboisement dans les écoles et les collèges, de campagnes de sensibilisation à l'environnement et de politiques de construction d'écoles résistantes aux inondations, aux tempêtes et aux chaleurs excessives. Toutefois, certaines mesures, telles que la construction de bâtiments scolaires résistants, devraient être accélérées. Parmi les autres actions prioritaires, citons le renforcement des capacités du ministère de l'éducation, l'intégration du changement climatique dans les politiques et les plans du secteur de l'éducation, l'intégration de modules sur l'agriculture, l'exploitation agricole et l'économie verte dans les programmes scolaires, le renforcement de la collaboration et des partenariats entre les secteurs, l'élaboration de mécanismes de financement ciblant les enfants, les écoles et les régions les plus touchées par la crise climatique, et la possibilité pour les filles de poursuivre leurs études en s'attaquant aux obstacles sexospécifiques qui entravent l'accès à la scolarité.

2.3. Principales options politiques et financières pour une croissance plus résiliente et la réduction de la pauvreté :

70. Rechercher le partenariat et le financement du secteur privé pour les investissements liés au climat, étant donné que les avantages l'emportent sur les coûts à long terme.

Besoins de financement supplémentaires stricts⁶⁷ au Bénin nécessitera un investissement annuel de 0,1 % du PIB jusqu'en 2030, qui passera à 0,3 % du PIB jusqu'en 2040 et à 0,8 % du PIB d'ici à 2050. La moyenne annuelle est estimée à 0,3 % du PIB sur l'ensemble de la période et coûterait 2,7 milliards de dollars US en 2032. Ce calcul suppose des niveaux d'investissement public plus élevés en pourcentage du PIB, soit une moyenne de 8 % pour la période de 30 ans, par rapport aux moyennes historiques de 5 % du PIB entre 2012 et 2023. La plupart de ces investissements nécessiteront un financement supplémentaire de la part des partenaires et concerneront à la fois des mesures d'adaptation et d'atténuation. En effet, les coûts d'adaptation peuvent être difficiles à séparer des autres besoins de développement, car le développement et l'adaptation se renforcent mutuellement. Les coûts de l'adaptation au climat identifiés dans d'autres documents stratégiques sont globaux. La contribution déterminée au niveau national l'estime à environ 1,8 milliard de dollars, dont 578 millions de dollars (32 %) de financement public et 1,2 milliard de dollars de soutien international (68 %). Dans le même temps, le PNA estime les besoins d'investissement pour l'adaptation à environ 4,2 milliards de dollars sur un horizon de 10 ans. Il existe au moins trois possibilités de financement de l'action climatique :

(1) Améliorer la mobilisation des ressources nationales par l'introduction de nouvelles taxes liées au climat, comme une taxe sur le carbone à moyen terme, tout en augmentant l'efficacité des dépenses publiques afin de créer une marge de manœuvre budgétaire pour l'adaptation. Il existe un consensus croissant sur le fait que la taxation du carbone peut réduire efficacement les émissions mondiales de carbone et remplacer les réglementations moins efficaces en la matière. Une taxe carbone bien conçue pourrait générer des recettes importantes et réduire les distorsions du système fiscal. De même, le Bénin a tout à gagner à rendre son système de gestion des finances publiques sensible au climat et à saisir les occasions de favoriser une gestion des investissements publics plus intelligente sur le plan climatique.

(2) Exploiter les financements concessionnels et mixtes ainsi que le financement des risques de catastrophe.

Le Bénin utilise déjà des instruments financiers innovants pour financer son programme de développement. Dans ce contexte, le pays devrait maximiser la gamme complète des financements concessionnels et semi-concessionnels disponibles, y compris les nouvelles sources de fonds climatiques. Plusieurs nouvelles institutions financières étendent le champ de leurs activités à l'Afrique, créant ainsi un potentiel pour de nouveaux financements mixtes.⁶⁸ Le lancement de la Banque européenne d'investissement (BEI) Global en janvier 2022 en est un exemple. En outre, le Bénin peut envisager de déployer des structures financières plus innovantes à partir de ces ressources concessionnelles et semi-concessionnelles, y compris des obligations thématiques et des obligations liées à la durabilité en utilisant son cadre ESC. Le financement des risques de catastrophe est également une option intéressante pour le Bénin et implique une planification proactive pour mieux gérer le coût des catastrophes et, en fin de compte, atténuer les impacts fiscaux à long terme.

(3) Mobiliser les investissements des entreprises et du secteur privé par le biais de PPP assortis de montages financiers attrayants.

Pour attirer les financements du secteur privé, il faudra approfondir le secteur financier, mettre en place un cadre juridique approprié et faire en sorte que le gouvernement soit disposé à s'engager avec d'autres acteurs. Alors que le crédit bancaire représente 82 % du financement intérieur privé total, la structure du crédit est restée globalement la même au fil des ans, la plupart des crédits étant axés sur le financement à court et à moyen terme. Peu de progrès ont été réalisés dans le financement du secteur privé sur les marchés des capitaux en général, et le financement vert n'a pas encore été pleinement exploré. Pour permettre au financement privé de circuler, tout en continuant à soutenir l'approfondissement des marchés financiers, les ressources publiques devraient réduire le risque des projets, fournir des crédits à des conditions préférentielles et soutenir les projets contre les chocs liés au climat. Les partenariats public-privé constituent également un outil essentiel pour promouvoir la participation du secteur privé et les transferts de technologie en faveur de projets d'atténuation et d'infrastructures plus résilientes. Les autorités ont encouragé les PPP comme moyen de financement pour 61 % des investissements prévus dans le premier programme d'action gouvernemental (2016-21) et ont fixé l'objectif à 52 % pour le deuxième programme d'action gouvernemental (2021-26). Le renforcement du cadre des PPP, la création d'un mécanisme de partage des connaissances pour améliorer la capacité à mobiliser le secteur privé et l'établissement d'une réserve de PPP potentiels sont autant d'étapes importantes pour l'avenir.

Encadré 4

Tirer parti de l'expérience du pays dans l'utilisation des financements innovants pour renforcer la résistance aux chocs climatiques.

Le Bénin a été proactif dans l'utilisation d'instruments financiers innovants pour financer son programme de développement, comme en témoigne l'émission de quatre euro-obligations depuis 2019. Cela comprend l'émission récente (février 2024) de 750 millions de dollars avec une maturité de 14 ans (2038) à un taux de 7,96 pour cent, et une émission d'euro-obligations à une maturité record de 31 ans pour un pays de l'UEMOA et la première euro-obligation souveraine africaine SDG émise en juillet 2021. La stratégie de gestion de la dette du pays est au cœur de sa planification financière, ce qui lui vaut un score élevé dans le CPIA de la Banque mondiale pour la gestion et la politique de la dette. En octobre 2022, le Bénin a encore renforcé sa stratégie financière en obtenant une garantie de crédit partielle du Fonds africain de développement, visant à attirer des investissements internationaux pour des projets liés aux ODD dans divers secteurs, en soulignant la nécessité de divers mécanismes de financement pour soutenir l'action climatique et l'utilisation efficace des ressources publiques.

L'engagement du Bénin en faveur de l'action climatique est évident dans sa recherche de financements concessionnels et mixtes, ayant reçu environ 1,9 milliard de dollars US d'engagements de financement climatique entre 2009 et 2020, principalement sous la forme de financements concessionnels. Bien qu'il soit devenu un "pays à écart" en 2020, ce qui a entraîné une diminution des subventions disponibles, le Bénin continue de rechercher diverses sources de financement concessionnel et semi-concessionnel. Les fonds climatiques internationaux, tels que le Fonds vert pour le climat (FVC), les Fonds d'investissement climatiques (FIC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), sont essentiels à cette stratégie. L'accès à ces fonds pose d'importants problèmes en raison des contraintes de capacité et de la longueur de la préparation des projets. Le Fonds national pour l'environnement et le climat du Bénin est accrédité par le GCF depuis 2019, et il existe un potentiel de financement supplémentaire. Néanmoins, le pays n'a reçu qu'une fraction du financement disponible du FEM.

À l'avenir, le Bénin pourrait explorer de nouvelles voies de financement mixte par le biais de partenariats avec des institutions financières internationales. Cela pourrait conduire à la mise en place de mécanismes de financement mixte ciblant les investissements dans des domaines tels que la conservation de la nature et les infrastructures résilientes au changement climatique. Le Bénin envisage également des structures financières innovantes telles que les obligations thématiques, les obligations liées à la durabilité (SLB) et les obligations à impact. Ces instruments pourraient servir de garantie de liquidité pour les projets axés sur le climat, encourager les investissements du secteur privé et assurer des garanties environnementales et sociales, positionnant ainsi le Bénin comme un leader régional potentiel en matière de finance durable.

Références

Banque mondiale. 2020. Rapport de diagnostic sur l'économie numérique au Bénin. Washington DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2021a. L'évolution de la richesse des nations 2021 : Gérer les actifs pour l'avenir. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2021b. Mémoire économique pays du Bénin - Secteur des transports. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2022b. Mémoire économique pays du Bénin 2.0 : Accélérer la dynamique de croissance et créer de meilleurs emplois. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale.

Banque mondiale. 2022c. Pratiques de gestion côtière en Afrique de l'Ouest. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2023a. Rapport sur le climat et le développement du Bénin. Série CCDR. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2023b. Revue des dépenses publiques du Bénin : Créer un espace fiscal pour réaliser le potentiel du capital humain. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2024. Global Economic Prospects. Washington: Banque mondiale.

Corno, H. et Voena, Alessandra. 2021. Selling daughters: Child Marriage, Income Shocks, and the Bride Price Tradition. Université de Stanford.

Croitoru, L., Miranda, J.J et Sarraf, M. 2019. Le coût de la dégradation des zones côtières en Afrique de l'Ouest : Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo. Banque mondiale.

FMI. 2022. Bénin Selected Issues. Rapport pays du FMI n° 22/246. Fonds monétaire international Washington, D.C.

Cbaguidi, Justine et Bossou, Comlan Herman. 2023. Les Béninois s'attendent à plus d'actions climatiques de la part des différents acteurs. Dépêche No. 746 d'Afrobarometer. Afrobaromètre.

Hausmann, Ricardo, Lant Pritchett et Dani Rodrik. 2005. "Growth Accelerations". Journal of Economic Growth 10 (4) : 303-29. <https://doi.org/10.1007/s10887-005-4712-0>

IFC. 2023. Diagnostic national du secteur privé au Bénin - Tirer parti de l'investissement privé pour une croissance inclusive - Créer des marchés au Bénin. Washington, DC : Banque mondiale.

Imam, Patrick A. and Salinas, Gonzalo E. 2008. Explaining Episodes of Growth Accelerations, Decelerations, and Collapses in Western Africa. Document de travail du FMI n° 08/287, disponible sur SSRN : <https://ssrn.com/abstract=1356433>

Inchauste, Gabriela, Bernardo Atuesta, Elizabeth Foster, Akem Fabinin. 2024. "The distributional impact of higher import prices in WAEMU+2 countries". Banque mondiale. Mimeo.

Johnson, Simon, Jonathan Ostry, and Arvind Subramanian. 2007. "The Prospects for Sustained Growth in Africa: Benchmarking the Constraints." Document de travail du FMI 2007/052. Fonds monétaire international. https://econpapers.repec.org/paper/imfifwpa/2007_2f052.htm

Melo Fernandes, Cecilia. 2023. Inflation dynamics in the WAEMU. Document de synthèse du FMI (SIP/2023/38). Washington, DC : Fonds monétaire international.

Moller, Lars Christian and Wacker, Konstantin M., 2017. "Explaining Ethiopia's Growth Acceleration—The Role of Infrastructure and Macroeconomic Policy," World Development, Elsevier, vol. 96(C), pages 198-215.

OMC. 2023. Organe d'examen des politiques commerciales - Aperçu de l'évolution de l'environnement commercial international. Rapport annuel du directeur général. Genève : Organisation mondiale du commerce.

Rigaud, K. et al. 2021. Groundswell Africa: Internal Climate Migration in West African Countries. Banque mondiale.

Rylander, Charlotta and Sandanger, Torkjel. 2013. Climate change and the potential effects on maternal and pregnancy outcomes: An assessment of the most vulnerable - the mother, fetus, and newborn child. Global health action. 6. 1-9. 10.3402/gha.v6i0.19538.

